

République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences
de Gestion



MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME MASTER EN
SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE

SPÉCIALITÉ : FINANCE ET ASSURANCE

Thème

**Les implications économique de la pandémie Covid-19
sur l'activité des assurances cas de la CASH Assurances**

Réalisé par :

LATRECHE Anissa- Houria
MERADI Nadir

Dirigé par :

Mr. SAHNOUN Mohand

Devant les membres du jury:

Président : Mr. OUALIKANE Selim, Professeur à UMMTO.

Examineur : Mr. SAHALI, Noureddine, MCA à UMMTO.

Rapporteur : Mr. SAHNOUN Mohand, MAA à UMMTO.

Promotion 2020/2021

Remerciements

Nous remercions dieu le tout puissant de nous avoir donnée le courage et la patience suite à la réalisation de ce mémoire, nous souhaitons aussi adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui ont contribuées et apportées leurs aide à l'élaboration de ce travail, ainsi qu'à la réussite de cette année universitaire.

Nous tenons à remercier, notre promoteur Mr. SAHNOUN Mohand qui est toujours à l'écoute et disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Nos remerciements à Mr. KISSOUM Khaled directeur de la CASH Assurances pour nous avoir accueilli malgré un contexte particulier, qui nous as aidé, soutenu et encouragé au cours de la réalisation de ce mémoire.

Enfin nous adressons nos vifs remerciements aux membres de jury d'avoir consacré le temps pour évaluer notre travail.

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A mes chers parents, pour leurs amours, leurs sacrifices et leurs encouragements,

A ma sœur et mon frère qui m'ont soutenu tout au long de ce travail,

A mes grands-parents, que le paradis soit votre dernière demeure,

A la mémoire de Monsieur A. Amar, je ne t'oublierai jamais,

A mes ami(e)s, qui ont été toujours là pour moi,

A mon binôme Nadir avec qui j'ai partagé tous les moments d'émotion lors de la réalisation de ce travail, merci énormément.

Anissa.

Dédicaces

A toi mon père, mon exemple éternel, mon soutien moral et source de joie et de bonheur, celui qui s'est toujours sacrifié pour me voir réussir, que dieux te garde dans son vaste paradis.

A la lumière de mes jours, la source de mes efforts, la flamme de mon cœur, ma vie et mon bonheur ; maman que j'adore.

Aux personnes dont j'ai bien aimé la présence dans ce jour, à tous mes frères et mes sœurs, mes nièces Imane, Nesrine, Yasmine, Numidia et Nelya, et mes neveux Abderahmane, Yanni et Amazigh, je dédie ce travail dont le grand plaisir leur revient en premier lieu pour leurs conseils, aides et encouragements.

Aux personnes qui m'ont toujours aidé et encouragé, qui étaient toujours à mes côtés durant mon chemin d'étude supérieurs.

Et enfin, à ma binôme Anissa en témoignage de l'amitié qui nous unis et des souvenirs de tous les moments que nous avons passés ensemble, entre fou-rire et travail, pour son sérieux, sa patience, son humour dans les moments difficiles, ainsi que son aide et ce tout au long de cette expérience.

Nadir

Liste des abréviations

AGLIC	Algerian Gulf Life Insurance Company
AIE	Agence Internationale de l'Energie
APN	Assemblée Populaire Nationale
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieur d'Algérie
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondial
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BNP	Banque Nationale de Paris
CAAR	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
CAAT	Compagnie Algérienne des Assurances Transport
CASH	Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures
CCR	Compagnie Central de Réassurance
CIAR	Compagnie International d'Assurance et de Réassurance
CNA	Conseil National des Assurances
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
COSOB	Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse
COVID	COronaVirus DiéSas
DAS	Direction de l'Action Sociale
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
FMI	Fonds Monétaire International
FNI	Fonds National d'Investissement
GAM	Générale Assurance Méditerranéenne
IOB	Intermédiaire en Opérations de Bourse
IRD	Incendie et Risque Divers
MAATEC	Mutuelle Assurance Algérienne des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture
MENA	Middle East and North Africa
MSPRH	Ministère de la Santé de la Population et de la Réforme Hospitalière

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONS	Office National des Statistique
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeur Mobilière
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
SAA	Société Algérienne des Assurances
SDRA	Syndrome de Détresse Respiratoire Aigue
SGBV	Société de Gestion de la Bourse des Valeur Mobilière
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SRAS	Syndrome Respiratoire Aigüe Sévère
MCR	Minimum Capital Requirement

Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Introduction générale..... 1

Chapitre I : Le cadre conceptuel et historique des assurances4

Section 01 : L'assurance : définitions, histoire et rôles 6

Section 2 : La spécificité et le caractère contractuel de l'activité d'assurance 15

Section 3 : Le cadre institutionnel algérien de l'activité d'assurance..... 21

Chapitre II : Le marché algérien des assurances25

Section 1 : Le secteur des assurances en Algérie..... 27

Section 2 : L'évolution du marché des assurances 36

Section 3 : Le rôle des assurances dans le financement de l'économie 41

Chapitre III : La pandémie du covid-19 et ses effets sur l'économie mondiale et en Algérie51

Section 1 : La crise du covid-19 dans le monde 53

Section 2 : Les effets de la pandémie covid-19 sur l'économie..... 61

Section 3 : L'impact de la pandémie sur l'activité des assurances 73

Chapitre IV : Analyse de la performance de la CASH Assurances.....83

Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil 85

Section 2 : Analyse de l'impact de la pandémie covid-19 sur l'activité de la CASH Assurances 93

Section 3 : Analyse des ratios significatifs de la CASH Assurances..... 102

Conclusion générale.....115

Bibliographie

Liste des tableaux

Liste des figures

Annexes

Table des matières

Introduction générale

Le besoin de sécurité est universel chez l'être humain. De tout temps, l'homme a cherché les moyens qui lui permettent de se prémunir contre les aléas de la vie, de lutter contre les préjudices et dommages auxquels il est exposé. En effet quel que soit l'action qu'il entreprend, l'homme a toujours à l'esprit la crainte d'une éventuelle catastrophe. Pour se libérer de ses inquiétudes, il cherche à se protéger en se remettant à l'assurance qui le sécurise et le reconforte. Dès lors, l'assurance est devenu un secteur important dans toutes les économies en ce sens qu'il mobilise une forte épargne et finance par conséquent l'investissement économique qui est la clé de la croissance et de développement d'un pays.

L'activité de l'assurance n'a jamais cessé de se développer à travers le temps et l'espace, surtout après l'apparition de la révolution industrielle qui a poussé l'assurance à s'adapter aux différents développements économiques et sociaux jusqu'à nos jours¹. Cette évolution est également observable dans le cas du marché algérien des assurances qui a connu des mutations au fil de son histoire liées au recouvrement de l'indépendance, l'abandon de l'option socialiste et enfin l'ouverture économique et à la volonté de s'insérer dans la mondialisation à travers l'instauration de l'économie de marché.

L'apparition de la pandémie du coronavirus (covid-19) a provoqué une crise humanitaire et sanitaire et des bouleversements sociétaux économiques à grande échelle dans le monde entier y compris l'Algérie, où l'économie est dépendante de la recette des hydrocarbures, s'est retrouvé dans une posture difficile.

Le gouvernement algérien a pris des mesures de confinements, des gestes barrières et de distanciations sociales pour réduire la propagation de la pandémie covid-19.

Autant de mesures impactant négativement la vie sociale et sanitaire des ménages mais également toute sphère économie. Hormis le bilan humain extrêmement lourd, les mesures imposées, par les gouvernements dans la majorité des états, ont paralysé, à des degrés variables, les économies des pays les plus industrialisés. Du point de vue économique, ces mesures étaient néfastes car elles touchent durement les entreprises.

Cependant, si l'impact de la pandémie et les mesures prises à son encontre ont eu globalement un impact de choc sur les économies mondiales, la question qui se pose est de savoir est ce que les secteurs d'activités économiques ont été impacté au même degré par cette

¹ Rapport Swiss-Re, Sigma (de 1996 à 2013), Les économistes évolutionnistes avancent l'idée selon laquelle les performances et les trajectoires des firmes sont largement fonction de leur histoire particulière et des routines qu'elles ont accumulées (sentier de dépendance).

crise. Pour approcher cette problématique, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement aux retombées de la crise sur le secteur spécifique des assurances.

L'objet de notre travail est donc de tenter d'analyser et d'expliquer l'impact de la pandémie covid-19 sur l'activité des assurances en Algérie. Pour se faire, nous avons choisi le cas d'une compagnie d'assurance algérienne, la CASH Assurances, qui occupe assez importante dans le marché des assurances.

Problématique

En Algérie et dans le cadre de la situation actuelle que vit le pays, et à l'instar de tous les grands secteurs de l'économie le secteur des assurances a connu des changements majeurs dans sa configuration, ses mécanismes et ses objectifs économiques.

A partir de l'ensemble de ces observations, la problématique centrale peut être formulée de la manière suivante : **Quel est l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique et la situation financière de la CASH Assurances ?**

De cette question principale déclinent plusieurs questions secondaires :

Comment le secteur algérien des assurances a évolué dans le temps ?

Comment la crise sanitaire de la covid-19 a elle impacté le secteur assurantiel à différentes échelles mondiale, locale et au niveau particulier de la CASH Assurances ?

Pour traiter cette problématique et répondre à cette série d'interrogations nous soutiendrons les hypothèses suivantes :

La CASH Assurances est impacté par les effets de la pandémie covid-19.

La CASH Assurances est resté en marge des effets de la crise sanitaire.

Méthodologie

À fin de mener à bien cette étude et répondre aux questions posées précédemment, nous avons adopté la démarche suivante :

Pour les aspects théoriques, nous allons procéder à une recherche bibliographique (des ouvrages, documents, rapports, articles et mémoires de magistères) ainsi que la consultation des différentes études et indicateurs qui ont été réalisés au niveau international (KPMG, Banque Mondiale et Swiss Ré).

Concernant le cadre d'analyse nous avons utilisé les données recueillies auprès de la CASH Assurances à travers leur site officiel et les rapports d'activités annuels qui nous ont permis d'approfondir dans notre analyse par l'exploitation des bilans et des comptes de résultats. Cette exploitation nous a aidé à mesurer la performance de la CASH Assurances, par l'analyse de ses indicateurs (chiffre d'affaire, résultat net, sinistralité, marge de solvabilité et le portefeuille), dont le but d'évaluer les répercussions de la covid-19 sur la situation de cette compagnie durant 2018, 2019 et 2020.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de notre travail concernent le manque de documentation concernant la pandémie de covid-19, ainsi l'insuffisance des données statistiques concernant notre sujet de recherche, étant donné que le thème que nous avons choisi est un thème d'actualité.

Structure du mémoire

Afin de présenter un contenu équilibré, nous avons scindé notre travail en quatre (4) chapitres.

Le premier chapitre consiste à présenter le cadre conceptuel et historique relatif à l'assurance et mettre en exergue le rôle de l'assurance.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'historique et l'évolution de marché algérien des assurances. Ce deuxième chapitre complète le premier dans le sens où il permet de comprendre dans quel contexte institutionnel et économique s'inscrit l'organisation et le fonctionnement de l'activité d'assurance en Algérie.

Le troisième chapitre tentera d'apporter des informations sur les effets de la covid-19 sur les économies des pays dans le monde, à travers le cas des pays de l'OCDE et de quelques PED, mais aussi en Algérie.

Le quatrième et dernier chapitre sera consacré à l'analyse des effets de la conjoncture de la covid-19 sur les performances de la CASH Assurances. Il s'agit de faire appel à l'analyse de quelques paramètres de performance, choisis, appliqués aux données financières de la société durant les exercices 2018, 2019 et 2020.

Chapitre I : Le cadre conceptuel et historique des assurances

Introduction

L'activité d'assurance trouve son origine dans la volonté des agents économiques, les individus, mais aussi les entreprises de se protéger contre les aléas de l'existence de la vie. Si le besoin de sécurité est lié à la précarité de la condition humaine son expression a évolué avec le contexte économique, social, culturel et philosophique des siècles passés.

Dans l'exercice de leur activité, les individus sont exposés à de multiples risques et danger de la vie, pour faire face à ces différentes menaces, ils ont cherché un moyen de se sécuriser contre tout événement. C'est de cette nécessité humaine que découle la notion d'assurance et évoluera à travers le temps.

Le but de ce chapitre est de fournir une introduction générale de l'assurance. Pour se faire, nous avons jugé utile de départager le chapitre de la manière suivante. Dans la première section, nous commençons par donner les différentes définitions de l'assurance ainsi les repères historiques ayant marqués la naissance et l'évolution de l'assurance en général. Ensuite, dans la seconde section, le travail sera focalisé sur les éléments de base de l'assurance ainsi son rôle. Et enfin, dans la troisième section, nous tâcherons d'éclaircir la classification et les intermédiaires spécifique à l'assurance.

Section 01 : L'assurance : définitions, histoire et rôles

Dans cette première section, notre but est de présenter les différentes définitions de l'assurance, puis de donner un aperçu des étapes de son évolution. L'objectif étant de cerner les différentes acceptations de la notion d'assurance, de comprendre ses origines et les évolutions que son rôle et son organisation ont connu.

1. Les différentes définitions de l'assurance

Plusieurs définitions sont données à l'assurance, selon l'angle de vue retenue. Ainsi nous retrouvons généralement dans les manuels et ouvrages spécialisés la reprise d'au moins trois types de définitions : une définition juridique, une définition technique et une définition d'ordre économique.

1.1. La définition se basant sur la dimension juridique

L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit : « L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat²».

Toute opération d'assurance donne lieu à un contrat qui lie une société d'assurance dénommée l'assureur à une personne qui est l'assuré ou souscripteur dans ce contrat, il précisé que, moyennant le paiement d'une rémunération appelée prime d'assurance ou, plus brièvement prime, le souscripteur, ou un tiers désigné par lui, recevra des prestations ou des indemnités en cas de réalisation d'un événement redouté appelé sinistre (accident, vol, maladie, décès, etc.) à condition que cet événement se produise durant la période de validité du contrat³.

² HESS Christian : « méthodes actuarielles de l'assurance vie », édition Economica, paris, 2000, p.10.

³ HESS Christian, Op.Cit.p.10.

1.2. La définition dite technique

L'assurance est une opération par laquelle un assureur organise, en mutualité, une multitude d'assurés exposés à la réalisation de risques déterminés et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées⁴, cette mutualisation permet aux assureurs d'équilibrer leurs comptes et de prospérer.

D'après Fourastie J. : « l'assurance est une opération par laquelle un individu, moyennant une contribution, la prime, acquiert pour lui ou pour un tiers un droit de prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément à la loi des statistiques⁵».

Selon M. Joseph Hémard : « l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une présentation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique »⁶.

1.3. La définition d'ordre économique

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention. Comme les autres mesures de prévention, l'assurance a un coût proportionnel au montant des garanties prévues et qui se trouve donc nécessairement inclus dans celui des produits ou prestations vendues ou fournies par l'assuré⁷.

1.4. La définition générale

D'une manière générale l'assurance peut être définie comme suit : « Une assurance est un moyen de percevoir une compensation si vous risquez de subir un préjudice. Cette compensation qui se matérialise la plupart du temps par une somme d'argent, peut être versée à un particulier, une entreprise ou une association mais en contrepartie vous devrez verser une cotisation mensuelle, annuelle ou autre »⁸.

⁴ FOURASITE J., « Développement durable, assurance et environnement », Economica, Paris, 1999, p.20.

⁵ ZIDANI Samir, REKIK Azzedine : « Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie cas assurances vie », mémoire de master en sciences économiques université de Abderrahmane Mira, Bejaia, 2013, p.8.

⁶ MARQUET Régine : « Techniques d'assurance », édition, Foucher, Paris, 2016, p.14.

⁷ Idem.

⁸ YEATMAN J. : « Manuel international de l'assurance », édition Economica, Paris, 1998, p.17.

2. L'assurance : genèse et évolution

L'assurance a connu des développements importants au cours des siècles pour arriver à devenir un système complet capable de répondre aux besoins de protection des individus. Afin de se prémunir contre les aléas de la vie, l'homme a recours aux différents moyens dont il n'est pas questions de parler de l'assurance mais plutôt de mécanisme de l'assurance. Le premier moyen été celui ayant un caractère sociétal⁹, il s'agit de la solidarité entre les membres de groupes. Son principe consiste à apporter une aide ou une assistance aux personnes qui subissent des risques. En revanche, le deuxième moyen reposait sur l'effort individuel, c'est-à-dire il est à la victime de constituer une épargne d'avance pour faire face aux risques qui surviendront dans l'avenir. Ainsi, pour comprendre la naissance et le développement de l'assurance, il nous faut remonter à la haute antiquité où se trouvent les traces de la prés-assurance.

2.1. Les premières formes d'assurance

Les premiers aspects de l'assurance n'étaient pas des assurances à proprement parler, mais se sont inspirés à partir de l'esprit de charité, d'entraide et de solidarité. Ces formes d'assurance ont lieu lorsqu'un nombre depuis ou moins considérable d'individus, s'associent pour supporter en commun les malheurs qui peuvent frapper un ou plusieurs d'entre eux.

Dans ce monde d'assurance, les mêmes individus sont à la fois assureurs et assurés. A traves la mise en commun des pertes qui peuvent résulter de type de risque prévu, chaque individu s'engage à supporter proportionnellement à son intérêt, les pertes qui pourront être éprouvées par un ou plusieurs des associés, et à payer une cotisation proportionnelle qu'on appelait contribution¹⁰.

Durant la civilisation égyptienne, ce sont les bâtisseurs pyramide et les tailleurs de pierres qui avaient l'idée de créer une caisse de solidarité, constituant des fonds servant aux victimes d'accidents. Ces caisses sont nées en 1400 avant Jésus-Christ. La confrérie est l'une des premières mutuelles créées, elle est une association religieuse à l'église, ayant un but de charité et d'entraide pour les plus démunis. Outre ces mutuelles, il y'avait la création d'une autre forme d'assurance il s'agit des caisses de secours constituant de l'assurance maritime. Des fonds

⁹ ABDELMOUMEN F, « promotion de l'assurance vie et développement de l'assurance épargne », institut supérieur du commerce et de l'administration des entreprises, p.13.

¹⁰ TAFANI B, les assurances en Algérie : « Etude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP et OPU et OPU, Alger, 1984, p.13.

destinés aux membres qui cotisaient. Il y'avait ainsi l'effort de cotisation et de prévoyance, représentant un appui pour l'institution de l'assurance à proprement parler.

Ainsi, l'assurance a connu son apparition vers la fin du moyen âge. Le développement du commerce maritime dans les pays du bassin méditerranéen était le facteur stimulant de l'assurance maritime.

2.2. Apparition de l'assurance maritime

« Pour couvrir les expéditions maritimes, les banquiers, dans un but spéculatif accordaient des prêts aux armateurs, c'est ce que l'on a appelé « le prêt à la grosse " aventure de mer. Ces prêteurs avançaient le prix de la cargaison et, en cas de perte de la marchandise, perdaient leur prêt, par contre si le navire arrive à bon port, ils avaient droit au remboursement intégral de leur prêt augmenté d'un substantiel intérêt (15 à 40%) du total de la cargaison »¹¹.

Le caractère usuraire et spéculatif de cette opération entraîne l'interdiction de cette formule par l'église, ce qui retarde l'apparition de l'assurance maritime :

- Jusqu'en 1336 où l'assurance gagne à partir de Venise les rives de l'adriatique et les établissements italiens du levant ;

- Jusqu'en 1347 où le premier contrat est rédigé et signé à Gênes, en Italie. C'est de cette ville de Florence que l'assurance gagne la « Catalogne, la Provence et le Languedoc, puis les Flandres et l'Angleterre ».

- Jusqu'en 1367-1383 dans la péninsule ibérique OÙ le Roi Ferdinand de Portugal institue l'assurance obligatoire entre les propriétaires de navires, suivi par le comte de Barcelone qui rend une ordonnance en 1435. En même temps, l'assurance italienne ne tarde pas à gagner les portes de l'Europe du Nord (Bruges).

- Jusqu'en 1584 en France où la première police est souscrite pour un transport de marchandises de Marseille à Tripoli. En réalité, ce n'est qu'avec l'ordonnance sur la Marine de 1681 qu'est réalisée la première réglementation en la matière, quoiqu'elle couvre uniquement l'aspect matériel.

C'est précisément au cours de ce XVIII^e siècle que sont créées les premières compagnies d'assurance maritime¹² :

¹¹ LEZOUL Mohamed « La situation Actuelle du Secteur Des Assurances en Algérie, Quelles Sont Les Alternatives ? », séminaire, Université Oran, Algérie, 2011, p.04.

¹² TAFIANI B., Op.Cit.p.12.

- En 1720 en Angleterre
- En 1750 en France

2.3. L'assurance terrestre

Comme nous l'avons vu, la notion d'assurance est née avec le développement de commerce maritime. Pour autant, le concept d'assurance n'a pas cessé de se développer, mais il a évolué pour s'appliquer à d'autres domaines. L'assurance terrestre est certainement liée au besoin de l'homme de se protéger contre les risques auxquels il est exposé dans sa vie quotidienne. Cette branche d'assurance a connu son apparition en Angleterre à la fin du XVII^e siècle, sous la forme d'assurance incendie. Au sens moderne, l'assurance remonte donc au grand incendie de Londres de 1666.

2.3.1. L'assurance incendie

Cette branche d'assurance a vu le jour suite au grand feu de Londres du 02 septembre 1666. En effet, avec l'accroissement de la population et le développement des agglomérations qui étaient constituées des habitations en bois extrêmement rapprochées et vulnérables au feu, l'incendie éclate dans une boulangerie et se propage d'une maison à maison, et puis vers le nord et le centre de la cité. L'incendie a eu des conséquences économiques et sociales désastreuses ; il a détruit 13200 bâtiments et 87 églises sur une surface de 175 hectares, et consume de nombreux habitants, dont les cadavres n'ont pas été identifiables, en raison de leur incinération par la forte chaleur du brasier.

Ainsi, à partir de 1666, les propriétaires des maisons ont pensés à créer une mutuelle n'ayant par un but lucratif mais celui de protéger les victimes des incendies. La première mutuelle créée était la « FIRE OFFICE » en 1667¹³. Cependant, ce terrible sinistre adonner naissance à d'autres compagnies d'assurance contre l'incendie, d'abord sous forme d'une mutuelle en 1688, puis sous formes de sociétés de capitaux, entre-autres, la « Hand In Hand » en 1696.

Par ailleurs, l'assurance incendie a pris son essor dans d'autres pays. La France était le deuxième pays qui s'intéressait à cette branche, à travers la création des caisses de secours, appelées bureaux des incendies. Le premier bureau a connu son apparition à Paris en 1717, il s'agit d'un organisme municipal ayant la forme d'une caisse d'assistance plutôt que d'assurance. En plus des cotisations des adhérents, les ressources de cette caisse proviennent principalement des subventions publiques et des dons privés.

¹³ TAFIANI Op.cit. , p13.

2.3.2. L'assurance sur la vie

L'assurance sur la vie a vu sa naissance au XVII^{ème} siècle en Italie, à travers le système de tontine. Comme c'était le cas dans l'assurance maritime, l'assurance sur la vie est apparue également en rapport avec la navigation maritime. Elle est la dérivée des premiers contrats conclus, en vue de garantir la vie des esclaves transportés en tant que marchandises. Ensuite, à partir de la première moitié du XV^{ème} siècle, sont conclus des contrats assurant la vie en soi, et en dehors de tout risque de navigation¹⁴.

La tontine se définit comme un groupement d'épargnants appliquant le principe de la mutualité¹⁵. Le capital créé est réparti sous forme de rente viagère aux survivants. Basé sur le calcul des probabilités, ce système a été inventé par le banquier italien L. TONTI. Le principe de fonctionnement de ce système repose sur le versement de cotisations identiques par des groupements de personnes sous forme d'associations (associations tontinières), créant ainsi une sorte de fond d'investissement. Les sommes versées sont capitalisées et réparties entre les survivants. La dernière personne survivante perçoit les intérêts cumulés pendant l'année, augmentés du montant globale des fonds investis. Cependant, la pratique de l'assurance sur la vie a connu des débuts difficiles ; elle a été interdite par les grandes lois d'assurance puisqu'elle est considérée comme tabou, du fait d'une part, on avait tendance de la juger immorale (la vie humaine étant hors commerce) ; ensuite elle a donné, elle aussi, lieu à des abus sous la forme de prétendues assurances souscrite sur la tête des personnages illustres : pures opérations du jeu à défaut d'intérêt d'assurance. Ces opérations spéculatives ont fait apparaître en Europe dès le XV^e siècle, des réglementations prohibant l'assurance sur la vie humaine.

2.3.3. L'assurance de la responsabilité civile

Avec le développement du machinisme au XIX^e siècle et celui consécutif de la grande industrie, l'assurance prend un essor considérable. Il ne s'agit plus seulement de garantir des biens ou des personnes, mais également couvrir les responsabilités. En effet, avec la multiplicité des accidents, leurs victimes ou leurs ayants droit accusaient les employeurs d'être responsables des dommages subis et réclamaient ainsi des réparations pécuniaires. Pour faire face à cette situation, les employeurs souscrivaient des polices d'assurance garantissant leur responsabilité

¹⁴ MEZDAD L, « Essai d'analyse de secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière Nationale », mémoire de Magister en Science Economique, option Monnaie, Finance et Globalisation, université de Bejaia, 2006, p 17.

¹⁵ J-Jaber, 2011, p349.

civile contre ces accidents. Dès lors, les ouvriers (victimes d'accidents) pouvaient être indemnisés par les assurés.

L'extension de la responsabilité civile au XXe siècle est un phénomène bien connu : avec la mécanisation, les accidents sont devenus de plus en plus nombreux, et le fléau que représentent les accidents de la route est un problème qui se pose dans tous les pays à niveau de vie élevé. L'objectif principal de l'assurance de responsabilité civile est de fournir une adéquate à la personne lésée. Cette obligation de réparer pécuniairement les préjudices que l'assuré peut causer à autrui, est prise en compte dans le code civil.

L'urbanisation et l'industrialisation d'une part, le déclin de la solidarité familiale d'autre part, favorisent l'essor remarquable des compagnies d'assurance et des mutuelles au cours du XIXe siècle. Cependant, l'apparition de nouvelles activités et la multiplicité des accidents ont donné naissance à plusieurs formes de responsabilité civile, introduisant ainsi de nouvelles formes de contrats d'assurance.

3. Les rôles de l'assurance

Nous avons fait ressortir l'importance de l'assurance en s'inspirant de ce qu'a dit Henry Ford : New York n'est pas la création des hommes, mais celle des assurances... Sans les assurances, il n'y aura pas de Gratte-ciel, car aucun ouvrier n'accepterait de travailler à une pareille hauteur, en risquant de faire une chute mortelle est de laisser sa famille dans la misère. Sans les assurances, aucun investisseur n'aurait risqué les milliards de dollars nécessaires à la construction des Gratte-ciel de Manhattan sans la garantie d'être remboursé des conséquences d'un incendie ou d'un défaut de construction que seuls les assureurs peuvent proposer grâce aux mécanismes de l'assurance. Sans les assurances, personne ne circulerait en voiture à travers les rues. Un bon chauffeur est conscient qu'il court à chaque instant le risque de renverser un piéton¹⁶.

3.1. Le rôle social de l'assurance

L'assurance a pour but, grâce aux contributions versées par les assurés, d'indemniser ceux d'entre eux qui sont victimes de coup du sort. C'est une fonction éminemment sociale. Garantir des revenus à la veuve et aux orphelins après la disparition prématurés du chef de famille ; donner les moyens de reconstruire sa maison ou de racheter un autre logement à celui dont la résidence a été détruite par un incendie ; verser des sommes compensatoires à la perte de

¹⁶ TOSSETI.A, BEHAR.T, FROMENTEAU.M, MENART.S : « Assurance comptabilité réglementation actuariat », édition Economica, paris, 2002, p.34

revenus professionnels à celui qu'un accident a mis dans l'incapacité de travailler ; donner les moyens financiers aux malades ou aux blessés de se faire soigner selon les méthodes les plus efficaces et donc augmenter ses chances de retrouver la santé, tels sont les objectifs fondamentaux de l'assurance. Garantir aux individus et aux familles la sécurité de leurs revenus et de leur patrimoine, malgré tous les risques auxquels ceux-ci sont exposés, contribue à la cohésion de la société et au bonheur des individus

Un autre aspect du rôle social de l'assurance est son incidence dans la survie des entreprises. En permettant de pérenniser des entreprises victimes de coups du sort qui peuvent porter atteinte à leur stabilité (incendie, faillite d'un client débiteur, responsabilité civile engagée pour malfaçon, etc.), l'assurance sauve des emplois, des savoir-faire, des lieux de vie et contribue à la stabilité des relations sociales et des emplois.

Il faut signaler que le rôle social de l'assurance a des limites. L'intervention de l'assureur lors de la survenance d'un sinistre consiste à offrir une indemnité en argent aux victimes, alors que l'argent n'est qu'une réparation financière des dégâts causés par le sinistre. Si une indemnité en argent suffit à un chef de l'entreprise de récupérer son matériel et ses matières premières détruites par un incendie, l'argent ne pourra jamais remplacer un mari ou un père, ni une main ou une jambe perdue lors d'un accident qui a rendu la victime dans l'incapacité de travailler. Cela est évident, mais l'assurance permet au moins à l'infirme, la veuve, les orphelins, de percevoir des revenus et donc de conserver un niveau de vie respectable.

3.2. Le rôle économique de l'assurance

Le secteur des assurances participe à l'ensemble des activités économiques de la société. Ce rôle peut se présenter ainsi :

3.2.1. L'assurance comme instrument de protection du patrimoine

L'assurance couvre le patrimoine économique en indemnisant les sinistrés à la valeur du dommage, elle permet à chaque victime de réparer ou de reconstruire le bien endommagé. L'assurance permet ainsi le renouvellement de l'outil de production. La reconstitution des biens détruits par un sinistre quelconque, contribue massivement à la protection du patrimoine individuel et national.

3.2.2. L'assurance comme dispositif de l'épargne

Le secteur des assurances collecte sous forme de primes, l'épargne des assurés. Cette épargne sera redistribuée sous forme de prestations aux sinistrés et aux autres bénéficiaires de contrats d'assurance. De ce fait, l'assurance joue le rôle d'un distributeur financier. Cependant,

pendant la période qui sépare la collecte des primes et la distribution des prestations, l'assureur doit mettre de côté les primes recueillies auprès des assurés, afin de pouvoir en disposer en cas de survenance de sinistres. Il constitue des fonds (provisions) qui doivent à tout moment être suffisants pour lui permettre de répondre à ses engagements envers les assurés et les bénéficiaires de contrats d'assurance. Ces fonds sont ainsi une épargne destinée à faire face aux éventuels sinistres non encore survenus.

3.2.3. L'assurance comme instrument d'encouragement du crédit

L'assurance est un élément primordial pour les organismes de crédit. Pour bénéficier d'un crédit bancaire, le banquier exige une garantie qui peut se présenter sous forme d'une assurance par laquelle il garantit le remboursement à l'échéance et en cas d'insolvabilité. Par exemple en cas de souscription d'un contrat d'assurance vie, c'est la compagnie d'assurance qui se charge de remboursement de la dette. Finalement, la souscription d'un contrat d'assurance notamment l'assurance vie, permet facilement d'obtenir un crédit et accélère l'opération d'emprunt.

3.3. Le rôle financier de l'assurance

Le secteur des assurances est l'un des secteurs les plus importants dans l'économie d'un pays, il contribue non seulement à la protection du patrimoine, mais aussi de par son principe d'inversion du cycle de production, l'activité d'assurance permet de générer des masses financières importantes que les compagnies d'assurance injectent dans la sphère économique. Ainsi, l'assurance joue un rôle d'intermédiaire financier et contribue en effet, à l'investissement national. En substance, nous pouvons dire que le rôle social et économique de l'assurance apparait à plusieurs niveaux :

- La protection, la sécurité et le bien-être des individus ;
- La reconstitution du patrimoine, c'est-à-dire des biens détruits à la suite d'un sinistre ;
- Le développement de l'esprit de l'entreprise à travers la prise en charge des risques ;
- Les facilités d'accès au crédit ;
- L'investissement des sommes encaissées par l'assureur qui est un important collecteur de l'épargne.

Section 2 : La spécificité et le caractère contractuel de l'activité d'assurance

Pour mieux comprendre le système des assurances, il nous paraît utile, pour cette deuxième section de fixer l'attention sur les éléments de base des assurances.

1. Le principe d'inversion de cycle de production

Dans toute activité économique, le prix de vente d'un bien est déterminé à partir de son prix de revient. En assurance, au contraire, l'assureur vend un produit dont il ne connaît pas le prix de revient puisqu'il ne peut déterminer à l'avance l'existence et le montant des sinistres à venir.

La cotisation doit néanmoins être perçue d'avance et non à terme échu, parce que l'assureur doit percevoir le prix du risque dès que l'assuré s'y trouve exposé, le sinistre n'étant que sa réalisation

Cela constitue un inconvénient pour les assureurs contraints de ce fait de constituer des provisions pour qu'ils soient en mesure de faire face à leurs engagements.

2. Le contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est un accord passé entre un assureur et un assuré pour la garantie d'un risque, l'assureur accepte de couvrir le risque, le souscripteur s'engage à payer la prime ou cotisation convenue¹⁷.

Le contrat d'assurance est un accord passé entre un assureur et un assuré pour garantir un risque : L'assureur accepte la couverture du risque, le souscripteur s'engage à payer la prime convenue. Il s'agit d'un lien juridique obligeant l'assureur et l'assuré respectivement, à garantir le risque à payer la prime

2.1 Les caractères d'un contrat d'assurance

Tout comme les autres contrats privés (contrats passés entre particuliers), le contrat d'assurance est régi par le code civil et présente certains caractères tels que :

¹⁷ TAURON T (2004) : « les assurances » édition publibook, Paris. P.48

- Le caractère synallagmatique ;
- Le caractère consensuel ;
- Le caractère aléatoire ;
- Le caractère de bonne foi.

Le contrat d'assurance présente des obligations interdépendantes (réciproques) à la charge des deux parties. Ce caractère s'oppose au caractère unilatéral où une seule des parties s'oblige vis-à-vis de l'autre.

Le consentement des deux parties est nécessaire et suffisant pour la formation et la validité du contrat d'assurance.

Le caractère aléatoire fonde la validité du contrat d'assurance. Ce caractère s'applique à l'objet même du contrat d'assurance : le risque garanti ; seul un risque aléatoire peut faire l'objet d'une assurance.

Le caractère de bonne foi est fondamental en assurance, il signifie la nécessité absolue de loyauté de l'assuré pour maintenir l'équité de la relation contractuelle, alors que l'assureur est d'une manière générale obligé de faire confiance à ses déclarations, sans pouvoir les vérifier lors de la souscription du contrat.

2.1. Les étapes de formation d'un contrat d'assurance

Pour qu'il soit établi, un contrat d'assurance passe par quatre étapes importantes :

- la notice d'information ;
- la proposition ;
- la note de couverture ;
- la police d'assurance.

La notice d'information est une fiche qui fournit par l'assureur à l'assuré, indiquant le prix et les garanties. En d'autres termes, c'est l'ensemble des informations que donne l'assureur à l'assuré concernant le produit d'assurance.

La proposition est un imprimé rempli et signé le futur souscripteur, le proposant, par lequel ce dernier demande à l'assureur de garantir le risque qu'il décrit en répondant au

questionnaire. La proposition constitue la base pour rédiger la police d'assurance, mais aussi sert de référence en cas de litige sur les déclarations initiales de risque.

La note de couverture est un document destiné à certifier que le risque est couvert à partir de la date indiquée. Elle est une garantie immédiate, provisoire, en attendant la rédaction de la police définitive. Sa durée est limitée à 1 ou 2 mois au plus.

La police d'assurance est la matérialisation du contrat d'assurance à travers un imprimé que donne l'assureur à l'assuré. Elle constitue une preuve du contrat d'assurance, c'est ainsi qu'elle est obligatoire et exigée le code des assurances. Cet imprimé contient des conditions générales et des conditions particulières.

Les conditions générales, d'une manière très simple, sont relatives aux produits d'assurance, elles sont communes à tous les assurés d'un même type de contrat et se réfèrent au code des assurances. Elles identifient le risque couvert et indiquent les risques qui sont exclus, la durée du contrat et les formalités en cas de sinistre.

Les conditions particulières sont relatives à l'assuré, ou bien elles adaptent le contrat à la situation de celui-ci. Elles indiquent le nom de l'assuré, son adresse, les garanties retenues et leur montant, la profession de l'activité du souscripteur ou du bénéficiaire, la particularité de l'objet garanti, l'étendue de la garantie, montant de la prime, la date de souscription, la périodicité et la durée de contrat.

3. Les éléments et acteurs d'une opération d'assurance

L'assurance se définit comme l'engagement donné par un assureur à un assuré, de la garantir en cas de survenance d'un risque affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette opération repose sur l'existence d'un certain nombre d'éléments, conditions de son aboutissement. Ainsi, l'opération d'assurance s'appuie sur l'existence d'un risque, le paiement d'une prime et la promesse d'indemnisation du dommage à travers la prestation.

3.1. Les éléments d'une opération d'assurance

Une opération d'assurance est caractérisée par les éléments fondamentaux suivant :

- le risque ;
- la prime ;
- la prestation ;
- le sinistre ;

- la compensation au sein d'une mutualité.

3.1.1. Le risque

Le péril commun en assurance, est le risque. Il peut être l'accident ou la maladie, la mort ou la destruction qui menacent les individus dans leurs biens ou dans leur personne. Le risque est le phénomène qui est la raison d'être de l'assurance. En d'autres termes, c'est la matière première d'une opération d'assurance. Il est l'événement incertain, qui n'a pas encore eu lieu, affectant une personne, ses biens ou sa responsabilité¹⁸, et qui ne dépend pas de la volonté des parties.

Tous les événements ne sont pas assurables. En effet, seul les événements revêtant les trois caractéristiques, ci-après, sont des risques assurables.

- l'évènement doit être futur ;
- il doit y avoir incertitude, on parle d'évènement aléatoire ;
- l'arrivée de l'évènement ne doit pas dépendre exclusivement de la volonté de l'assuré.

3.1.2. La prime (la cotisation)

La prime est la somme d'argent ou le prix que paye l'assuré à l'assureur pour couvrir un risque. La prime est bien distincte de la cotisation une prime est versée par l'assuré à l'assureur commerçant, qui pratique à l'assurance à but lucratif et gère des primes fixes. Ainsi, l'assureur qui fait des bénéfices il en dispose, et celui qui fait des pertes il les assume. En revanche, lorsque l'organisme assureur est une société mutuelle ou à forme mutuelle, la prime s'appelle cotisation. En effet, la cotisation est pratiqué par la mutualité : une société civile de personnes dont le but est de faire de l'assurance et non pas des bénéfices.

Chaque fin d'exercice, la mutualité fait des comptes, si les cotisations payées par les adhérents durant l'année sont suffisantes pour payer les sinistres, on clôture l'exercice. Si les

¹⁸ OUBAZIZ S., Les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances, cas de l'industrie assurantielle algérienne, Thèse de Magistère «Management des entreprises». Université UMMTO, 2012, p.....

cotisations excèdent les sinistres, on rembourse la différence, mais si le volume de sinistres est supérieur à celui des cotisations, la société procède alors à un rappel de cotisations.

3.1.3. La prestation

L'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque, consiste à exécuter une prestation. Il s'agit du versement d'une indemnité destinée :

- soit à l'assuré, comme en assurance incendie ;
- soit à un tiers, par exemple en assurance de responsabilités ;
- soit au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

3.1.4. Le sinistre

Le sinistre est la survenance d'une situation dommageable (cas d'assurance de choses), l'échéance du contrat (assurance de personnes), la réclamation d'un tiers (assurance de responsabilité civile), en somme c'est la réalisation du risque dans les conditions prévues par le contrat et qui oblige l'assureur à exécuter son engagement¹⁹.

3.1.5. La compensation au sein de la mutualité

La mutualité est l'ensemble des personnes assurés contre un même risque et qui cotisent mutuellement pour faire face aux conséquences de ce risque. A partir de cette mutualité, un fond est créé, qui servira à couvrir les personnes touchées par le sinistre²⁰.

Face aux divers risques omniprésents dans la vie économique et sociale, l'assurance s'est diversifiée de façon à pouvoir offrir une plus large couverture possible et développer au mieux son rôle dans la plus grande transparence et dans le respect des règles qui lui sont prescrites.

3.2. Les acteurs d'une opération d'assurance

Une opération d'assurance fait intervenir plusieurs personnes : un assureur, un assuré et éventuellement des tiers.

¹⁹ Alcodefi , « Les fondamentaux de l'assurance », Hotel Mercure 19 & 20 et 21/02/2019, p12.

²⁰ Soufit .S, « Analyse de la stratégie de diversification des compagnies d'assurances sur le marché assurantiel algérien cas de la TRUST Alegria », mémoire de Master en Finance et Comptabilité, Option Finance et Banque, Université de Bejaia, 2011, p 11.

L'assuré constitue la personne sur laquelle repose le risque, c'est-à-dire celle dont les biens, les actes, la vie sont garantis contre les différents risques moyennant le versement d'une certaine somme (prime ou cotisation).

L'assuré est toute personne physique ou morale dont les biens, les actes ou sa propre personne sont couverts par un contrat d'assurance contre des risques, moyennant le versement d'une certaine somme (une prime ou une cotisation). Il est à noter que l'assuré n'est pas obligatoirement le souscripteur du contrat, ni le bénéficiaire, ni celui qui paie la prime. Par exemple en assurance la responsabilité civile, c'est le responsable qui est assuré. En assurance vie, c'est la personne dont le décès entraine le versement d'une rente ou d'un capital prévu dans le contrat d'assurance.

Le bénéficiaire est la personne physique ou morale qui recevra les prestations promises par l'assureur en cas de la réalisation du risque prévu au contrat d'assurance.

Les tiers représentent toutes les personnes étrangères au contrat mais qui ont le droit de revendiquer le bénéfice (comme les bénéficiaires d'une assurance décès, les victimes en assurance de responsabilité ...).

L'assureur est celui qui s'oblige de payer l'indemnité²¹. C'est-à-dire couvrir les sinistrés par un contrat d'assurance. Il est généralement une personne morale ; une société commerciale ou civile (mutuelle). L'assureur est une entreprise soumise au contrôle de l'Etat et dont le statut juridique et le mode de fonctionnement sont réglementés. L'assureur intervient auprès de l'assuré par l'intermédiaire d'un réseau de distribution.

²¹ MRABET. «Technique d'assurance», Université virtuelle de Tunis, 2007, p.13.

Section 3 : Le cadre institutionnel algérien de l'activité d'assurance

Il existe plusieurs classifications des assurances. Dans ce qui suit, nous allons tenir compte seulement des classifications juridique et technique. Par la suite nous allons présenter les différents intermédiaires à l'assurance.

1. Classification des assurances

Plusieurs classifications peuvent être envisagées, nous ne retiendrons que celle qui participer au développement et de croissance de pays.

1.1. La classification juridique des assurances

L'activité des assurances se subdivise en deux branches essentiels, assurance dommage et assurance de personne.

1.1.1. Assurance dommage

« L'assurance dommage est la prestation d'assurance qui dépend d'un évènement incertain qui cause un dommage au patrimoine d'une personne »²².

Elle donne droit à une indemnité, normalement égale au montant du préjudice dû à un événement accidentel et involontaire. Il existe deux catégories

a. Les assurances de bien

L'assurance de dommage aux biens est considérée comme étant une assurance directe du patrimoine c'est-à-dire de garantir les biens corporels (matériels) ou incorporels (assurance-crédit, assurance chômage....) de l'assuré.

b. Les assurances de responsabilité

La responsabilité civile est engagée lorsqu'une personne se trouve responsable des dégâts causés à autrui. C'est-à-dire que l'assuré est dans l'obligation de réparer un dommage subi par autrui.

1.1.2. Assurance de personnes

L'assurance de personne est la prestation ou la prime qui dépend d'un évènement incertain qui affecte la vie, l'intégrité physique ou la situation Familiale d'une personne.

Les assurances de personnes ont pour objet de protéger la personne même de l'assuré. On distingue deux types : assurance atteinte corporelle et assurance sur la vie.

²² Claude. D, « Les assurances de personne », Anthemis, Louvain-la-Neuve, 2006, p4.

a. Assurance atteinte corporelle

Les assurances de personnes corporelles couvrent les risques d'atteinte à l'intégrité physique en cas de maladie ou d'accident corporel²³.

Autrement dit cette assurance consiste à garantir aux assurés une indemnité pour faire face aux évènements pouvant l'affecter dans sa santé.

b. Assurance sur la vie

L'assurance sur la vie constitue la catégorie la plus importante des assurances de personnes. Elles constituent à la fois une opération d'assurance par la recherche d'une sécurité face à l'évènement d'un risque donné, et une opération d'épargne. On distingue trois types d'assurance à savoir :

- Assurance en cas de vie ;
- Assurance en cas de décès ;
- Assurance mixte.

L'assurance en cas de vie permet de garantir à l'assuré la construction d'une épargne et le versement de celle-ci sous forme de rente viagère ou capital si l'assuré est en vie à l'échéance du contrat.

En assurance en cas de décès, l'assureur garantit le versement d'un capital ou d'une rente à un bénéficiaire désigné, en cas de décès de l'assuré avant le terme fixé au contrat.

Les assurances mixtes sont celles qui, combinent entre une assurance en cas de décès et une assurance en cas de vie, en répondant à un double besoins, c'est-à-dire réaliser une opération d'épargne tout en assurant le risque décès.

1.2.La classification technique des assurances

Elle est dite technique, car elle découle de la gestion technique des assurances. On distingue deux types à savoir²⁴.

1.2.1. L'assurance gérée par répartition

C'est une technique permettant à l'assureur la répartition de la masse des cotisations payées par la mutualité des assurés entre les sinistres réalisés au cours d'une période donnée.

²³ Institut Algérien des Hautes Etudes Financières, Op.cit.

²⁴ Yvonne.L.F, « Droit des assurances », édition Dalloz, 11ème édition 2001, p52.

1.2.2. L'assurance gérée par capitalisation

La capitalisation est une technique de gestion financière ; l'assureur place une partie des primes collectées pour les faire fructifier et réinvestit les revenus financiers ainsi obtenus de manière à accroître la somme initiale. Les assurances vie, décès et capitalisation suivent ce mécanisme.

2. Les intermédiaires en assurance

L'intermédiation en assurance est une activité réglementée qui nécessite l'obtention d'un agrément auprès du ministère des finances. La personne qui souhaite l'exercer, qu'elle soit physique ou morale doit avoir cet agrément.

2.1. L'agent général d'assurance

Professionnel indépendant exerçant l'activité d'intermédiation en assurance et de gestion pour le compte d'une ou plusieurs entreprises d'assurances. Il exerce une profession libérale ou créant une société commerciale, il est mandaté par une entreprise d'assurances pour distribuer ses contrats sur un secteur géographique ou économique donné, il est bénéficié d'une rémunération sous forme de commission d'apports qui rémunère la souscription d'une police d'assurance²⁵.

2.2. Le courtier d'assurance

Le courtier est une personne physique ou morale qui est inscrit au registre du commerce. C'est un propriétaire d'un portefeuille des clients pour lesquels il recherche auprès des compagnies d'assurance ou parfois, il élabore avec celles-ci le produit d'assurance qui porte à l'assuré la réponse la plus adaptée en termes de prix de revient et de garantie²⁶.

2.3. L'actuaire

Un actuaire est un professionnel spécialiste de l'application du calcul des probabilités et de la statistique aux questions d'assurances, de finance et de prévoyance sociale. A ce titre, il analyse l'impact financier du risque et estime les flux futurs qui y sont associés. L'actuaire utilise des techniques mathématiques et statistiques pour décrire et modéliser de façon prédictive certains évènements futurs²⁷

²⁵ Glossaire Assurance, Secrétariat général du CCSF, juin 2010, p18.

²⁶ Bigot.J, Lange.D, « Traité de droit des assurances », édition DELTA 2000, p 315-316.

²⁷ Couilbaul.T.F, Eliasherg.C, Latrasse.M, «Les grands principes de l'assurance », édition L'argus, 5ème édition Paris, 2002.

Conclusion

Ce chapitre nous a permis d'apprécier que l'assurance est une discipline qui s'est développée au cours de l'histoire.

L'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements incertains. Toutefois, nous devons savoir que l'assurance nous facilite largement la vie. Elle nous permet effectivement de subvenir aux besoins des familles en cas de décès, de donner vie à nos projets immobiliers et de rembourser nos frais de santé, grâce à l'assurance vie.

Chapitre II : Le marché algérien des assurances

Introduction

Le marché assurantiel en Algérie compte plusieurs compagnies d'assurances publiques et privées, préexistant à l'ouverture du secteur en 1995, avec une offre comportant multitude de contrats proposés aux particuliers comme aux entreprises.

Ce chapitre proposera une présentation générale de l'industrie assurantielle algérienne, avec un enchaînement basé sur l'évolution de l'économie assurantielle, sur le plan institutionnel et structurel, et nous terminerons par l'étude d'un autre aspect de l'assurance qui est celui de la division du risque (Réassurance).

Section 1 : Le secteur des assurances en Algérie

Comme pour beaucoup de secteurs d'activité, l'assurance a commencé, en Algérie, dès les premières années de l'indépendance. Le législateur algérien a reconduit - par la loi 62-157 du 21 décembre 1962- tous les textes déjà existants, en attendant la mise en place d'une réglementation nouvelle afin de sauvegarder les intérêts du pays.

Dans cette section, nous allons présenter un aperçu historique de l'assurance en Algérie, et ses composants, ainsi que les intervenants sur le marché algérien des assurances.

1. Aperçu historique sur l'assurance en Algérie

Le secteur des assurances est passé par différentes étapes depuis l'indépendance du pays. Au commencement, la reconduction de l'héritage colonial puis sont venues deux principales réformes : l'institution du monopole de l'Etat accompagné de la spécialisation des sociétés, durant toute la période dite de la planification centralisée et puis est venue le temps de la libération du secteur qui mit fin en même temps à la spécialisation.

1.1. Période 1962-1973

Au lendemain de l'indépendance, le législateur Algérien a reconduit par la loi 62-157 du 21 décembre 1962 tous les textes déjà existants, afin de sauvegarder les intérêts du pays, en raison d'absence d'une réglementation et des cadres nationaux propres à l'Algérie pouvant assurer le fonctionnement et le contrôle des sociétés d'assurance.

A cette époque, les opérations d'assurance n'étaient pratiquées que par 270 entreprises françaises dont 30% avaient leurs sièges à l'étranger.

Au mois de décembre 1962, deux projets de loi ont été élaborés, dont l'objectif est le contrôle du marché algérien des assurances, le premier porte sur la création de la Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) par la loi n°63-167 du 8 juin 1963²⁸, et l'obligation de toutes les sociétés d'assurance étrangères de céder 10% (cession légale) de leur portefeuille au profit de la CAAR²⁹. Le second concernait les obligations et les garanties exigées aux entreprises d'assurance qui exerçaient une activité en Algérie par la loi n°63-201³⁰.

²⁸ CCR. Historique du marché algérien des assurances. Bulletin de la CCR n°09 ; spéciale 50ème anniversaire. 1er semestre 2012. p1. [En ligne]. Disponible sur www.ccr.dz.

²⁹ Ibid., p.56

³⁰ NESSMA, Aghiles. Un demi-siècle d'assurance en Algérie. [En ligne]. Revue d'assurance édictée par le CNA, N°1/1er semestre juin 2012, p5. sur http://www.cna.dz/extension/mydesign/design/mydesign/images/Revue_Assurance_01.pdf, .

Au mois d'avril 1963, la création d'une société d'assurance mixte algéro-égyptienne à raison de 10% du capital pour la CAAR, 51% pour l'État algérien et 39% pour l'État égyptien avec dénomination Société Algérienne d'Assurance(SAA) pour faire face au retrait éventuel des sociétés d'assurance étrangères³¹;

En octobre 1963 l'institution de la cession légale, au profit de la CAAR a entraîné le départ massif des sociétés d'assurance étrangères exerçant en Algérie, et seulement 13 compagnies sont restées. Et même le départ de la quasi-totalité des professionnels, pour rejoindre le siège des sociétés mères en France³².

En 29 décembre 1964, la création de la Mutuelle Algérienne d'Assurance des Travailleurs de l'Éducation et de la Culture MAATEC.

Ensuite, trois ans plus tard, soit le 27 mai 1966, une nouvelle réforme d'importance stratégique a mis fin au libéralisme par l'institution du monopole de l'État sur toute les opérations d'assurance en Algérie (ordonnance N°66-127 du 27mai1966³³) avec pour corollaire le retrait aux entreprises étrangères de toute forme d'exploitation des opérations d'assurance en Algérie et la nationalisation de la SAA et la CAAR.

1.2. La période 1973-1989

La création de la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) en 1973, parachevait le contrôle de l'État sur toutes les opérations d'assurance.

De la distribution des polices aux placements en réassurance, toute la chaîne de transformation de la prime était sous le contrôle de l'État. Dans ce contexte, la CCR avait pour objectif de défendre l'indépendance économique du pays et de retenir le plus de primes possibles à l'intérieur du marché³⁴.

Cette période a été caractérisée par une spécialisation des entreprises d'assurance, la CAAR et la SAA par la décision du Ministre des finances N°828 du 21 Mai 1975 ; en indiquant pour chacune d'elles les risques à couvrir:

- la CAAR, spécialisée dans les assurances des gros risques (risque industriel) et de transport,

³¹ CAAR. « Aperçu sur l'histoire de l'assurance en Algérie ». [En ligne].50émeanniversaire de la CAAR ; 1963/2013,

³² CCR. Op.cit., p.1

³³ CCR. Op.cit., p.56

³⁴ Bulletin CCR. Op.cit., p2

- la SAA, spécialisée dans les petits risques, qui sont cependant générateurs d'une épargne importante, il s'agit donc de l'assurance automobile, assurance de personne et risque simple, (vol, l'incendie... Etc.).

En 1982, accentuation de la spécialisation avec la création de la Compagnie Algérienne d'Assurance Transport³⁵, qui s'est concentrée sur les risques de la branche transport prenant ainsi une part de marché de la CAAR qui monopolisa alors les risques industriels. Cette spécialisation a eu deux effets :

- altérer les relations avec les assurés qui, se trouvant face à un seul fournisseur ne pouvaient ni discuter les conditions des contrats, ni remettre en questions les réductions et rejets abusifs des indemnités ;
- réduire considérablement l'intérêt du démarchage de la clientèle.

1.3. La période 1989 à nos jours

Cette période est caractérisée par les transformations ou les réformes apportées au secteur des assurances en 1988.

Ces transformations entraînent la concurrence entre les compagnies publiques existantes : SAA, CAAR, CAAT, MAATEC et la CNMA et la déspecialisation.

Puis il y avait l'apparition de l'ordonnance n°95-07 du janvier 1995 qui casse le monopole de l'État sur le marché d'assurance dont son principal objectif est la libéralisation et l'ouverture du marché, cela se traduit par la création des compagnies privées³⁶.

En 2003, une assurance obligatoire (Cat-Nat) contre les catastrophes naturelles, a été mise en application en 2004, conformément à l'ordonnance présidentielle n°03-12 du 26octobre 2003³⁷.

L'ordonnance n° 06-04 du 20 février 2006 promulguée pour combler les insuffisances constatées de l'ordonnance n°95-07 dont ses principaux apports sont la création de la

³⁵ Décret exécutifs n°95-82 d'avril 1985.

³⁶ ABOURA, Karim, « Le contrôle de solvabilité des compagnies d'assurances ». [En ligne]. Colloque internationale In « les sociétés d'assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles entre la théorie et l'expérience pratique », université Ferhat Abbas, avril 2011.

³⁷ BOUCHOUL Rachida, CHENINI Abderrahmane, « Les perspectives de l'assurance islamique dans les pays émergents.cas l'Algérie », [en ligne]. Colloque internationale « les sociétés d'assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles entre la théorie et l'expérience pratique », université Ferhat Abbas, avril 2011.

bancassurance et la filialisation c.-à-d. la séparation des activités de l'assurance dommage de celles de personne³⁸.

L'année 2008 a été marquée par le règlement définitif du contentieux algéro-français sur les assurances, qui remonte à l'année 1966, lorsque le secteur des assurances a été nationalisé par l'État algérien une fois que les sociétés françaises sont parties, leurs engagements ont été honorés par les sociétés algériennes. Cependant, les biens immobiliers acquis en contre partie de ces engagements étaient restés juridiquement en possession des sociétés françaises. De ce fait, les sociétés algériennes ont dû régler les sinistres sans pouvoir utiliser pour ce faire les actifs correspondants³⁹.

Après une longue période de négociation, ce contentieux a été définitivement réglé par l'accord du 7 mars 2008 entre les sociétés françaises AGF, Aviva, AXA, Groupama et MMA et les sociétés publiques algériennes SAA et CAAR qui a régularisé en droit algérien cette situation, il organise un transfert de portefeuille entre les deux parties signataires à effet rétroactif à compter de 1966⁴⁰.

L'année 2009 apparition de décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009, qui a fixé le capital social (ou fonds d'établissement) minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance⁴¹.

Le décret exécutif n°10-207 du 9 septembre 2010, modifiant et complétant le décret exécutif n°95-409 du 9 décembre 1995, relatif à la cession obligatoire en réassurance, fixe le taux minimum de la cession obligatoire des risques à réassurer à 50% au bénéfice de la CCR. La mesure vise notamment à réduire les transferts de devises vers l'étranger et à faire de la CCR une puissante compagnie nationale de réassurance. Il faut dire que pour tenir son rôle sur le marché national de la réassurance, la CCR a augmenté son capital social de 5 milliards de dinars à 13 milliards de dinars en 2009⁴².

³⁸ ABOURA, Karim. Op.cit., p.5

³⁹ BENILES, Billel, « L'évolution de secteur algérien des assurances ». [En ligne]. Colloque internationale In : « les sociétés d'assurances Takaful et les sociétés d'assurances Traditionnelles entre la théorie et l'expérience pratique », université Ferhat Abbas, avril 2011.

⁴⁰ MEZOUAR, Mohamed, « La fidélisation de la clientèle dans les assurances », université Abou-Beker BELKAID, 2011, p150.

⁴¹ Bulletin de CCR, 1^{er} semestre 2009.

⁴² Idem, p.2.

Enfin, le changement remarquable qui a touché le secteur des assurances en 2011, est la mise en application de la séparation entre les assurances dommages et les assurances personnes instituées par la loi 06-04 de 20-02-2006⁴³.

2. La composition du secteur algérien des assurances

En ce qui concerne les compagnies d'assurances, le marché Algérien des Assurances se compose aujourd'hui de 23 compagnies d'assurances, elles étaient au nombre de 16 en 2010 mais seulement 7 des 23 compagnies d'assurances ont franchi le pas une année et demi après la décision du ministère des finances par la loi N° 06-04 du 20/02/2006 instituant la séparation des assurances de personnes (AP) de celles des dommages (AD).⁴⁴

L'Assurance directe exercée par onze compagnies à savoir : quatre entreprises publiques (CAAR, SAA, CAAT et CASH), et sept entreprises privées (CIAR, ALLIANCE ASSURANCES, GAM, SALAMA ASSURANCES, TRUST ALGERIA, 2A, AXA « assurances de dommages »).

Quant aux compagnies citées ci-dessous, elles sont récentes et sont spécialisées dans l'assurance de personnes mais sont des filiales des compagnies d'assurances qui existent déjà et spécialisées dans l'assurance de dommages : CARDIF EL DJAZAIR filiale de BNP, CAARAMA filiale de la CAAR, TALA filiale de la CAAT, SAPS filiale de la SAA et du Français MACIF, MACIR-VIE filiale de la CIAR, AXA assurances de personnes et enfin LE MUTUALISTE filiale de la CNMA.⁴⁵

En plus de sociétés d'assurances, le secteur des assurances algérien renferme deux mutuelles CNMA et MAATEC.

Une société de réassurance la CCR, les assurances spécialisées sont exercée par la CAGEX pour assurance-crédit à l'exportation, et la SGCI pour l'assurance-crédit immobilier.

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des sociétés d'assurance en Algérie.

⁴³ AÏNOUCHE, Zakia, « L'assurance de personne gagne en devenir ». [En ligne].revue d'assurance n°02, 2ème semestre 2012, P.32-33.

⁴⁴ <https://www.uar.dz/chiffres-cles-du-secteur>.

Remarque : La création d'une filiale exige un capital d'un milliard de dinars et certaines compagnies avancent que cette somme est très élevée et hors de leur portée alors quelques-unes d'entre elles préfèrent rechercher un partenariat avec des filiales existantes.

Tableau 1: La présentation des sociétés d'assurance en Algérie

Domaine	Secteur	Nom des sociétés existantes
Assurance dommage	Publique	<ul style="list-style-type: none"> - CAAR : créée le 08/06/1963, son capital social est de 12 milliards de dinars ; - SAA : créée le 12/12/1963 ; - CAAT : créée le 30/04/1985, son capital social est de 16 milliards DA en fin 2015 ; - CASH : créée le 04/10/1999, son capital social est de 7,8 milliards de dinars.
	Privé	<ul style="list-style-type: none"> - CIAR : créée le 15/02/1997 son capital social est de 4,2 milliards de dinars ; - 2A créée le 06/05/ 1997 : son capital est de 2 milliards de dinars ; - GAM créée le 10/09/2002, son capital social est de 2,4 milliards de dinars ; - Salama Assurances Algérie : créée le 13/04/1999, spécialisée dans les produits conformes à la Charia islamique « Takaful » ; - Trust Algeria Assurance et Réassurance (créée le 25/01/1999) : son capital social est de 2,05 milliards de dinars ; - Alliance Assurances : créée le 30/07/2005, son capital social est de 2,2 milliards de dinars.
Assurance de personne	Publique	<ul style="list-style-type: none"> - TALA : créée 17/04/2011 par la CAAT ; - Caarama Assurances : créée le 09/03/2011, filiale de la CAAR ; - AGLIC, appelée aussi l'Algérienne vie : créée le 22/02/2015 ; - Life Insurance Company est une filiale de la CASH, son capital social est de 1 milliard de dinars.
	Privé	<ul style="list-style-type: none"> - Cardif El Djazair : créée le 11/10/2006, filiale de BNP Paribas El Djazair ; - Macir Vie : créée le 11/08/2011, Scission de la CIAR, son capital social est de 1 milliard de dinars.
Assurance mixte		<ul style="list-style-type: none"> - Axa assurances : a démarré son activité en Algérie en 2011, groupe AXA détient 49% du capital, 36% par le FNI et 15% par la BEA ; - AMANA Assurance : créée le 10/03/2011, Société Assurance, de Prévoyance et de Santé, son capital social est de 2 milliards de dinars.
Assurance spécialisé		<ul style="list-style-type: none"> - CAGEX pour assurance-crédit à l'exportation ; - SGCI pour l'assurance-crédit immobilier.

Source : Réalisé par nous même à partir de KPMG, guide des assurances, 2015, p22.

3. L'environnement institutionnel des assurances

Le cadre institutionnel du marché algérien des assurances est composé de trois institutions autonomes (le Conseil National des Assurances, la commission de supervision des assurances et la Centrale des Risques). Et d'autres acteurs interviennent dans le marché des assurances, à l'image des agents généraux, les courtiers et les banques. Tous ces intervenants sont sous la tutelle du Ministère des finances.⁴⁶

3.1. Le ministère des finances

Les sociétés d'assurance et de réassurance ne peuvent exercer leur activité qu'après avoir obtenu l'agrément du ministère des finances. Le ministère veille à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance, à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurance et de réassurance ainsi qu'à leur capacité à honorer leurs engagements. De ce fait, le ministère des finances a un rôle de régulateur et a pour mission de protéger les droits des assurés et veille à ce que les entreprises d'assurance et de réassurance honorent leurs engagements et respectent les réglementations en vigueur. Il intervient dans le contrôle des entreprises d'assurance et de réassurance et des professions liées au secteur, dans le suivi de l'activité du secteur et supervise toutes les questions d'ordre juridique et technique se rapportant aux opérations d'assurance et de réassurance, de la préparation des textes aux études touchant au développement et à l'organisation du secteur.

3.2. Les institutions publiques de contrôle et d'accompagnement

3.2.1. Le conseil national des assurances

Le conseil national des assurances et le cadre de concertation entre les diverses parties impliquées par l'activité d'assurance, à savoir ⁴⁷:

- les assureurs et intermédiaires d'assurance ;
- les assurés ;
- les pouvoirs publics ;
- le personnel exerçant dans le secteur.

Le conseil est une force de réflexion et de proposition à même de préserver les intérêts des parties impliquées dans la concertation. Présidé par le Ministère des finances, il représente l'organe consultatif des pouvoirs publics sur tout ce qui se rapporte à la

⁴⁶ B. Tafiani « Les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, Alger, 1987, P 24.

⁴⁷ B. Tafiani « Les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, Alger 1987, P 26

situation, l'organisation et au développement de l'activité d'assurance et de réassurance. Il se prononce sur tout projet de texte législatif ou réglementaire concernant l'activité d'assurance. Son avis est notamment requis pour l'étude des demandes d'agrément de compagnie d'assurance et de courtiers.

A travers les travaux scientifiques qu'il entreprend et les recommandations qu'il présente aux décideurs, le conseil national des assurances apparaît comme un instrument de première importance dans la détermination de la politique générale de l'Etat en matière d'assurance.

3.2.2. La commission de supervision des assurances (CSA)

La commission agit en qualité d'administration de contrôle au moyen de la structure chargée des assurances au ministère des finances, et cela par le biais des inspecteurs d'assurance. Dans l'objectif de garantir la solvabilité des compagnies d'assurance, la CSA peut requérir des expertises d'évaluation liées aux engagements réglementés. La commission peut également restreindre ou interdire la libre disposition des éléments de son actif ou encore désigner un administrateur provisoire. La commission est aussi habilitée à demander aux sociétés d'assurance la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et d'un programme de détection et de lutte contre le blanchiment d'argent.

3.2.3. La centrale des risques (CR)

La centrale est rattachée à la structure chargée des assurances au ministère des finances. Elle a pour mission la collecte et la centralisation des informations afférentes aux contrats d'assurance-dommage souscrit auprès des sociétés d'assurance et les succursales d'assurance étrangères agréées.

3.3. Le secteur bancaire

L'Algérie s'est ouverte à la bancassurance en vertu de loi 06-04 du 20 février 2006, qui a autorisé la distribution des produits d'assurance par les banques, les établissements financiers et assimilés. Il faut savoir que la bancassurance est une forme d'intermédiation qui permet à l'assureur de distribuer ses produits par l'intermédiaire des banques. Les produits d'assurance concernés sont limités aux⁴⁸ : assurances crédits, assurances de personne, assurances des risques simples d'habitation et les assurances agricoles.

⁴⁸ B. Tafiani « Les assurances en Algérie », Ed : OPU et ENAP, Alger, 1987, P 27.

La période 2008 à 2014 a été marquée par la concrétisation de plusieurs accords de bancassurance :

- la SAA a noué des partenariats avec deux banques publiques (la banque du développement local et la Banque de l'agriculture et du développement rural).
- le groupe bancaire BNP PARIBAS, via sa filiale Cardif, s'est associé avec la CNEP banque pour créer une filiale commune dans la bancassurance.
- la CAAT et la CAAR ont loué un partenariat avec la Banque Extérieure d'Algérie.

3.4. Les intermédiaires d'assurance

Plus de 560 agents généraux d'assurance interviennent en dehors du réseau direct des compagnies pour une distribution de proximité, ils représentaient en 2012 plus de 20% de la production des compagnies d'assurances. Certaines sociétés, surtout privées, travaillent davantage avec des agents généraux qu'avec leurs propres salariés. C'est le cas de la CIAR dont 75% du chiffre d'affaires est réalisé par les agents généraux.

Les courtiers sont au nombre de 28, exclusivement nationaux car la loi interdit aux courtiers internationaux d'exercer directement leurs activités. Les courtiers représentent, en 2014, 6% de la production des compagnies, contre 2% en 2002. Le chiffre d'affaire moyen généré par les courtiers a été de 82 millions de dinars en 2014, très supérieur à la moyenne des points de vente. Ceci s'explique par le fait que les courtiers interviennent davantage dans les entreprises où les primes moyennes des contrats sont plus élevées.

Le marché algérien des assurances accélère sa mue, les différentes modifications apportées à l'ordonnance 95-07 qui ont étendu la libéralisation du secteur, visent à offrir de nouvelles perspectives de développement.

Section 2 : L'évolution du marché des assurances

Depuis la libération du secteur des assurances en Algérie, le marché n'a cessé d'évoluer. Afin de mettre en exergue l'évolution du secteur au cours de cette dernière décennie, on va consacrer cette section dans un premier temps, à l'étude de l'évolution du marché algérien des assurances et dans un second temps à l'étude de l'évolution de la production par branches d'assurance.

1. Evolution du chiffre d'affaire des assurances

D'année en année, le secteur des assurances en Algérie continue à enregistrer des évolutions considérables et ce malgré, les perturbations provoquées par la filialisation intervenue en 2011. Année durant laquelle, les sociétés d'assurance étaient dans l'obligation de séparer l'activité « assurance dommages » de celles « assurance personnes ».⁴⁹

L'évolution du chiffre d'affaires des assurances en millions de dinars sur la période 2009-2019 sont présentés dans le tableau suivant.

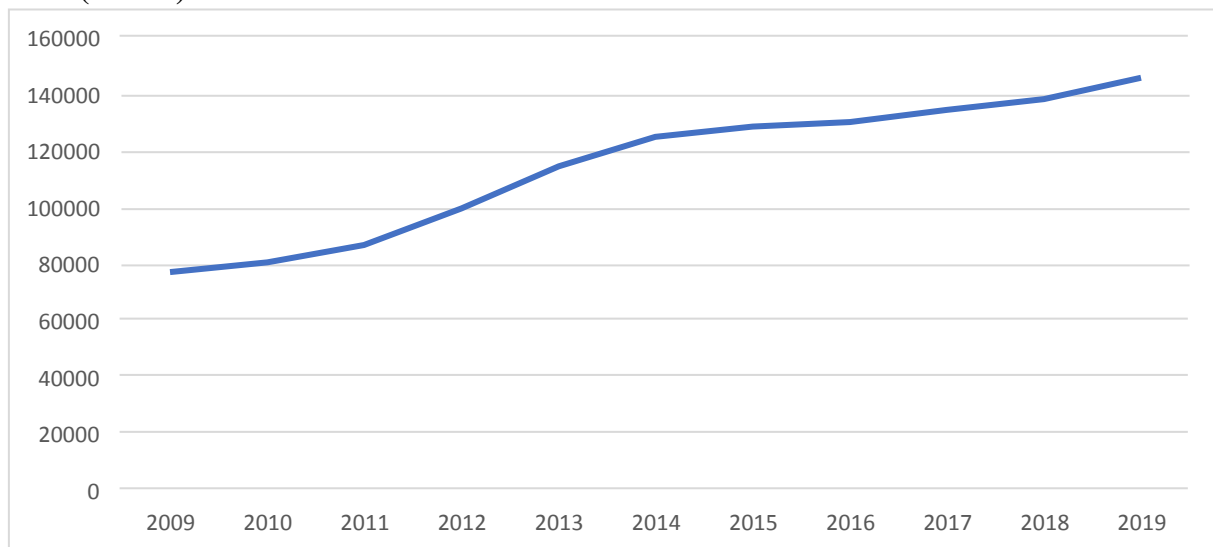
Tableau 2: Evolution de la production du secteur assurantiel de 2009 à 2019 (En million de DA)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Production en millions DA	77678	81082	87329	100182	115107	125472
Années	2015	2016	2017	2018	2019	
Production en millions DA	129118	130653	134970	138827	146259	

Source : CNA, note de conjoncture de 2009 à 2019.

⁴⁹ Revue des sciences commerciales, n°19, p 303.

Figure 1: Evolution de la production du marché algérien des assurances entre 2009 et 2019 (en DA).



Source : CNA, note de conjoncture de 2009 à 2019.

Le graphe N°01 nous montre que le chiffre d'affaires des sociétés d'assurances augmente d'une année à l'autre durant la période 2009-2019. En effet, après avoir enregistré un chiffre d'affaire de 77678 milliards de dinars en 2009, il atteint 146.259 milliards de dinars en 2019.

Le marché algérien des assurances a réalisé, en 2019 un volume de primes de 146.259 milliards DA contre 138.827 milliards en 2018, soit une progression de 5.4%, alors que l'évolution du chiffre d'affaire de 2017-2018 est de 2.8%.

2. Evolution du chiffre d'affaire par branche d'assurance

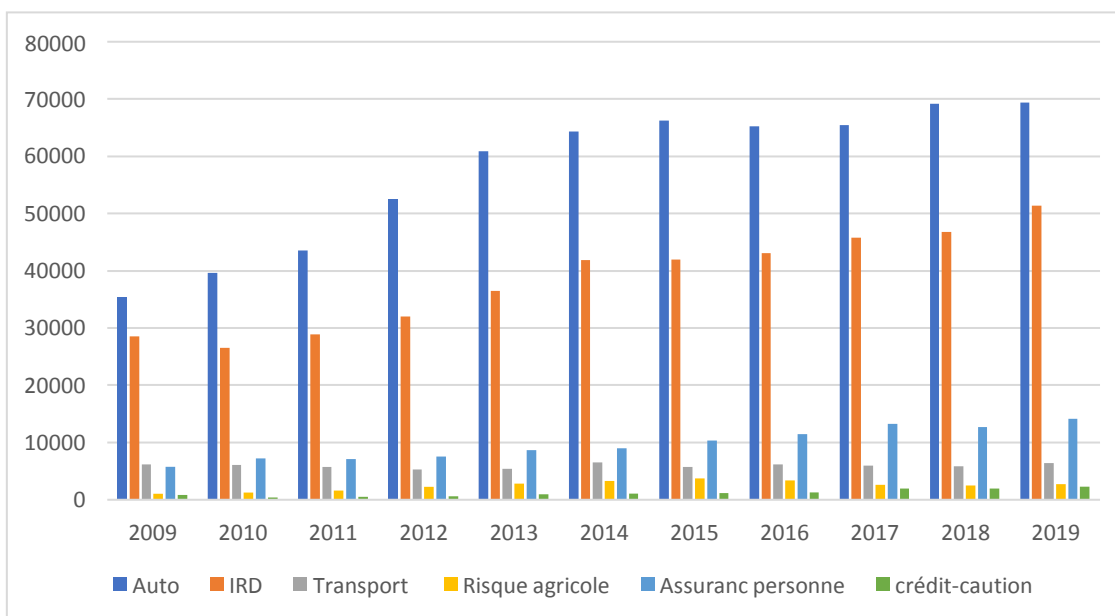
Dans cette analyse, nous essayons de relever les parts de chaque branche d'assurance et de localiser leurs incidences sur le marché des assurances avec la détermination des différentes causes susceptibles d'être à l'origine des différents mouvements.

Tableau 3: la production par branche entre 2015 et 2019 (en millions de dinars)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Auto	35337	39645	43552	52466	60920	64391	66202	65200	65504	69128	69396
IRD	28533	26507	28909	32055	36470	41834	41949	43067	45761	46770	51371
Transport	6185	6093	5708	5333	5436	6497	5745	6238	5926	5829	6369
Risque Agricole	1044	1237	1626	2247	2786	3269	3757	3376	2625	2507	2684
Assurance Personnes	5760	7180	7044	7499	8619	8976	10316	11461	13253	12629	14118
Crédit-Caution	820	422	489	589	877	1017	1149	1311	1901	1964	2322
Total	77678	81082	87329	100182	115107	125472	129118	130653	134970	138827	146260

Source : Réalisé par nous-même à partir de CNA, note statistique, 2009/ 2019, p4.

Figure 2: Evolution du chiffre d'affaire par branche d'assurance.



Source : Réalisé par nous-même à partir de CNA, note statistique, 2009/ 2019, p4.

A partir du tableau N°2 nous constatons que la structure et la part relative par branche d'activité est fortement déséquilibrée. La branche automobile qui relève de l'assurance obligatoire est dominante.

L'assurance automobile obligatoire représente près de 50% du marché (60% pour les compagnies privées) et l'assurance de personnes moins de 9%, mais cette dernière progresse assez vite à cause essentiellement des assurances de groupes.

La branche assurance automobile connaît une augmentation soutenue depuis 2009. son chiffre d'affaires est passé de 35337 milliards de dinars en 2009 à 69396 milliards de dinars en 2019, ceci peut s'expliquer par l'accroissement fulgurant du parc automobile durant cette période.

La branche assurance Incendie, Accidents et Risque Divers occupe la deuxième position avec une part de marché qui s'élève à 33%. Elle est dominée par les souscripteurs des entreprises et établissements publics. En 2019 a enregistré le plus haut niveau par rapport aux années précédentes avec une somme de 51371 millions de dinars

La branche assurance Transport a connu une évolution plutôt lente entre 2009 et 2019 malgré le lancement de nombreux projets d'infrastructures qui nécessitent l'importation de matériels et d'équipements de réalisation. Son chiffre d'affaires durant cette période est passé de 6185 milliards de dinars à 6369 milliards de dinars.

La branche risque agricole a enregistré une progression de 7% par rapport à 2018. Le niveau des primes émises de cette branche passe de 2507 milliard de dinars en 2018 à 2684 en 2019. Cette progression est le résultat de la politique d'encouragement de la production agricole.

La branche assurance de personne connaît une évolution soutenue depuis 2009, grâce à la souscription de la garantie temporaire décès exigée par les banques pour l'obtention d'un crédit immobilier à long terme. Son chiffre d'affaires est passé de 5760 milliards de dinars en 2009 à 14118 milliards de dinars.

La branche assurance-crédit enregistre une hausse de 18% par rapport à l'année de 2018, cette performance est réalisée par les sous branches (crédit à l'exploitation, insolvabilité générale).

3. Répartition du chiffre d'affaire par branche d'assurance

La composition (par branche productrice) du chiffre d'affaire du secteur des assurances est d'une importance cruciale pour le développement du secteur et son rôle dans l'économie d'un pays.

Les pays développés se caractérisent par la prédominance de la branche « assurance de personnes », contrairement en Algérie la branche assurance dommage prédomine le secteur assurantiel.⁵⁰

Tableau 4: Répartition et évolution des primes du secteur des assurances

Branches	2018		2019	
	Montant	Part%	montant	Part%
Assurance de Dommage	126198	91%	132141	90%
Assurance de Personnes	12629	9%	14118	10%
Total	138827	100%	146259	100%

Source : CNA, note statistique, 2018/2019, p4.

Le tableau N°03, montre que l'essentiel du chiffre d'affaires algérien du secteur assurantiel, est composé d'assurance dommage. Durant la période allant de 2018 à 2019, les assurances de personnes occupent une place négligeable dans le chiffre d'affaires total, ceci s'explique par le fait que ces dernières sont des assurances facultatives. Nous notons tout de même une légère hausse de celles-ci au début de l'année 2019 suite au lancement de nouveaux produits « Individuelle Accident forfaitaire » et « assurance scolaire ».

⁵⁰ S. Nour el Houda, « Evolution du secteur des assurances en Algérie depuis l'indépendance », Bejaia, p 241.

Figure 3: Structure de la production par secteur (dommages/personnes) 2019.



Source : CNA, note statistique, 2018/2019, p4.

Section 3 : Le rôle des assurances dans le financement de l'économie

Pour évaluer le rôle de l'assurance dans l'économie, plusieurs approches sont appropriées dont principalement l'approche macro-économique représentée par le ratio de cotisations d'assurance par rapport au PIB appelé « Taux de pénétration de l'assurance au PIB », et le rapport entre les primes d'assurance et la population appelé « Densité d'assurance », Cependant, cette approche prend en considération les grandeurs les plus importantes qui donnent une appréciation sur l'ensemble de l'économie. Toutefois, l'assurance a d'autres impacts sur des domaines plus affinés de l'économie. Il s'agit essentiellement de l'impact sur l'intermédiation financière et sur le marché des capitaux.

1. Analyse de taux de pénétration

Cet indicateur mesurant la contribution de l'assurance au PIB est révélateur, car il permet de constater le degré de présence du secteur de l'assurance dans le PIB. Pour se faire le tableau N° 04 présente l'évolution du taux de pénétration du secteur algérien des assurances dans l'économie.

Tableau 5: Evolution du taux de pénétration de l'assurance dans le PIB en Algérie de 2010 à 2019 (en % du PIB)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de pénétration %	0,8	0.7	0.7	0.8	0.7	0.82	0.8	0.72	0.68	0.74

Source: Élaboré par nous-même à partir des données de la revue cahiers économiques, volume :12, N°1, 2021, p250.

Bien qu'il y'a de bonnes perspectives de croissance du secteur algérien des assurances, il reste dominé par les sociétés publiques. Ce marché se caractérise essentiellement par sa faiblesse relative. En effet, l'analyse de taux de pénétration montre que l'Algérie par rapport aux pays voisins enregistre un retard remarquable. L'Algérie est en troisième position après la Tunisie qui celle-ci occupe une position intermédiaire entre l'Algérie et le Maroc⁵¹. En outre le secteur algérien des assurances est presque orienté en assurance automobile, presque 60% du chiffre d'affaires du secteur des assurances provient de l'assurance automobile⁵². La part de la branche automobile dans les assurances de dommages représente 52.5%. L'assurance de personnes, encore peu développée devrait croître avec la filialisation intervenue depuis 2011 et avec le développement de la bancassurance.

Le taux de pénétration réalisé en Algérie est faible par rapport à la moyenne mondiale soit de 7,23% du PIB, il reste en deçà des taux réalisés aux Etats-Unis (11,43%), au Japon (9%), au Royaume-Uni (10,30%) et en Afrique du Sud (13,40%), pour ne citer que ceux-là.

2. Analyse de taux de densité

Ce taux représente la prime payée par habitant, il est obtenu par le rapport entre primes émises et la population totale. Pour apprécier la contribution du marché algérien à l'économie nationale, on fait appel à une analyse qui s'étale sur la période 2009-2019 de cet indicateur.

⁵¹ Revue internationale de la performance économique, Volume 04, N°03, Année2021, p117.

⁵² Idem

Tableau 6: Evolution de la densité par habitant en Algérie entre 2010 à 2019.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population globale	35.4	36	36.5	37	39.9	39.7	40.3	41	42	43
Densité d'assurance (USD)	32.8	33	34	39	40	31.8	30	29	28	29

Source: Élaboré par nous-même à partir des données de la revue cahiers économiques, volume12, N°1, 2021, p250.

Certes, comme nous venons de voir, le taux de pénétration du secteur algérien des assurances ainsi que la densité d'assurance sont globalement restés stables et faibles en comparaison à d'autres pays. Néanmoins, toutes ces caractéristiques montrent que le marché algérien dispose d'un fort potentiel assurable, marqué par l'existence de gisements peu développés tels que les risques des particuliers, notamment la couverture des patrimoines (habitations, commerces, artisanats, etc.) et des personnes.

Les raisons communément admises sont avant tout la mauvaise image de l'assurance et l'absence de culture assurantielle dans le pays. Une étude diligentée par le Conseil national des assurances relative à «L'attitude des Algériens face à l'assurance contre les effets des catastrophes naturelles» ajoute comme raison le manque de visibilité et de communication des entités agissant dans le secteur. Le faible niveau de revenu des ménages ainsi que l'absence de marché financier structuré ne font qu'accentuer cet état de fait⁵³.

3. Le rôle des compagnies d'assurance sur le marché des capitaux

De par leurs fonctions, les compagnies d'assurance drainent des masses financières importantes qui représentent les engagements envers les assurés. Ces engagements seront transformés en différents placements, soit sur le marché monétaire, soit sur le marché financier ou sur d'autres places financières. Les compagnies d'assurance sont donc prêteuses de fonds aux agents éprouvant des besoins de financement.

⁵³ KMPG, Guide des assurances en Algérie version 2009, p17.

Ainsi, le cadre juridique du marché financier et monétaire en Algérie a attribué au secteur de l'assurance les rôles suivants :

3.1. La compagnie d'assurance est un intermédiaire sur le marché financier

Le marché des valeurs mobilières, s'organise autour de plusieurs organes à savoir la COSOB (commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse), la SGBV (société de gestion de la bourse des valeurs), le dépositaire de titres et les IOB (intermédiaires en opérations de bourse), contribuant chacun au fonctionnement du marché financier.

La plupart de ces organes sont constitués à partir des compagnies d'assurance et des banques publiques. Ainsi, les IOB sont représentés par les compagnies d'assurance suivantes : la SAA, la CAAT, la CAAR, la CCR, la CNMA ; ensuite la SGBV qui a pour rôle d'organiser le marché, est constituée des IOB, qui sont eux-mêmes, constitués de compagnies d'assurance et des banques.

3.2. La compagnie d'assurance est un investisseur

Les fonds drainés par les compagnies d'assurance seront placés sur les différents compartiments des marchés de capitaux. En effet, la réglementation en matière d'assurance précise dans quelles proportions et dans quelles catégorie d'actifs financiers, procéderont les compagnies d'assurance aux placements de leurs engagements. Elles participent, de par ce rôle, à l'intermédiation financière, et de ce fait, au financement de l'économie. Ainsi, les différents emprunts obligataires et actions émises durant ces dernières années, sont faits pour leur plus grande partie, aux investisseurs institutionnels notamment les compagnies d'assurances.

3.3. La compagnie d'assurance est un OPCVM

La seule organisation de placement collectif en valeurs mobilières existant sur le marché est la SICAV CELIM (société d'investissement à capital variable) qui est constitué d'une compagnie d'assurance et de deux banques, la BNA et la BADR.

4. Le rôle du secteur d'assurance dans le financement de l'économie

En Algérie, la réglementation en matière d'assurance prévoit les placements des cotisations drainées par les compagnies d'assurances auprès des assurés, dans des actifs énumérés à l'article 24 du décret exécutif n°13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurances et /ou de réassurance. Ces placements prennent des formes multiples :

Chapitre II : Le marché algérien des assurances

- **des valeurs d'état** (des bons du trésor, dépôts auprès du trésor, titres émis par l'état ou jouissant de sa garantie).
- **autres valeurs mobilière et titres assimilés émis par des entités remplissant les conditions financières de solvabilité** tels que les titres et obligations émis par des sociétés d'assurance ou de réassurance et autres institutions financière agréés en Algérie, titres et obligations émis, au titre d'accords gouvernementaux, par des sociétés d'assurance ou de réassurance non établies en Algérie, titres et obligations émis, au titre d'accords gouvernementaux, par des sociétés d'assurance ou de réassurance non établies en Algérie.
- **des actifs immobilier** (immeubles bâtis et terrains en propriété en Algérie, non grevés de droits réels, autres droits réel immobiliers en Algérie).
- **autres placements** (marché monétaire, dépôts auprès des cédants, dépôts auprès des banques, Tous autres types de placement fixé par la législation et la réglementation en vigueur.

Pour comprendre la contribution de l'assurance dans l'investissement national, il convient d'analyser d'abord le niveau des placements du secteur assurantiel, puis de déterminer le taux de contribution de ces placements dans l'investissement national. Cependant, il faut noter que ce n'est pas au choix des compagnies d'assurance d'effectuer ces placements, mais bien au contraire, il existe toute une réglementation en la matière.

Tableau 7: Evolution de la contribution des assurances dans l'investissement national entre 2003 et 2013

Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Placement des assurances (Mds DA)	57,3	60	60,4	66,2	75,4	84,6	88,6	118,5	139,5	168,3	184,06
Investissements national (Mds DA)	1265	1477	1661	1951	2445	3218	3811	4351	4618	4978	5638
Taux de contribution %	4,5	4,1	3,6	3,4	3,1	2,6	2,3	2,7	3	3,4	3,3

Source : CNA, revue d'assurance N°8, mars 2015, p49.

Chapitre II : Le marché algérien des assurances

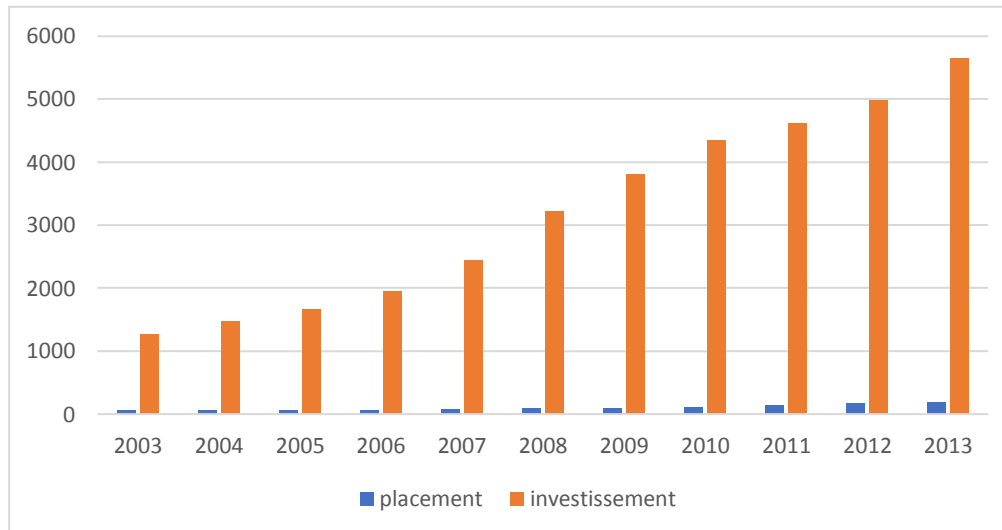
Les placements ont connu une évolution de 9,4%, en 2013. Toutefois, cette hausse reste faible par rapport à l'évolution des années 2012 et 2011 avec des taux respectifs de 20,7% et 17,9%.

En effet, les placements disponibles à l'investissement et au financement de l'économie nationale représentent une contribution de 3,3% en 2013 et 3,4% en 2012. Cette contribution pourrait être plus significative si le taux de pénétration était plus élevé ou les marchés financiers et boursiers étaient plus actifs.

Cependant, il reste que les volumes des placements engagés par les entreprises d'assurance (privé ou publics) prennent une pente ascendante pour les deux périodes, en relation avec la production et les contraintes imposées au secteur comme par exemple l'augmentation des fonds propres et des provisions techniques depuis la déréglementation du marché des assurances en 1995.

La figure ci-dessous illustre l'évolution de la contribution de l'assurance dans l'investissement en Algérie.

Figure 4: Evolution de la contribution de l'assurance à l'investissement national



Source : CNA, revue d'assurance N°8, mars 2015, p49.

5. Les obstacles liés au sous-développement du secteur des assurances en Algérie

Il existe des facteurs explicatifs des difficultés que rencontrent les jeunes nations dans le développement du secteur des assurances. Nous détectons également des facteurs explicatifs spécifiques à l'économie Algérienne et d'autres liées directement au secteur des assurances.

Dans ce cas, il faudra distinguer ceux qui concernent le secteur dans son ensemble et ceux spécifiques à la branche assurance de personnes.

5.1. Les causes liées au retard des pays en développement

Au-delà de la corrélation positive entre le niveau de revenu par habitant et le niveau des agrégats en assurance, que nous avons précédemment signalée et faisant de l'assurance un bien anormal dans les pays pauvres et un bien banal dans les pays riches, le cas de l'Algérie invite à prendre en considération d'autres aspects que le revenu.

Le passé d'un pays a une incidence sur la situation économique actuelle de celui-ci. Pour ce qui est du cas de l'Algérie, sa colonisation pendant plus d'un siècle, a marqué le pays et le comportement de la population. L'assurance ne fait pas partie ni de la culture ni des habitudes des algériens, car c'est l'esprit familiale et communautaire qui prédomine cette population ; chaque sinistré est admirablement assisté et aidé, de diverses manières, par son entourage et notamment par sa famille. De ce fait les algériens ne ressentent pas le besoin de s'assurer contre certains risques. D'ailleurs selon l'Eco n°36(2012), c'est la culture d'assurance qui serait en cause du retard enregistré par le secteur, et particulièrement au niveau des assurances de personnes.

Toutefois, une telle explication est insuffisante, car le même passé est partagé par plusieurs pays et que ces derniers n'enregistrent pas le même retard que celui de l'Algérie. En effet, les pays maghrébins ont été aussi colonisés par la France, mais ils n'affichent pas le même degré de retard. Nous avons vu que le Maroc est toujours mieux classé que l'Algérie.

5.2. Les causes liées à l'économie algérienne

Les caractéristiques de l'économie algérienne nous donnent quelques éléments de réponses, ainsi l'économie de rente pourrait expliquer, en partie, le retard du secteur des assurances et des autres secteurs d'ailleurs. Benabdallah Y. (2009) écrit : « la fonction financière, soit de rentière des hydrocarbures a gardé le dessus durant quatre décennies durant lesquelles les différentes politiques économiques se sont avérées impuissantes à générer durablement la croissance économique dans le reste de l'économie » et il ajoute « la structure sectorielle de l'économie algérienne est aujourd'hui symptomatique du syndrome hollandais».

5.3. Les causes liées au secteur assurantiel algérien

Le phénomène du syndrome hollandais avancé pour expliquer la désindustrialisation algérienne ne suffit cependant pas à tout expliquer, car le secteur des assurances en Algérie présente des spécificités. Il existe donc des facteurs explicatifs propres à ce secteur en Algérie. Parmi ces facteurs, nous retiendrons : la privatisation tardive mais ensuite précipitée avec une spécialisation incomprise, l'absence d'un marché financier pour placer les primes, la mauvaise qualité du service offert par les compagnies, absence d'un cadre réglementaire, absence d'un personnel qualifié, le facteur religieux, absence d'une politique de motivation pour les assurés et les assureurs.

5.3.1. La spécialisation des compagnies d'assurance

La spécialisation des sociétés d'assurances a engendré une situation difficile pour le secteur, l'essentiel du chiffre d'affaires est composé uniquement des assurances obligatoires. L'étude réalisée par le CNA en 1998 a révélé que les assurés (73.3 % des répondants) sont très mal informés par leur agence d'assurance à et que 65.5 % des enquêtés se sont assurés par obligation.

5.3.2. Faiblesse du marché financier

L'absence d'un marché financier à proprement parlé, et l'inexistence d'instruments financiers nécessaires à l'activité de l'assurance, en Algérie, constituent sans nul doute un vrai obstacle pour le secteur.

5.3.3. La mauvaise qualité du service

Monsieur Djoudi K. (2012), ministre des Finances, déclare « le recours à l'assurance est largement tributaire de la qualité des services offerte aux assurés ». Effectivement, on évalue le taux de règlement des sinistres à seulement 30 %, et cela dure depuis 1995⁵⁴. Le directeur général de Salama Assurance Algérie, Monsieur Ahmed Hadj Mohammed (2012) déclare « l'assurance, c'est d'abord le règlement rapide des sinistres ». Ce taux joue un rôle certain dans l'image du secteur tout entier. Ce point pourrait être associé avec un autre, à savoir les lenteurs administratives liées à la gestion des sinistres notamment les sinistres corporels. Le règlement des sinistres corporels doit passer impérativement par la justice. Le ministre ajoute que l'amélioration de la qualité de services passe avant tout par une meilleure qualité des produits.

Remarque : Selon Mr. Djoudi K. : « Le manque de données concernant les années antérieures à 1995, nous contraint d'analyser que la période allant de 1995 à nos jours ».

5.3.4. Absence d'un cadre réglementaire.

D'après le deuxième forum des assurances (CNA 2000), la législation et la réglementation sont encore inadaptées aux assurances de personnes, car celles-ci sont soumises à la même réglementation régissant les autres branches. En effet, il n'existe pas un cadre réglementaire spécialement conçu pour les assurances de personnes. La loi 06/04 essaye de combler ce vide juridique, mais sa mise en application tarde à se mettre en place.

5.3.5. Absence d'un personnel qualifié

Selon M. Douakh (2001)¹⁵, directeur de la branche « assurances de personnes » à la SAA, le retard enregistré au sein de la branche assurance de personnes est lié à la non maîtrise des produits d'assurance-vie par la plupart des intermédiaires classiques qui constituent le réseau. M. Messaoudi, secrétaire permanent du CNA, ajoute « c'est le manque flagrant de professionnels et de formations en la matière qui a engendré cette situation. » (CNA 2000).

5.3.6. Le facteur religieux

Les différentes études internationales, en matière d'assurance, ont détecté l'existence d'une corrélation entre la religion et le degré d'assurance d'une population, celle-ci est négative. Browne et Kim (1993), Outreville (1996), Webb et al. (2002), Ward et Zurbruegg (2002), Beck et Webb (2003), etc., ont démontré que la demande d'assurance-vie est faible dans les pays à forte connotation religieuse musulmane.

5.3.7. Absence d'une politique de motivation pour les assurés et les assureurs

Selon les experts du CNA et à leur tête le secrétaire permanent, l'absence d'une réglementation avantageuse pour les clients, telle que les exonérations fiscales ou bien des taux d'intérêt élevés, fait que ces derniers ne sont pas attirés par les produits commercialisés par les compagnies d'assurance. Pour ce qui est des assureurs, ces derniers ne sont pas encouragés à commercialiser tous les produits, puisque le taux des commissions en assurance de personnes est nettement inférieur à celui des autres assurances de dommages.

Conclusion

De 1962 jusqu'à nos jours, le secteur des assurances a connu plusieurs étapes et multiples réformes ; de la période de transition à la période de libéralisation en passant par celle du monopole de l'État. Mais le constat a toujours été négatif ; les niveaux des agrégats économiques sont très faibles pour un pays qui déroge par son revenu par habitant à la corrélation positive entre niveau de vie et dépenses d'assurance. Le classement péjoratif de l'Algérie pour tous les indicateurs d'assurance déroge à cette corrélation souvent observée.

Les réformes entreprises par l'État algérien, n'ont pas eu les résultats escomptés et la contribution du secteur des assurances à l'économie nationale est insignifiante et il est urgent de rechercher les causes du retard de ce secteur.

Il est clair, que le marché s'est nettement dynamisé après la loi 95/07, l'augmentation du nombre de compagnies d'assurance l'atteste en passant de 4 à 16, de 1966 à 2010 et le nombre d'agents généraux passe de 0 à 641 pour les mêmes dates. Certes le chiffre d'affaires du secteur n'a pas cessé de progresser au fil des années mais sa contribution au développement économique (0,7% au PIB en 2010) et à l'investissement national est insignifiante. Les causes de ce sous-développement sont multiples et varient, on évoque le plus souvent le faible niveau des revenus moyen des algériens, le manque de culture d'assurance, la mauvaise qualité des services ou encore le syndrome hollandais, etc.

**Chapitre III : La pandémie du covid-19 et ses
effets sur l'économie mondiale et en Algérie**

Introduction

Les conséquences humaines de la pandémie Covid-19 sont considérables. En raison des risques qui lui sont associés, la pandémie a déclenché une crise économique plus grave que celle de 2008 et a entraîné une contraction de l'économie mondiale de 3% en 2020⁵⁵. L'interconnexion des flux économiques mondiaux amplifie les effets de la pandémie, qui s'est propagée rapidement le long des axes de transport et de déplacement⁵⁶. La pandémie a eu des répercussions directes sur le commerce international et les chaînes d'approvisionnement mondiales qui relient différents sites de production dans le monde.

L'Algérie, à l'instar des autres nations, n'a pas échappé à cette pandémie de covid-19 qui est une crise sanitaire doublée d'une crise conjoncturelle et structurelle de l'économie du pays. Il a fallu faire face à la fois à la maladie, en mettant en place des mesures de confinement sanitaire qui ont fragilisé davantage la situation socio-économique et aussi aux conséquences du ralentissement de l'économie mondiale et de la demande en hydrocarbures, principale source des recettes en devises du pays.

Nous tenterons à travers ce chapitre d'étudier, l'apparition et la propagation de la pandémie covid-19 dans le monde et en Algérie, la deuxième section sera consacrée à l'étude de l'impact du virus sur l'économie mondial ainsi l'économie algérienne. En dernier nous étudierons l'impact de cette pandémie sur le secteur assurantiel.

⁵⁵ Fonds Monétaire International, *World Economic Outlook : The Great Lockdown*, Avril 2020. Résumé disponible en français sous le titre : « Perspectives économiques mondiales. Avril 2020 ».

⁵⁶ Mauro, R. B. (2020). *Economics in the time of covid-19*. London: CEPR Press.

Section 1 : La crise du covid-19 dans le monde

Il ne fait aucun doute que la pandémie de coronavirus est l'un des événements les plus importants du 21^{ème} siècle. La covid-19 a perturbé l'activité économique à l'échelle mondiale.

Les mesures de confinement décrétées ont engendré une baisse significative de l'activité économique dans le monde, dans plusieurs secteurs : les hydrocarbures, la santé, le travail, l'enseignement, l'agriculture, le transport, etc.

Le nouveau coronavirus a clairement un impact énorme sur le monde. Ce virus a affecté la santé de millions de personnes et causé des pertes de vie humaine, selon l'OMS à la date du 31 décembre 2020, les estimations préliminaires suggèrent que le nombre total de décès mondiaux attribuables à la pandémie de Covid-19 en 2020 est d'au moins 3 millions, soit 1,2 million de décès de plus que les 1,8 million officiellement déclarés⁵⁷.

1. Historique de la pandémie covid-19

Les coronavirus ont été identifiés pour la première fois chez l'humain dans les années 1960. Leur nom provient de l'aspect en « couronne » des spicules formés par une protéine (S) à la surface de l'enveloppe virale à la microscopie électronique⁵⁸.

Depuis décembre 2019, plusieurs cas de pneumonie d'étiologie inconnue ont été signalés à Wuhan, province de Hubei, en Chine. La plupart des patients travaillaient ou vivaient autour du marché local de fruits de mer, où des animaux vivants étaient également en vente. Dans les premiers temps de cette pneumonie, des symptômes d'infection respiratoire aiguë sévère sont apparus, certains patients développant rapidement un syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA), une insuffisance respiratoire aiguë et d'autres complications graves⁵⁹.

La maladie, désormais appelée maladie à coronavirus 2019 (covid-19), est causée par un nouveau CoV humain. Elle a été initialement dénommée 2019 nouveau coronavirus (2019

⁵⁷ Rapport de l'OMS, « covid-19 : le nombre de morts est vraisemblablement sous-estimé », 21 mai 2021.

⁵⁸ Le parisien, coronavirus, ce qu'il faut savoir sur les origines de la pandémie, <https://www.leparisien.fr/societe/sante/coronavirus-ce-qu-il-faut-savoir-sur-les-origines-de-la-pandemie-17-03-2020-8281749.php>.

⁵⁹ OMS, 26 mars 2020, « *Origin of SARS-COV-2* », sur le site https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332197/WHO-2019-nCoV-FAQ-Virus_origin-2020.1-eng.pdf

nCoV) et plus tard renommée coronavirus du SRAS 2 (SRAS-CoV-2) par le groupe d'étude sur les coronavirus du Comité International de Taxonomie Virale⁶⁰.

Le 30 janvier 2020, face à la propagation rapide de l'épidémie, l'OMS décrète l'Urgence de santé publique de portée internationale.

1.1. Les concepts liés à la covid-19

Avant d'approfondir dans cette crise sanitaire et ses implications considérables sur l'économie, il est nécessaire de définir quelques notions liées à la pandémie de covid-19.

1.1.1. Le coronavirus

Le Covid-19 est une maladie respiratoire pouvant être mortelle chez les patients fragilisés par l'âge ou une autre maladie chronique. Elle se transmet par contact rapproché avec des personnes infectées. La maladie pourrait aussi être transmise par des patients asymptomatiques mais les données scientifiques manquent pour en attester avec certitude⁶¹.

Les manifestations des coronavirus font leur apparition moins de 24 heures après l'infection. Généralement, le virus entraîne des maladies respiratoires légères à modérées comme le rhume avec des symptômes tels que : Mal de tête, toux, gorge irritée, fièvre, un malaise..., dans le cas du Covid-19, une perte de goût et d'odorat font partie des nouveaux symptômes évoqués. Plus gravement - comme le cas de ce nouveau coronavirus - il peut provoquer des maladies respiratoires des voies inférieures comme la pneumonie ou la bronchite, particulièrement chez les personnes dont le système immunitaire est faible et les personnes âgées⁶².

1.1.2. Le confinement

Le confinement est défini comme étant la restriction des activités et/ou la mise à l'écart des personnes suspectes qui ne sont pas malades ou des bagages, conteneurs, moyens de transport ou marchandises suspects, de façon à prévenir la propagation éventuelle de l'infection ou de la contamination.

⁶⁰ OMS, Syndrome respiratoire aigue sévère (SRAS), Genève, 2019.

⁶¹ Julie Kern, Santé Covid-19, <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/coronavirus-covid-19-18585>.

⁶² Institut Pasteur Algérie, infection à coronavirus 2019(2019n-CoV), <https://pasteur.dz/fr/vie-scientifique-pasteur/actuality/278-infection-a-coronavirus-2019-2019-n-cov>.

1.1.3. L'isolement

C'est la mise à l'écart de malades ou personnes contaminées ou de bagages, conteneurs, moyens de transport, marchandises ou colis postaux affectés de façon à prévenir la propagation de l'infection ou de la contamination.

1.1.4. Le traitement de la maladie Covid-19

Il n'existe pour le moment aucun traitement capable d'éradiquer le virus. Les soins prodigués aux patients sont uniquement destinés à traiter les symptômes. Les chercheurs du monde entier explorent de nombreuses pistes pour trouver un médicament antiviral ou un vaccin, sans résultats probants à ce jour. Les antibiotiques sont inefficaces contre les infections virales, tout comme certains remèdes traditionnels à base de plantes ou d'aliments⁶³.

Dans environ 80% des cas, les patients guérissent spontanément, sans avoir besoin de traitement particulier⁶⁴. Les cas les plus graves sont pris en charge dans des unités de soins intensifs à l'hôpital où ils font l'objet d'une surveillance étroite⁶⁵.

1.1.5. Les moyens de prévention pour éviter la propagation de l'épidémie

Selon l'OMS, les moyens de prévention efficaces pour ne pas contracter le Covid-19, mais aussi pour éviter sa propagation⁶⁶, sont :

- Le lavage fréquent des mains au savon ou avec une solution hydro alcoolique ;
- Éviter les contacts rapprochés, comme faire la bise ou serrer la main, avec des personnes qui toussent ou éternuent ;
- Se couvrir la bouche avec le pli du coude, ou un mouchoir jetable, lors d'une toux ou d'un éternuement ;
- Ne pas se toucher les yeux, le nez ou la bouche ;
- En cas de symptômes respiratoires et de fièvre, portez un masque et restez confinés pour ne pas contaminer votre entourage.

⁶³ OMS, « Traitement contre la covid-19 », le 24 septembre 2021.

⁶⁴ Idem.

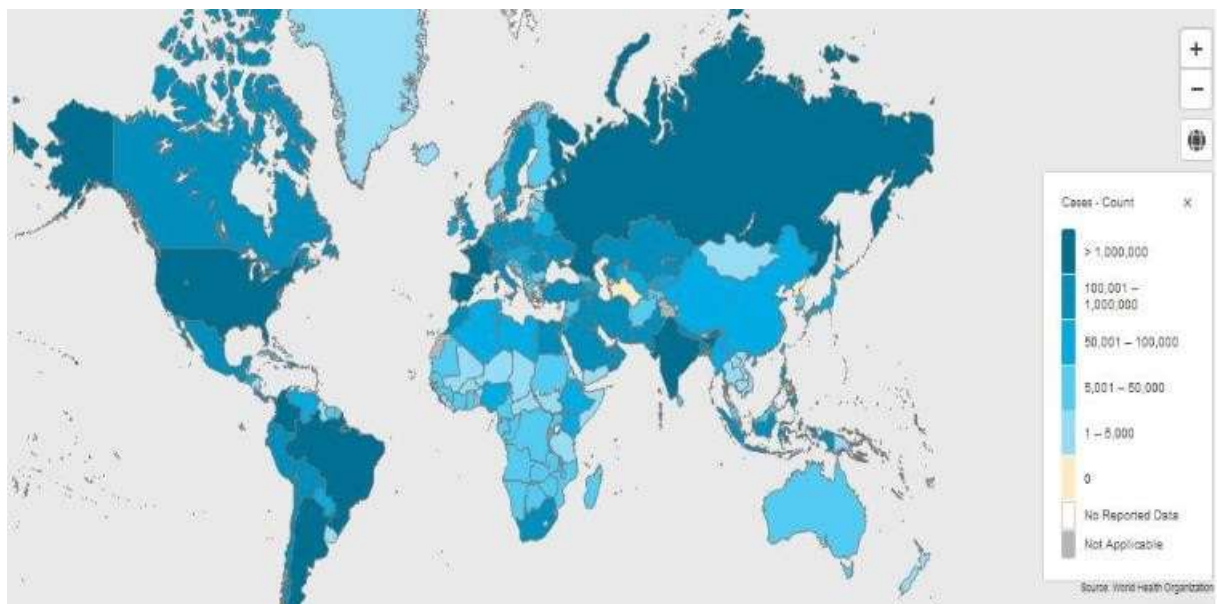
⁶⁵ OMS, « *coronavirus disease 2019 Q&As* », 13 mai 2021, sur le site <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/coronavirus-disease-covid-19>

⁶⁶ OMS, « Maladie à coronavirus (covid-19), conseils au grand public », 9 avril 2019, <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>

2. La propagation du covid-19 dans le monde

L'explosion récente de la pandémie de coronavirus est une situation inédite à l'échelle mondiale. L'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités sanitaires du monde entier prennent des mesures pour ralentir l'apparition du covid-19 et réduire les taux d'infection. Une série de politiques et de mesures sont prises par les gouvernements nationaux : fermeture des frontières, quarantaines obligatoires, restrictions à la circulation, interdiction des grands rassemblements, confinement de villes ou de pays entiers qui entraînent de vastes changements dans la vie quotidienne et pour l'activité des entreprises⁶⁷.

Figure 5: La situation épidémiologique mondiale de la COVID-19 au 2/11/2020 (OMS).



Source : <https://www.worldometers.info/coronavirus/countries>

Après son apparition en Chine la première fois, le virus s'est vite propagé dans le monde, il a presque touché tous les continents.

2.1. En Asie

Ce fut en décembre 2019 que la covid-19 a débuté à Wuhan, dans la province du Hubei en Chine. À la mi-janvier 2020, la maladie s'est propagée à d'autres provinces de la Chine en raison de la saison des voyages de la fête du printemps. Le SRAS-CoV-2 a franchi les frontières chinoises vers d'autres pays via des voyageurs internationaux. C'est ainsi que le 13 janvier, le

⁶⁷Organisation internationale du Travail, « covid-19 et le monde du travail », Première édition, 2020.

premier cas d'infection par le SRAS-CoV-2 a été confirmé en dehors de la Chine en Thaïlande ; et quatre jours plus tard, ce fut le tour du Japon d'annoncer des cas de covid-19.

Au 25 janvier 2020, le nombre de cas confirmés était passé à 2 062, dont 2 016 en Chine, Thaïlande, Hong Kong, Macao, Malaisie, Singapour, Japon, Corée du Sud, Taïwan, États-Unis, Vietnam, Népal et Suède.

Le 30 janvier 2020, la Chine a signalé une forte augmentation du nombre de cas infectés, avec la présence de la maladie dans plus de 18 pays. Par conséquent, l'OMS a déclaré que l'épidémie de SRAS-CoV-2 était une Urgence de santé publique de portée internationale. A la date du 2 novembre 2020, l'Asie du Sud-Est enregistrait 9 305 253 cas confirmés avec 144 827 décès liés à la maladie⁶⁸.

2.2. En Europe

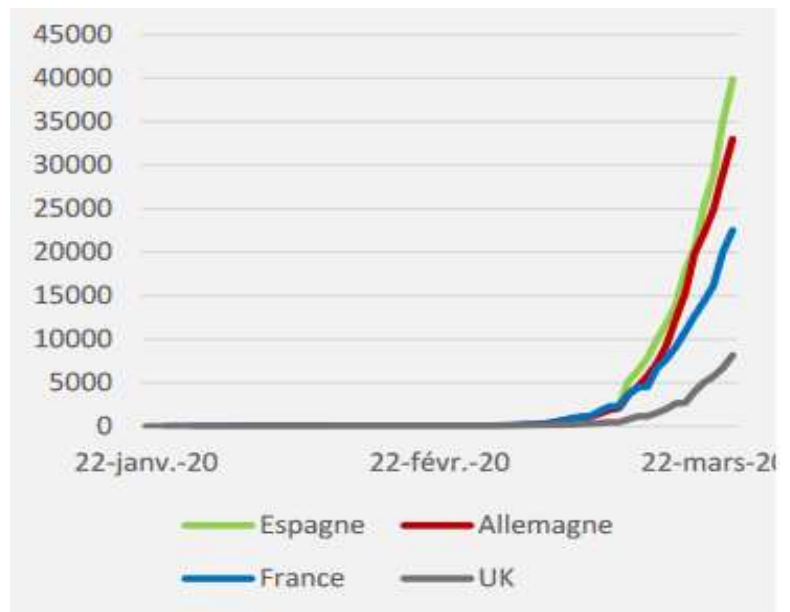
Les premiers cas de covid-19 dans la Région européenne de l'OMS ont été détectés en France. Le 28 janvier 2020, l'Allemagne signalait la détection de quatre cas contractés localement. Tous ces quatre cas étaient le résultat d'une transmission secondaire et avaient un lien épidémiologique indirect avec Wuhan.

Dès le 11 mars 2020, l'OMS la déclarait une pandémie au regard du niveau alarmant de la propagation de la COVID-19. Pour seulement 41 cas confirmés le 14 janvier 2020, on dénombre au 30 octobre 2020, 10 520 014 cas confirmés dans le continent européen avec 279 657 décès liés à la maladie⁶⁹.

⁶⁸ OMS. COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS, publié le 23 juin 2020, sur le site: <https://www.who.int/fr/news-room/detail/27-04-2020-who-timeline-covid-19>

⁶⁹ Idem.

Figure 6: La progression de la pandémie en Europe (jusqu'au 24 mars 2020)
Unité : nombre de personnes contaminées (cumul)



Source : Université de John Hopkins, *Coronavirus resource center*, 2020.

2.3. En Amérique

Plusieurs pays d'Amérique (du Nord et du Sud) tels que les États Unis, le Mexique et le Brésil peinent à contenir l'épidémie, le plus souvent du fait de mesures sanitaires limitées. Avec zéro (0) cas d'infection au 28 février, les États Unis ont enregistré 9 032 465 cas confirmés dont 228998 décès à la date du 2 novembre. C'est le pays qui enregistre le plus grand nombre de cas au monde.

2.4. En Afrique

L'Afrique a longtemps été épargnée depuis l'avènement de la pandémie à COVID-19. Le premier cas en Afrique a été notifié en février 2020 en Égypte. Et à la date du 25 juin, tous les 54 pays africains ont été touchés par la pandémie. L'Afrique du Sud reste le pays africain le plus touché avec près de 726 823 personnes infectées à la date du 2 novembre. L'Érythrée est le pays qui enregistre le moins de cas sur le continent avec 469 cas et sans décès. Les cinq pays africains enregistrant le plus de décès étaient l'Afrique du Sud (19 164), l'Égypte (6 247), le Maroc (3 572), l'Algérie (1 949) et l'Éthiopie (1 457)⁷⁰.

⁷⁰ Union africaine-Centre pour la prévention et le contrôle des maladies, « Coronavirus en Afrique : quels sont les pays impactés ? », publié le 21 juin 2020.

Tableau 8: Tableau des 10 pays recensant le plus grand nombre de cas de covid-19 dans le monde au 25 juin 2021.

Pays	Nombres de cas confirmés	Pourcentage de la population infectée	Pourcentage de la population décédée
- Etats-Unis	33590549	10.23%	0.18%
- Inde	30134445	2.23%	0.24%
- Brésil	18224383	8.71%	0.03%
- France	5821797	8.7%	0.18%
- Turquie	5393248	6.4%	0.09%
- Russie	5325940	3.69%	0.19%
- Royaume uni	4668043	7.05%	0.21%
- Argentine	4350564	9.78%	0.16%
- Italie	4255700	7.05%	0.21%
- Colombie	4060013	8.29%	0.11%

Source : Réalisé à partir des données d'Université Johns Hopkins, *Coronavirus resource center*, 2021.

3. L'apparition du covid-19 en Algérie

Le 25 février 2020, le MSPRH déclare le premier cas de covid-19. Un Italien originaire de Lombardie, l'une des zones les plus touchées en Italie, est arrivée le 18 février, sur la base Menzel Ledjmet Est dans la wilaya d'Ouargla, a été confirmé en laboratoire positif au SARS-COV-2⁷¹.

Le 1er mars, d'autres cas ont été déclarés positifs : une femme de 53 ans et sa fille de 24 ans dans la wilaya de Blida. Deux jours après, deux autres nouveaux cas issus de la même famille ont été déclarés portant le nombre à cinq cas, il s'agit des résidents français⁷³.

L'Algérie a connue depuis le début de la pandémie, deux vagues : la première correspond à la période du 25 Février 2020 au 13 Octobre avec un pic de 675 cas, la deuxième allant du 14 octobre au Février 2021 avec un pic de 1 085 cas.

⁷¹ Sars-cov-2 est le nom officiel du nouveau coronavirus, il est l'agent étiologique de l'épidémie de pneumopathie infectieuse que s'est répondeue en Chine et dans le monde en suite.

⁷² IPA, « tout sur SARS-COV-2/ covid-19 », 2020.

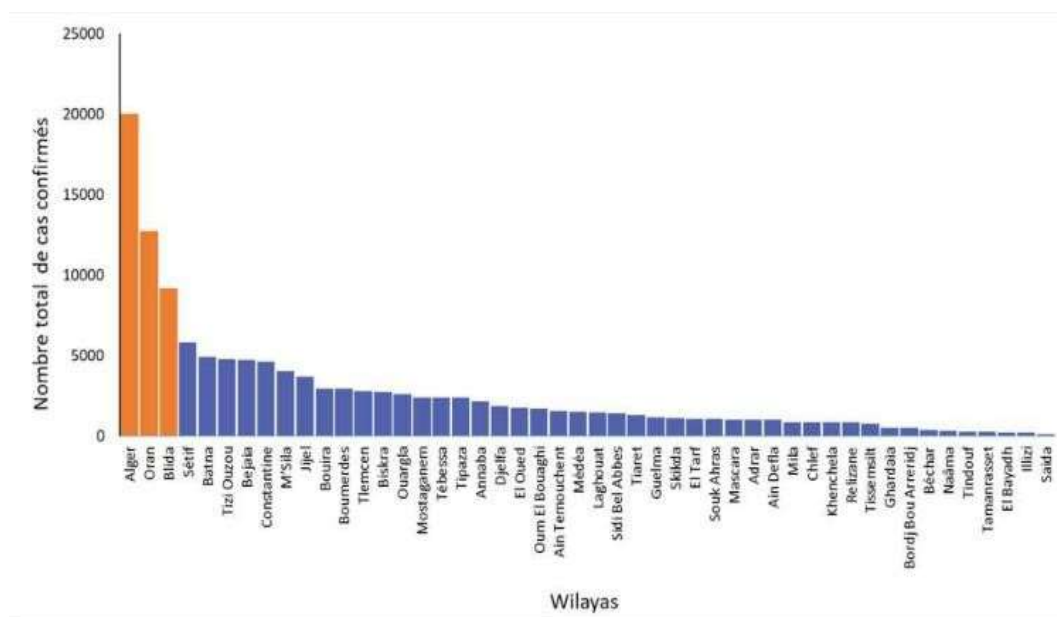
⁷³ MSPRH, communiqué de presse, 01/03/2020,

<http://www.sante.gov.dz/communiqués/82-documentation/504-communique-01022020>.

En date du 17 mai 2021, les wilayas d'Alger, Oran et Blida regroupaient toujours le plus grand nombre de cas notifiés avec 19 998, 12 758 et 9 195 cas respectivement soit 33% des cas déclarés dans le pays. En termes d'incidence, ces wilayas restent toujours les 03 wilayas ayant les taux d'incidence les plus élevés, suivies des wilayas de Jijel et de Bejaia (incidence supérieure à 450 cas pour 100 000 habitants dans ces 05 wilayas)⁷⁴.

Sur 14 jours (04 au 17 mai), quatre wilayas ont eu un taux d'accroissement supérieur ou égal à 5% : la wilaya de Béchar (7,3%) avec 27 cas, la wilaya d'Illizi (7,9%) avec 12 cas, la wilaya de Msila (5,4%) avec 205 cas et la wilaya d'Ouargla (5%) avec 124 cas. Deux wilayas n'ont pas présenté de cas pendant ces 14 jours : la wilaya de Ghardaïa et la wilaya de Tamanrasset⁷⁵.

Figure 7: Nombre de cas confirmés de COVID-19 par wilaya du 25 février 2020 au 17 mai 2021.



Source : L'OMS Algérie, 2021, « Rapport de la situation sur l'épidémie du covid-19 en Algérie ».

⁷⁴ Ministère de la santé Algérie, «Rapport sur l'épidémie de corona virus », 2021.

⁷⁵ Idem

Section 2 : Les effets de la pandémie covid-19 sur l'économie

La pandémie de covid-19 a perturbé l'activité économique et la vie quotidienne normale dans le monde entier. En réponse à la pandémie, de nombreux gouvernements à travers le monde ont pris des mesures strictes pour prévenir l'épidémie, assurer le bon fonctionnement du système de santé et protéger les plus vulnérables. Toutefois, en raison de l'incertitude et de la vulnérabilité accrue résultant des fermetures d'entreprises, des restrictions de voyage et des mesures de confinement, les impacts économiques à court terme sont loin d'être négligeables en termes de baisse de la production, des investissements, des revenus et, par conséquent, de hausse du chômage.

La pandémie de covid-19 est bien plus qu'une crise sanitaire. C'est une catastrophe humanitaire qui entraîne des altérations et des transformations qui s'attaquent au cœur des sociétés et des économies.

1. Les effets économiques de la covid-19 dans le monde

La crise sanitaire que l'humanité vit sous le nom de pandémie du Covid-19 semble être différente de toutes celles que l'ont précédé. Elle est également d'une ampleur sans précédent dans l'histoire récente, au plan des effets néfastes qu'elle a engendré sur les économiques. La vitesse de propagation de cette pandémie, combinée à la mondialisation marquée par l'accélération de la circulation des personnes, est au cœur du processus de sa propagation et rend la crise actuelle tout à fait différente des autres.

La crise économique actuelle trouve son origine, à la fois, dans un choc du côté de l'offre et un choc du côté de la demande de l'économie, créant ainsi les conditions d'une très grande crise économique. Dans son rapport sur les perspectives mondiales, le FMI parle des chocs les plus durs portés à l'économie mondiale depuis la Grande Dépression des années 30⁷⁶.

1.1. Impact initial sur l'offre et la demande

Un arrêt soudain comme celui du confinement peut facilement déclencher une chaîne d'événements en cascade, alimentés par des décisions des acteurs économiques (ménages, entreprises, fournisseurs, banques et intermédiaires financiers...) dont les décisions s'insèrent soit du côté de l'offre, soit du côté de la demande de l'économie.

⁷⁶ FMI, *World Economic Outlook*, April 2020,
<https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>

1.1.1. L'impact sur l'offre

Du côté de l'offre d'abord, le choc de cette crise sanitaire entraînera une vague massive de licenciements des entreprises qui vont réduire leurs effectifs et d'autres qui vont fermer. Ces emplois-là seront perdus, sans doute pour assez longtemps, ce qui provoquera une baisse générale du revenu disponible pour les salariés comme pour les indépendants. Même si le travail à domicile est une option, l'interruption à court terme du travail est majeure, et risque d'affecter la productivité. Avec une partie de la force de travail des ménages confinée pour une durée indéfinie, il est inévitable que la production des entreprises chute. Par conséquent, du côté de l'offre de l'économie, les mesures de confinement vont réduire l'activité économique et la production. Et, comme un certain nombre d'économistes l'ont souligné, la majeure partie de cette production perdue ne reviendra pas.⁷⁷

Par ailleurs, les consommations jugées non indispensables et celles qui sont rendues impossibles par le confinement seront reportées. Ainsi, les industries produisant ces biens de consommation seront en déclin, puisque, par exemple, les consommateurs doivent continuer à dépenser pour leur nourriture, mais pas forcément pour leur habillement et leurs loisirs.

Enfin, les chaînes mondiales d'approvisionnement seront également affectées par la mise en arrêt des productions des consommations intermédiaires en créant à leur tour des difficultés de production des produits finaux. Cela redouble les chocs que reçoit la production, même lorsque certaines unités de fabrication sont exclues des interdictions.

1.1.2. L'impact sur la demande

Quant aux chocs du côté de la demande, ils ont évidemment plusieurs causes qui se cumulent. Tout d'abord, les ménages confinés ont, forcément, moins d'occasions de dépenser. De plus, face aux incertitudes sur les perspectives économiques futures, une impulsion commune pourrait être de réduire encore les dépenses. Et, comme « mes dépenses sont vos revenus », la demande faiblit encore. Ce sont alors les revenus disponibles d'une partie de la population qui disparaissent⁷⁸.

Les travailleurs qui perdent leur emploi à la fermeture des entreprises n'ont pas de revenus, ils ont donc une consommation plus faible et éventuellement diminuent leur demande de biens.

⁷⁷ Revue Economie, Gestion et Société, « La pandémie covid-19 : une récession de l'offre et de la demande », février 2021, p4.

⁷⁸ Dominique Strauss-Kahn, « L'être, l'avoir et le pouvoir dans la crise », à paraître dans la *revue* Politique Internationale, avril 2020.

En effet, face à la baisse de la demande pour leurs produits, les entreprises (surtout, dans certains secteurs tels que les loisirs, les voyages ou les divertissements, où la demande s'effondrera probablement presque dans son intégralité) voudront réduire leurs coûts, licencier des travailleurs pour éviter un effondrement complet, entraînant ainsi une baisse du revenu disponible et de la demande globale.

Par ailleurs, et toujours du côté de la demande de l'économie, dans un tel paysage de crise, les décisions d'investissement par les entreprises, face aux incertitudes sur les perspectives économiques futures, seront constamment reportées, jusqu'à ce que le paysage soit clarifié. Dans un tel contexte, le marché immobilier serait également durement affecté. Il s'agit bien évidemment du cycle bien connu de la récession qui se dessine.

1.2. Impacts sectoriel de la pandémie covid-19

La crise sanitaire a touché d'une manière différenciée les secteurs économiques comme le secteur énergétique, le tourisme et le secteur automobile.

1.2.1. Le tourisme

Le secteur des voyages et du tourisme est parmi les premières victimes d'une récession causée par la pandémie. Les voyages, en effet, engendrent des risques très apparents, à la fois pour le voyageur et pour la destination. Parmi les principaux agents de la propagation initiale de la Covid-19, figuraient les personnes ayant fréquenté les foyers d'où l'épidémie est partie. La province chinoise de Hubei et la Lombardie italienne en est deux exemples. Ce sont des destinations fréquentes pour les voyages d'affaires, étroitement liées à une économie mondialisée⁷⁹.

Les voyageurs sont de puissants vecteurs de propagation de la maladie. C'est la raison pour laquelle les principales mesures prises comprennent la fermeture des frontières, le confinement et d'autres restrictions des voyages. Ces mesures ont naturellement des effets négatifs. L'aviation est une activité qui consomme d'abondantes liquidités. Clouée au sol, une flotte aérienne peut rapidement représenter une catastrophe, non seulement pour la compagnie qui l'exploite, mais aussi pour les constructeurs aéronautiques, le tourisme, l'hôtellerie et le commerce. En 2008, l'épidémie de SARS, dont les effets furent relativement modérés, a surtout

⁷⁹ Organisation Mondiale du tourisme, « L'impact de la covid-19 sur le tourisme mondial », publié le 28 juin 2020.

affecté le secteur des voyages et des hôtels. L'industrie du voyage est frappée bien plus durement par la crise actuelle, car la pandémie s'est très vite propagée dans le monde.

1.2.2. Le secteur automobile

Le secteur automobile a subi un impact comparable. Outre la chute de la demande, il doit faire face à la désorganisation des exportations de pièces chinoises, ainsi qu'à des fermetures d'usines en Europe et en Amérique du Nord. Au mois de mars dernier, les ventes de voitures ont chuté de 55 % en comparaison avec 2019, même si les ventes de véhicules électriques sont restées stables, à l'exception de la Chine, où les ventes de voitures électriques ont plus souffert que les modèles à essence traditionnels. Aux États-Unis, les ventes automobiles ont reculé de 38 % en mars, et en Inde, de 50 %. Une telle baisse de la demande de cette ampleur se traduira forcément par une diminution substantielle de la demande d'énergie au cours de l'année à venir (voir ci-dessous), mais l'ampleur et la durée de cette baisse dépendront de l'ampleur et de la durée de l'épidémie elle-même⁸⁰.

1.2.3. Le secteur de l'énergie

Dans une pandémie comme celle que nous vivons actuellement, le secteur de l'énergie est naturellement marqué par la chute de la demande des consommateurs, du transport et de l'industrie, par les mesures de confinement qui empêchent jusqu'aux déplacements locaux, et par le fléchissement des échanges commerciaux. Tout cela s'est produit dans le contexte de la crise actuelle. La récession économique précipitée par la crise de la Covid-19 ainsi que les mesures prises pour freiner sa propagation ont entraîné les prix pétroliers vers leur niveau le plus bas depuis des décennies. La guerre des prix entre Saoudiens et Russes n'a rien arrangé.

Dans un rapport spécial publié fin avril 2020, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) estime que les pays en confinement total ont réduit leur demande énergétique de 25 % par semaine (18 % pour les pays en confinement partiel). La demande de charbon a reculé de 8 % au premier trimestre par rapport à l'année dernière, principalement à cause de la baisse brutale de la demande chinoise à la suite des fermetures d'usines. Quant à la demande pétrolière, elle a perdu 5% sur la même période⁸¹.

⁸⁰ France infos, « Automobile : le secteur largement ralenti par la pandémie », publié le 23/08/2021.

⁸¹ AIE (Agence International de l'Energie), « Global Energy Review 2020 : The impact of the covid-19 crisis on global energy demand and CO2 emissions, », rapport principal, avril 2020, <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2020>

En mars, à l'échelle mondiale, les transports routiers avaient diminué de 50% par rapport à la moyenne de 2019 pour la période. L'aviation a consommé 60% d'énergie en moins. La demande de gaz, cependant, a mieux résisté. Les consommateurs de gaz ont surtout été touchés après le premier trimestre. La demande d'électricité est tombée de 20% dans les économies confinées. La baisse de la consommation électrique industrielle a plus que compensé l'accroissement de la consommation domestique. Seules les énergies renouvelables ont connu une croissance de la demande sur la période⁸².

2. Les effets économiques de la covid-19 en Algérie

Dans sa note de conjoncture de l'automne 2020 sur l'économie algérienne, le groupe de la Banque mondiale (BM) pour la région MENA a établi sur la base des données disponibles sur la scène économique un constat sur les agrégats macroéconomiques de l'Algérie en pleine pandémie de la Covid-19, faisant ressortir une situation économique difficile, à laquelle les autorités tentent bien que mal de faire face⁸³.

2.1. L'économie algérienne avant la pandémie covid-19

Avant même l'arrivée du virus en Algérie, la croissance affaiblissante du PIB (1% en 2019 contre 1.4% en 2018), s'expliquait déjà par l'évolution négative de la production et des prix des hydrocarbures, ainsi que par la faiblesse de diversification de l'économie algérienne. Un ralentissement de la croissance a été enregistré même dans les secteurs hors hydrocarbures puisque la croissance hors hydrocarbures est passée de 3,3% en 2018 à 2,6 % en 2019. Un ralentissement est enregistré dans les secteurs du Bâtiment, Travaux Publics et Habitat (BTPH), de l'agriculture et du commerce.⁸⁴

L'économie algérienne a une croissance essentiellement tirée par les hydrocarbures et l'investissement public. Les effets de la crise économique engendrée par la COVID-19 sur les prix du pétrole permettent d'utiliser celui-ci comme variable instrumentale pour comprendre l'effet sur l'économie sans risque de se tromper du fait de la part que représentent les hydrocarbures dans les exportations (98%), dans les recettes fiscales (60%) et dans le PIB (19%). De toutes les matières premières cotées en bourse, le pétrole est celui qui subit le plus l'effet du covid-19⁸⁵.

⁸² Emmanuel Autier, « Covid-19 : le secteur de l'énergie bouleversé par la pandémie », publié le 26 mars 2020.

⁸³ LITAMINE, K. (2021), Impact du covid-19 sur l'économie Algérienne, El Watan.

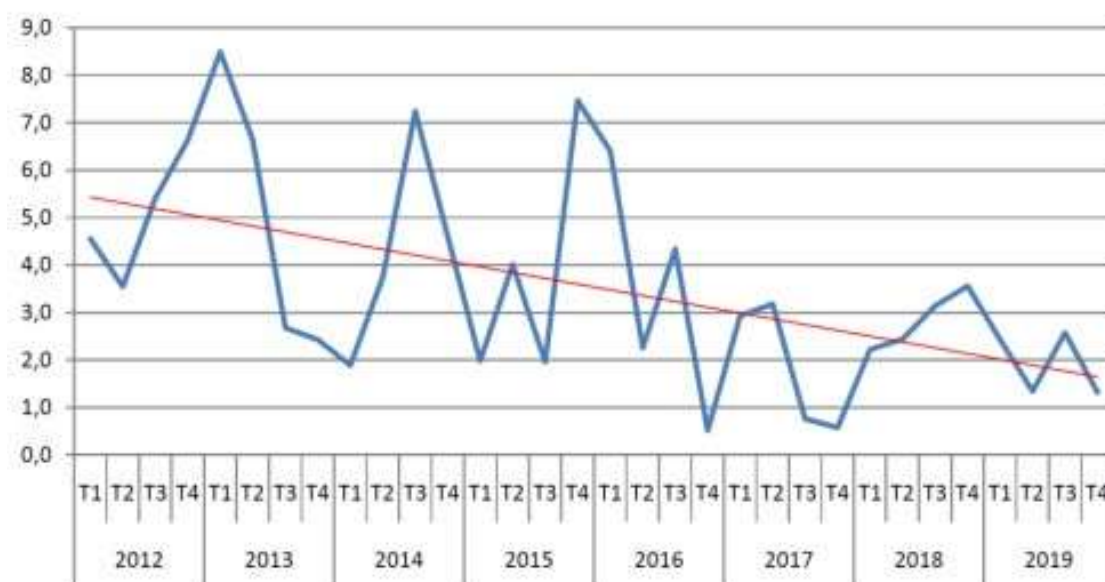
⁸⁴ Rapport de la banque mondiale, « Algérie : rapport de suivi de la situation économique », avril 2020.

⁸⁵ Le système des nations unies en Algérie, Analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'Algérie –Juin 2020.

2.1.1. La demande

Du côté de la demande, la croissance de la consommation privée a baissé de plus de moitié entre 2012 et 2019 car fortement impactée par la volatilité du prix du pétrole, le ralentissement des importations y afférentes et l'incertitude politique qui a caractérisé 2019. Le graphique suivant (ONS) illustre le ralentissement de la consommation des ménages dans le temps. La combinaison des deux graphes montre le ralentissement structurel de la croissance de la demande en Algérie avant même la crise covid-19⁸⁶.

Figure 8: Evolution du taux de croissance (%) de la Consommation Finale des Ménages



Source : ONS, Les comptes nationaux trimestriels, Rapport N°932, p4.

2.1.2. Les équilibres externes

Les importations ont décliné en 2019 de 9.5% par rapport à 2018 et représentent 24.3% du PIB en 2019 Ceci s'explique en grande partie par la réduction de la consommation privée expliquée plus haut, mais également par des restrictions drastiques de certaines importations (véhicules, produits électroniques notamment). Il convient à cet effet de rappeler que l'Algérie

⁸⁶ Le système des nations unies en Algérie, Analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'Algérie –Juin 2020.

est un importateur net de produits alimentaires, le blé importé représentant 77% (selon le PAM) de la consommation totale du pays générant ainsi une certaine vulnérabilité aux chocs d'approvisionnement des principaux pays exportateurs ainsi qu'aux flambées des prix des denrées alimentaires. Le déficit de la balance des opérations courantes est estimé à - 10,2% du PIB et a été compensé exclusivement par un tirage sur les réserves de change qui sont estimées à 62 milliards de dollars à début Février 2020 selon l'Economiste Intelligence Unit (couvrant 13 mois d'importations) contre \$195 milliards en 2013. Sur la base du Plan d'Action du Gouvernement, le déficit budgétaire a augmenté de 9.7% du PIB en 2018 à 11.5% en 2019 malgré une augmentation de la fiscalité pétrolière et une stabilité de la fiscalité ordinaire. Ce déficit a été financé en majeure partie par les banques publiques et plus de 70% de la dette publique est due à la Banque d'Algérie, avec un financement externe quasi négligeable. La dette publique représente en fin 2019 45.8% du PIB contre 37% en 2018⁸⁷.

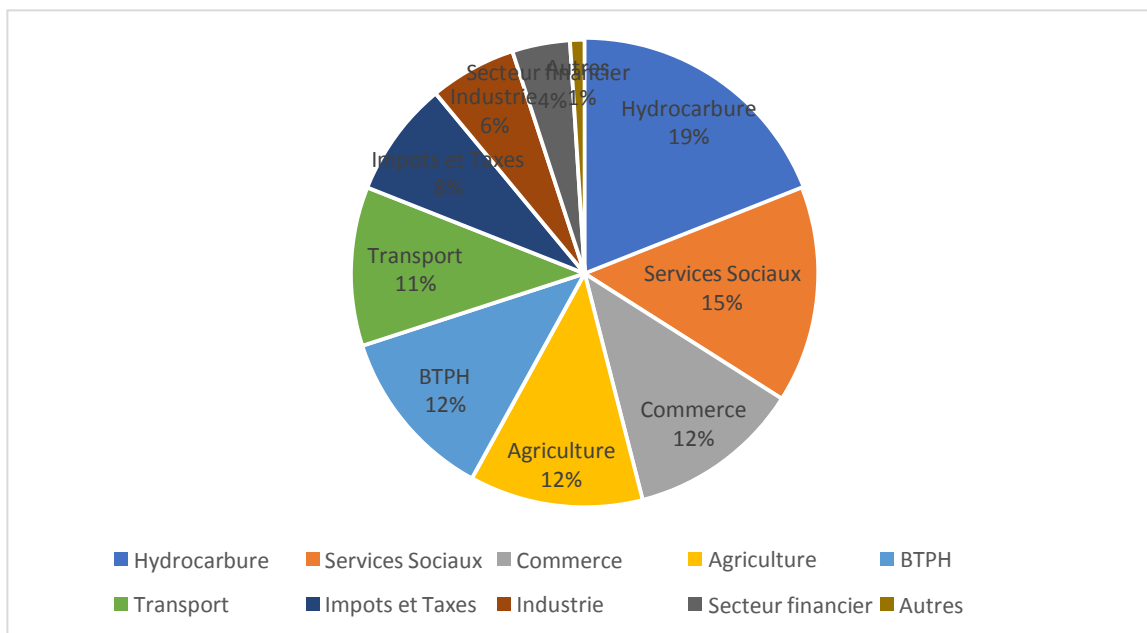
2.1.3. L'inflation

L'inflation est modérée à 2.7% en 2019 grâce à la stabilité des prix des produits alimentaires, du transport, de l'immobilier et des communications. Le chômage est estimé à 11.9% en 2019 avec une composante majeure de femmes (20.4% et de jeunes 26.9%) selon l'ONS. Il n'y a pas de valeur de départ de référence de la pauvreté et les plus récentes estimations remontent à 2011 (ONS) et montrent que 5.5% des Algériens vivaient en deçà du seuil de pauvreté (avec moins de 3.6 USD par jour) avec une concentration particulière au niveau du Sahara (11%) et des steppes (16.5%).

Les secteurs les plus importants pour l'économie algérienne sont : les hydrocarbures (19% du PIB), l'agriculture et le commerce (chacun 12% du PIB) et le BTPH et le transport (chacun 11%), avec une contribution assez faible de l'industrie au PIB (6%). La répartition sectorielle du PIB est résumée dans le graphique ci-dessous.

⁸⁷ Organisation des nations unies en Algérie, Analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'Algérie – Juin 2020.

Figure 9: La répartition sectorielle du PIB en 2019 en Algérie



Source : ONS Comptes Nationaux, Rapport économique Algérie, 2019.

2.2. L'impact macro-économique

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur l'économie algérienne en 2020. Outre ses conséquences néfastes sur le plan sanitaire, la pandémie est venue aggraver d'autres facteurs négatifs, tels que la chute du prix du pétrole, ce qui a plongé l'économie algérienne dans la récession. Le PIB réel a baissé de 4,7 % en 2020, après une très faible croissance de 0,8 % en 2019.⁸⁸

Les mesures mises en place pour contenir la covid-19 ont eu de sérieuses répercussions sur les secteurs des services et de la construction, qui ont connu de nombreuses suppressions d'emplois. La baisse des recettes d'exportations de pétrole et de gaz a contribué à creuser davantage les déficits publics et externes. Ainsi, le déficit budgétaire a plus que doublé, passant de 5,6 % du PIB en 2019 à 13,6 % en 2020, sous la pression combinée d'une chute des recettes des hydrocarbures qui représentent une large part des recettes publiques, et des dépenses publiques importantes afin d'atténuer les retombées économiques de la crise sanitaire. Le déficit de la balance courante a également augmenté, passant de 10 % du PIB en 2019 à 14,8 % en

⁸⁸ Groupe de la banque africaine de développement, « *Algeria economic outlook* », 2021.

2020, en raison de la forte dépendance du pays aux exportations d'hydrocarbures et des importations structurellement élevées.

En conséquence, le niveau des réserves en devises a graduellement baissé, pour atteindre un niveau couvrant seulement 12 mois d'importations à la fin de 2020 alors qu'il en couvrait 13,6 mois à la fin de 2019. Afin de fournir aux banques une liquidité supplémentaire pour financer l'économie, la Banque d'Algérie a nettement baissé le ratio des réserves obligatoires à 3 % en septembre 2020 alors qu'il était de 12 % en février 2019. En 2020, l'inflation était de 2,4 %, comparativement à 2 % en 2019. Toutefois, si le gouvernement recourt au financement monétaire du déficit budgétaire, il pourrait sur la durée restreindre l'objectif de la politique monétaire de limiter les flambées inflationnistes.⁸⁹

2.3. L'impact sur l'emploi et les entreprises

En l'absence d'enquêtes d'entreprises, il est possible d'identifier les secteurs les plus touchés par les destructions d'emplois, la réduction de temps de travail, la baisse de production et le déplacement des effectifs liés au covid-19 en transposant les tendances d'impact sectoriel de la crise du covid-19 dans le monde sur l'économie algérienne. Selon une étude mondiale du BIT, les secteurs les plus fortement touchés par la fermeture quasi totale ou la forte baisse de la demande pendant plusieurs mois sont les commerces de détail et les commerces en gros œuvrant dans les secteurs considérés non-essentiels, comme l'hôtellerie et la restauration. Plus de la moitié des travailleurs dans ces derniers secteurs sont des femmes.

⁸⁹ *African Economic Outlook*, Perspectives économiques en Algérie, 2021.

Tableau 9: Impact du covid-19 sur l'emploi par secteur économique.

Secteur économiques	L'impact
Education	Faible
Domaine de la santé des personnes et de l'action sociale	
Fonction publique et défense; sécurité sociale obligatoire	
Services publics	
Agriculture	Faible-moyen
Construction	Moyen
Activité financière et d'assurance	
Mines et extractions	
Arts, spectacle et loisir	Moyen-élevé
Transport	Elevé
Hôtellerie et restauration	
Immobilier, activités administrative et d'affaires	
Industrie manufacturière	
Commerce en gros et détails	

Source : Réalisé à partir de l'analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'Algérie, juin 2020, p15.

Le secteur manufacturier, bien que ne représentant que 6% du PIB en 2019 en Algérie est sévèrement touché à cause notamment, de la fermeture temporaire des usines, du confinement des travailleurs et de la paralysie des chaînes d'approvisionnement aux plans national et international. La demande est notamment réduite dans des industries essentielles comme l'automobile, le textile, l'habillement, le cuir et la chaussure à cause des mesures de quarantaine, des fermetures de magasins, des annulations de commandes et des baisses de salaire.

Ces secteurs sont poursuit de près par le transport de personnes, l'industrie des loisirs et le transport et stockage qui alimentent les chaînes d'approvisionnement, et ensuite le BTPH et les activités financières et d'assurances. L'agriculture, la fonction publique et les services publics semblent être les moins touchés par la perte d'emplois. En revanche le commerce en ligne a

bénéficié d'une demande croissante. S'agissant de l'agriculture, la crise du COVID-19 n'a pas affecté l'accès aux produits alimentaires ni la sécurité alimentaire qui continue de dépendre pour 70% (PAM) des importations de céréales et leurs chaînes d'approvisionnement. Il est clair qu'une plus forte production locale augmentera la résilience dans les secteurs stratégiques comme l'alimentaire et la nutrition par rapport aux différents scénarii de crise dans un contexte de changements climatiques et protection des marchés locaux.

Pour ce qui est de la taille des entreprises, ce sont les PME et les travailleurs à leur compte qui constituent les segments de l'économie les plus fragiles au choc du COVID-19. Ces derniers peuvent se trouver contraints à interrompre leur activité normale, voire de fermer leur commerce à cause de l'impossibilité d'assurer les coûts de fonctionnement. Selon des études de la Banque d'Algérie (2014) et de la Société Financière Internationale (2016) (les plus récentes disponibles), plus de 99% des entreprises algériennes seraient des PME d'après le critère du chiffre d'affaires. La vulnérabilité des PME au choc se situe notamment au niveau de l'accès au financement. Il semble important également de souligner que la majeure partie des travailleurs touchés sont des travailleurs dans les emplois précaires ou ceux qui ont déjà des bas salaires et qui disposent d'un accès réduit à la protection sociale. Il faut aussi noter que la baisse de la croissance économique rendra l'insertion des jeunes et des femmes dans le marché du travail formel plus difficile. Or ce sont les groupes avec le taux de chômage le plus élevé⁹⁰.

2.4. L'impact sur la disponibilité alimentaire

En matière de dépendance à l'égard de l'importation, l'Algérie connaît une dépendance vis-à-vis de l'étranger pour satisfaire la demande en céréales, principalement les blés. La production de blé n'est pas suffisante pour satisfaire les exigences d'une population à croissance rapide. L'écart entre la production et la demande est en constante augmentation. Selon le PAM, la consommation moyenne de blé par habitant est évaluée à plus de 220 kg/an, d'où un besoin total de 88 millions de quintaux pour une population de 44 millions. Les blés représentent 60% des apports énergétiques (calories) de la ration alimentaire de l'Algérien moyen, 70% des protéines totales et 88% des protéines végétales. La production moyenne est estimée à 22,5 millions de quintaux, d'où une couverture par des importations de l'ordre de 65,5 millions de quintaux. Le coût de ces importations s'élève à plus de 2 milliards de dollars⁹¹.

⁹⁰ Analyse rapide de l'impact socio-économique du covid-19 sur l'algérie, juin 2020.

⁹¹ Programme alimentaire mondial (PAM), *Situation report 02*, 13 mars 2020.

L'Algérie dispose normalement d'un stock stratégique de réserve assez important pour couvrir plus que 19 mois de besoin mais elle risque d'avoir un problème pour les honorer à cause de la disponibilité internationale et de la chute des prix du pétrole et son impact sur les revenus⁹².

Les conséquences de la crise sanitaire du covid-19 sur l'économie algérienne s'articulent autour des points ci-après :

- Chute des recettes des hydrocarbures ;
- Diminution des recettes fiscales ;
- Augmentations des dépenses budgétaires liées à la crise sanitaire ;
- Perturbations touchant les secteurs clés (l'industrie, l'agriculture, le tourisme, etc.) ;
- Baisse des flux des investissements directs étrangers ;
- Incidence négative sur la croissance économique ;
- Déséquilibre du marché de travail et l'augmentation du taux de chômage.

⁹² Algérie Presse Service (APS), « Sécurité alimentaire : L'Algérie classé première en Afrique », publié le 20 décembre 2021.

Section 3 : L'impact de la pandémie sur l'activité des assurances

La crise sanitaire du Covid-19 a plongé l'économie mondiale dans l'incertitude. A l'instar de plusieurs secteurs d'activité, l'assurance n'a pas été épargnée.

Dans cette section nous allons étudier l'impact de la covid-19 sur l'activité des assurances dans le monde ainsi qu'en Algérie.

1. Le secteur des assurances mondial face à la pandémie covid-19

Les projections de Swiss Re font ressortir un recul du marché mondial de l'assurance de 1,4% en 2020 après des hausses de 2,3% en 2019 et de 4,8% en 2018⁹³.

De plus, cette crise arrive à un moment où le marché est lourdement impacté par la recrudescence de catastrophes naturelles, plus sévères et dévastatrices.

La persistance des taux d'intérêt bas, la volatilité des marchés de capitaux et la faible perspective de croissance des primes sont autant de facteurs qui ne présagent pas d'un retour à la normale avant plusieurs années

1.1. Les effets immédiats de la crise sanitaire covid-19

Il est difficile de prévoir quelles conséquences la crise sanitaire actuelle aura sur le secteur de l'assurance. La première raison tient au caractère tout à fait exceptionnel de cette situation qui a provoqué la mise à l'arrêt d'un grand nombre d'activités sur l'ensemble de la planète dans un contexte de modernité et de mondialisation totalement inédite, l'absence de précédent dans un environnement comparable ne permet pas, ou peu, d'en tirer des enseignements pertinents.

La seconde est liée à la spécificité de l'activité des assureurs dont le rôle est de redistribuer des primes collectées auprès d'une mutualité qui a cherché à se protéger contre certains risques qui font l'objet d'une définition contractuelle et d'une tarification spécifique et individualisée.

1.1.1. Les effets immédiats de la crise sanitaire sur les revenus des organismes d'assurance

La question se pose de déterminer l'impact de la situation actuelle sur l'encaissement des organismes d'assurance au titre de l'exercice en cours. Les flux entrants dans un organisme porteur de risques proviennent des contrats en portefeuille ou des affaires nouvellement

⁹³ Optimind, « Les implications assurantiels de la pandémie pour le monde de l'assurance », Septembre 2020.

souscrites, à cette distinction on préférera celle entre les assurances de dommages et les assurances de personnes⁹⁴.

a. Incidence sur les contrats en cours

Les difficultés économiques auxquelles les assurés sont confrontés peuvent les conduire à des situations qui vont entraîner une baisse de primes pour les assureurs :

- Défaillances, surendettement ou rétablissement personnel pour une personne physique, redressement ou liquidation judiciaire pour une personne morale,
- Difficultés de paiement,
- Résiliations pour réduire les charges, notamment en assurance facultative,
- Avenant de réduction ou de suspension des garanties en raison de la réduction ou de la cessation de l'activité.

b. L'impact sur les affaires nouvelles

Ces phénomènes sont sans doute compensés par une réduction du turn-over liée au ralentissement de l'activité commerciale, en raison notamment de son interruption en face à face. Le faible taux de contrats réalisés à distance (2% du chiffre d'affaires des sociétés d'assurance de dommages est réalisé par téléphone ou internet) permet sans doute aux assureurs de conserver leurs assurés, tout au moins ceux qui auraient des échéances à une autre date qu'au 31 décembre.

Les multiples obligations d'assurance devraient permettre aux assureurs de compter sur ces cotisations, notamment en automobile qui représente 38,9% de l'encaissement en IARD⁹⁵. L'impact de ces phénomènes ne sera connu qu'à la clôture de l'exercice 2020.

Jusqu'au début du 21^{ème} siècle, les organismes porteurs de risques, en tant qu'investisseurs institutionnels, disposaient d'une autre rentrée d'argent consistant en des produits financiers issus de leurs placements. Il est presque inutile de préciser que dans le contexte d'économie à taux zéro, voire négatif, la part des intérêts des placements a largement baissé dans les comptes de résultat financiers des organismes d'assurance.⁹⁶

⁹⁴ Optimind, « Les implications assurantiels de la pandémie pour le monde de l'assurance », Septembre 2020.

⁹⁵ FFA, « La facture du covid-19 pour l'assurance en 2020 », publié le 24 mars 2021.

⁹⁶ APREF, « Covid-19, conséquences sur les assurances de personne », Août 2021.

1.1.2. Les effets immédiats de la crise sanitaire sur la sinistralité

La crise du covid-19 a engendrée des effets sur la sinistralité tant en assurance dommages qu'en assurance de personnes, d'une tendance à la baisse ou à l'inverse à la hausse.

a. Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de dommage

La tendance est clairement à la baisse de la sinistralité, notamment en assurance automobile et en assurance multirisque habitation, même si des typologies de sinistres sont en hausse, comme les accidents ménagers ou de jardinage.

D'une manière générale l'ensemble des branches d'assurance de dommages observe une réduction significative de la sinistralité, qui a d'ailleurs conduit les assureurs à verser à leurs assurés un « dividende », sans attendre la fin de la crise sanitaire ni le bilan définitif de l'année.

Cette baisse de la sinistralité en assurance de dommages a permis aux sociétés d'assurance relevant du code des assurances, les seuls des trois familles à pratiquer l'assurance de dommages, de faire montre de solidarité envers leurs assurés, mais aussi en participant au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics⁹⁷.

Les assureurs ont également pris l'engagement de soutenir la reprise économique par la mise en place d'un programme d'investissements global d'au moins 1,5 Md€, majoritairement en fonds propres, en particulier en faveur des ETI et des PME et du secteur de la santé.

b. Impact du confinement sur la sinistralité en assurance de personnes

La pandémie covid-19 a des conséquences sur les assureurs santé et prévoyance qui mobilisent leurs garanties au profit des assurés affectés du covid-19, outre la sinistralité habituelle. En particulier les indemnités journalières et les frais d'hospitalisation connaissent des hausses très importantes qui sont très loin de compenser la baisse des soins pour les autres pathologies⁹⁸.

Les résultats de l'exercice 2020 seront différemment affectés selon les acteurs, les branches d'assurance qu'ils pratiquent et leur population d'assurés. Un paramètre déterminant sera sans doute la compensation au sein d'un organisme porteur de risques entre des branches plus ou

⁹⁷ FFA - Communiqué de presse du 15 avril 2020.

⁹⁸ Magazine Forbes, "L'assurance face à la crise du covid-19 », 16 juin 2021.

moins affectées, rendant de facto la situation plus sévère pour les mutuelles et les institutions de prévoyance qui ne pratiquent pas l'assurance de dommages⁹⁹.

A l'inverse le secteur de la réassurance qui pratique une diversification aussi bien géographique qu'en termes d'exposition à des risques différents, devrait réussir une telle compensation.

1.2. Les effets différés de la crise sanitaire

A moyen terme, l'impact de la crise sanitaire consistera en une compensation entre la probable baisse de la matière assurable et l'émergence de nouvelles couvertures d'assurance.

1.2.1. La baisse de la masse assurable

Malgré l'ampleur des mesures de sauvetage mises en œuvre par les gouvernements, la crise sanitaire sera sans doute suivie d'une crise économique caractérisée par une récession qui se traduira par une réduction du nombre d'acteurs (faillites des uns) et la baisse de l'activité d'entreprises qui auront traversé la crise (décroissance des autres).

Cependant, certains secteurs d'activité ne subiront sans doute pas la crise, voire en sortiront avec des perspectives favorables, on pense en particulier au secteur de la santé.

Ainsi, selon la clientèle ou les sociétaires des organismes porteurs de risques, ces derniers ressentiront plus ou moins les conséquences de la crise économique attendue, qui se traduira différemment mais tout aussi certainement en assurances de dommages qu'en assurances de personnes¹⁰⁰.

En assurance dommage, il est possible d'envisager une réduction de la masse assurable, par la baisse du nombre d'assurés, et la réduction des capitaux assurés corrélativement avec la baisse du pouvoir d'achat alors qu'en matière d'assurance de personnes, la réduction touchera les niveaux de garantie souscrits corrélativement avec la baisse du pouvoir d'achat.

1.2.2. L'émergence de nouveaux risques

Aussitôt qu'il a été pris acte du fait que très peu de contrats prévoyaient des garanties en cas de pandémie, le débat public s'est tourné vers la possibilité de créer un régime d'assurance pandémie¹⁰¹.

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ Atlas magazine, « Impact du covid-19 sur l'assurance », le 22 février 2021.

¹⁰¹ Revue risques, « Crise du covid-19 : la place de l'assurance dans le monde d'après », décembre 2020.

La quasi-absence de couverture des entreprises des dommages immatériels non consécutifs à un dommage matériel pourrait également déclencher une prise de conscience qui conduirait à la souscription de davantage de garanties.

Il y a fort à parier que l'Etat qui devra se remettre des énormes efforts consentis pour faire face à la situation ne sera pas en mesure d'intervenir également en matière de couverture de nouveaux risques qui relèveront donc de l'assurance de marché.

Cependant, un tel dispositif risque de ne pas rencontrer le succès dès lors qu'il s'agira d'une couche supplémentaire qu'il faudra financer dans un contexte dans lequel il s'agira également, et prioritairement, de réparer la situation et de rembourser les crédits obtenus et repoussés pendant la crise sanitaire¹⁰².

1.2.3. La dévalorisation des actifs

La dévalorisation des actifs détenue par les organismes porteurs de risques pourrait influencer sur leur solvabilité en ce que le *Minimum Capital Requirement*¹⁰³ et le *Solvency Capital Requirement*¹⁰⁴ deviennent insuffisants. Cette baisse sera fonction de l'importance de la dévalorisation, inconnue à ce jour, étant précisé que la plupart des acteurs ont la capacité de faire face à une dégradation de la valeur de leurs actifs car les seuils sont largement atteints. Ainsi, au 31 décembre 2018, le taux de couverture moyen de l'exigence de capital s'élevait à 240 % sur le marché français.¹⁰⁵

L'impact d'une dévalorisation des actifs risque d'impacter de façon plus significative les assureurs-vie, que l'on a délibérément exclus du champ de cet article. Pour n'en dire qu'un mot, pour l'assurance-vie, l'incidence économique de la crise sanitaire s'ajoute aux difficultés antérieures liées aux taux bas, et notamment aux contrats garantissant des taux qui sont devenus impossibles à tenir.

Les assureurs ont montré leur capacité à accompagner la croissance de l'économie, laquelle croissance ayant été facteur d'augmentation de l'activité des assureurs. Ce cercle vertueux va sans doute être mis à mal par la récession à venir.

¹⁰² Idem.

¹⁰³ MCR : C'est le montant qu'un entrepreneur doit déposer dans une banque, lors de la constitution d'une entreprise.

¹⁰⁴ SCR : C'est le montant total des fonds que les compagnies d'assurance de l'union européenne sont tenues de détenir.

¹⁰⁵ L'ACPR, communiqué de presse, « Les incertitudes sur l'ampleur des impacts de la crise imposent une gestion prudente des fonds propres des assureurs », Paris le 21 avril 2020.

2. Le secteur Algériens des assurances face à la pandémie covid-19

Le marché Algérien des assurances a été aussi impacté par cette pandémie. L'impact est ressenti car cette dernière a frappé le pays au moment d'une crise économique qui persistait depuis quelques années déjà. En 2020, le marché des assurances a connu sa première baisse depuis plus de 20 ans, soit une régression de 5% correspondant à une baisse de 6.8 Milliards de Dinars, cette dernière a touché les deux catégories d'assurance (dommages et personnes)¹⁰⁶.

2.1. L'impact de la pandémie sur le marché algérien des assurances

A l'instar de l'écrasante majorité des secteurs d'activités économiques, le marché national des assurances subit les contrecoups de la crise sanitaire qui frappe la planète. Ce marché, déjà sous les contraintes de la crise socioéconomique de 2019, a enregistré, à fin 2020, un chiffre d'affaires (prévisionnel, toutes branches confondues) de 137,3 milliards de DA, marquant une baisse de 6,1% par rapport aux réalisations de l'exercice 2019. Toutes les branches d'assurances sont quasiment en baisse, y compris celles qui tiraient habituellement la croissance du secteur¹⁰⁷.

Ainsi, une baisse de 4,4% est enregistrée, au niveau des assurances de dommages (92% de la production du secteur). Elle est de 22,2%, au niveau des assurances de personnes (8% de la production du secteur).

2.1.1. L'impact sur la branche Automobile

La branche « automobile », qui détient 51,2% de la production « assurances de dommages », fléchit de 6,8%, soit une perte d'un chiffre d'affaires de 4,7 milliards de DA, passant de près de 69,4 milliards de DA en 2019 à près de 64,7 milliards de DA, selon les prévisions de clôture de l'exercice 2020. Par ailleurs, et à titre illustratif, les conséquences de la crise multidimensionnelle, devenues causes du fléchissement du chiffre d'affaires en assurance automobile, sont multiples : suspension de l'activité des usines de montage automobile ; fermeture de plusieurs points de vente (confinement), instauration d'une taxe sur l'environnement, engendrant une baisse des souscriptions des garanties facultatives qui représentent les trois quarts du chiffre d'affaires de la branche, avant d'être supprimée dans le cadre de la Loi de Finances 2021, sont, entre autres, des éléments qui ont mis en difficulté la branche phare qui représente plus de la moitié du chiffre global du marché.

¹⁰⁶ UAR, Rapport d'activité 2020.

¹⁰⁷ El moudjahid, Fouad Irnatene, « Compagnies d'assurance : Transformer la covid-19 en opportunité », publié le 21 mai 2021.

2.1.2. L'impact sur la branche assurance Incendie et Risques Divers (IRD)

Cette branche qui occupe une part oscillant autour de 40%, n'a augmenté que de 0,3%, affichant, à fin 2020, une production d'un peu plus de 51 milliards de DA. Conséquence des retombées de la pandémie qui a entraîné la cessation d'activité de plusieurs clients, selon les informations émanant de nombre de sociétés d'assurances, et de la révision à la baisse des capitaux assurés pour certains d'entre eux.

2.1.3. L'impact sur assurance Transport

Au terme de l'année 2020, la branche « transport » recule de 13,3%, passant d'un volume de primes émises de 6,4 milliards de DA, en 2019, à 5,5 milliards de DA. C'est une branche qui a été particulièrement touchée par la crise sanitaire induite par la pandémie de la COVID 19, qui s'ajoute à une conjoncture économique difficile, du fait de la baisse du trafic routier et maritime, de l'arrêt quasi-total du trafic aérien mais aussi, de la diminution exceptionnelle de l'activité de nombreuses entreprises, voire même l'arrêt temporaire et/ou définitif de certaines d'entre elles.

2.1.4. L'impact sur la branche assurance-Crédit

Régresse également de 12,2%. Diminution observée au niveau de toutes les sous-branches et de toutes les sociétés souscrivant des contrats en assurance « crédit ».

2.1.5. L'impact sur la branche assurance Agricole

Les assurances agricoles, quant à elles, baissent de 1,8%, passant de près de 2,7 milliards de DA à 2,6 milliards de DA. En dépit des efforts consentis par la société leader (70% du chiffre d'affaires de la branche), à travers la signature d'une multitude de conventions, ainsi que des autres sociétés qui tentent de se frayer un chemin, dans le champ des assurances agricoles. Par ailleurs, cette crise sanitaire conjoncturelle a induit des retards de lancement de la campagne Labours-semences 2020/2021.

2.1.6. L'impact sur la branche assurance de personne

A enregistré une baisse de 22,2% par rapport à 2019, avec un chiffre d'affaires de près de 11 milliards de DA. Cette baisse est, aussi, expliquée par le ralentissement de l'activité économique du pays, lié à la pandémie. Les principales régressions constatées concernent, dans la branche « assistance » (-73,6%), l'assurance voyage qui baisse considérablement, conséquemment à l'annulation des voyages et des vols ainsi que la fermeture des aéroports et, par conséquent, l'interruption des souscriptions (devant l'impossibilité de voyager, certains

assurés ont sollicité la résiliation absolue de leurs contrats) ; et, en ce qui a trait à l'assurance « vie-décès » (avec une part de 47,9% du volume de primes totales de 2020), qui recule de 1,4% suite à la diminution des demandes de crédits immobiliers et de consommation au niveau des banques. S'ajoute à cela, l'arrêt temporaire des chantiers de réalisation des programmes immobiliers suite à la conjoncture sanitaire actuelle.

2.2. Les mesures prises afin de contrôler la situation sanitaire

Depuis la première phase de confinement, décidée par les pouvoirs publics, en concertation avec le comité scientifique chargé de suivi de l'évolution de la crise sanitaire. Les compagnies d'assurance à travers leur présentation qui est l'UAR, a mis un dispositif spécial pour s'adapter à la situation. Ce dernier comporte des mesures techniques, comptables, financière et juridiques spécifique au secteur.¹⁰⁸

2.2.1. Les mesures générales

Ce sont des mesures applicables sur tous les secteurs d'activités et pas uniquement en assurance, il s'agit de :

- L'application des mesures de prévention édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé, ainsi par les autorités sanitaires Algérienne ;
- Le recours au télétravail, pour réduire le nombre de travailleurs ;
- La création d'un comité de gestion de crise, pour mission de veiller à réunir toutes les conditions et déployer tous les moyens afin de garantir un environnement sécurisé.

2.2.2. Les mesures spécifiques

Ce sont des mesures prise par les autorités publics afin de lutter contre les conséquences de cette crise sanitaire sur le secteur des assurances, tels que :

- L'annulation de la taxe sur la pollution, car selon le CNA cette dernière a eu un impact négatif sur la collecte des primes¹⁰⁹.
- Le paiement de la prime à la souscription et tout contrat non payé ne vaut que le coût du papier et de l'encre et, vis-à-vis de la loi, sans paiement, pas de couverture ni engagements envers l'assuré et des tiers.

¹⁰⁸ CNA, Revue de presse annuel 2020, Liberté le 20 décembre 2020.

¹⁰⁹ Atlas magazine, « vers la suppression de la taxe pollution en Algérie », 14 octobre 2020.

- L'offre d'assurance comporte des garanties de prévoyance et une complémentaire santé et d'assistance à la personne. En matière de prévoyance, elle prévoit les décès toutes causes, les décès liés au Covid-19 et les maladies redoutées. En termes d'assurances complémentaires. Il est prévu des garanties de prévoyance contre les contaminations et les effets graves liés à l'exposition au virus.

Conclusion

La crise sanitaire a eu un retentissement de grande ampleur dans tous les domaines de l'économie dès début 2020. La mise à l'arrêt de pans entiers de l'activité suivie d'épisodes de reprise a affecté les marchés, l'emploi et le monde entiers.

A l'instar du reste du monde, l'Algérie n'est pas épargnée de la crise sanitaire, elle passe une rude épreuve sur tous les plans. Cette pandémie jugée meurtrière, en plus des répercussions sanitaires désastreuses, elle a provoqué une grave récession économique et une sévère instabilité sociale à travers le territoire national. L'ensemble des secteurs productifs sont touchés à cause des mesures de confinements imposées par les autorités afin de contenir la transmission du virus, ce qui a déclenché un ralentissement de l'activité économique. Tous les secteurs en arrêt, des entreprises sont fermées, des milliers des travailleurs ont perdu leurs emplois, des ménages sont retrouvées sans ressources et dans l'incapacité de faire face à leurs différentes charges, ce qui a généré une forte instabilité sociale.

Notre pays aujourd'hui est en face d'une catastrophe sanitaire doublée d'une catastrophe économique.

**Chapitre IV : Analyse de la performance de la
CASH Assurances**

Introduction

Depuis sa création en 1999 et le commencement de ses activités en 2000, la Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures (CASH) s'est positionnée dans le segment des grands risques, principalement dans le secteur des hydrocarbures.

Afin d'apporter des éléments de réponse aux questions posées dans le cadre de la présente recherche qui consiste à évaluer les effets de la pandémie COVID-19 sur l'activité économique des assurances, nous allons effectuer une analyse de la performance de la CASH durant la période récente qui a connue l'apparition et la propagation de cette crise sanitaire. Nous aurons notamment procéder au traitement des données recueillie au sein de l'organisme d'accueil (rapports annuel de la CASH Assurances) et cela pour une meilleure interprétation de la situation de la CASH Assurances avant et pendant la covid-19.

Ce chapitre est structuré en trois sections. La première sera consacrée à la présentation générale de la société d'Assurance des Hydrocarbures (CASH Assurances), ainsi son organisation, domaine d'activité, sa place dans le marché des assurances et son évolution, tandis que la deuxième portera sur l'analyse de la performance de cette dernière durant la période marquée par la pandémie c'est-à-dire les exercices soit de 2018 à 2020. La troisième section fera objet d'une analyse des ratios essentiel de cette compagnie.

Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil

Avant de procéder à l'analyse des paramètres d'évaluation de la performance de la CASH, nous commencerons par une présentation de la compagnie d'assurance choisie comme cas empirique. Nous allons revenir sur l'historique de la société ainsi son évolution, ses objectifs et sa structure.

1. Historique de la CASH Assurances

Créée en 1999, la CASH a débuté son activité en 2000, initialement pour pratiquer exclusivement les opérations d'assurances liées au secteur des hydrocarbures, elle s'est ensuite repositionné ces dernières années et adopté le principe de la diversification de ses souscription en vue de répondre aux impératifs de sécurité du portefeuille et de la pérennité commerciale.

La CASH Assurances est ainsi agréée pour pratiquer toutes les opérations d'assurances et de réassurances touchant à l'ensemble des secteurs d'activité avec une orientation vers les grands risques et les risques d'entreprises.

Cette orientation stratégique a permis à la CASH en peu de temps de constituer un portefeuille d'affaires varié et à compter parmi sa clientèle des entreprises intervenant tant dans la pétrochimie que dans d'autres créneaux tels : le dessalement d'eau de mer, le génie civil, le transport maritime etc.

1.1. Evolution de la CASH Assurances

Pour une meilleure appréhension de l'évolution de la CASH Assurances, nous résumons cette évolution par les grandes dates qui ont marqué cette dernière :

- **1999** : entrée en activité de la CASH Assurance (le 04 octobre).
- **2003** : diversification en ciblant le segment du marché relatif aux risques de PME/PMI, des commerçants et artisans.
- **2007** : hausse de capitale sociale à 2.8 milliards de DA.
- **2011** : nouvel apport du Groupe SONATRACH, le capital social est passé à 7.800.000.000,00 DA, faisant de ce dernier le principal actionnaire avec une part de 82%.

- **2015** : création de la société AGLIC, une filiale spécialisée dans l'assurance de personnes.
- **2020** : hausse du capital social à 10 Mds de DA.

2. La présentation de la CASH Assurances

Avec un capital 100% public, dont SONATRACH, première entreprise africaine, est l'actionnaire majoritaire, la CASH, compagnie d'assurances dommages, fondée en 1996 à la faveur de l'ordonnance 95-07 est entrée en activité en 1999.

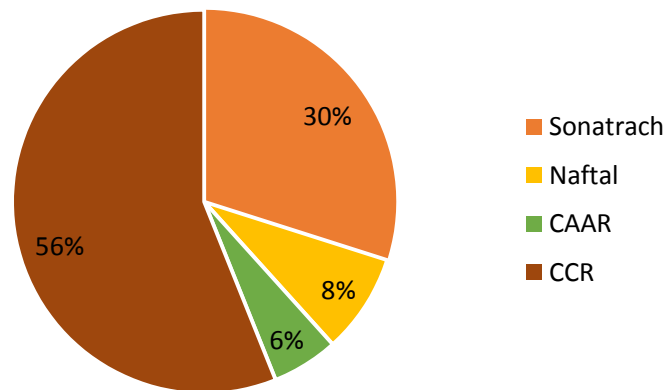
Le standing des sociétés composant son actionnariat lui a imprimé, dès sa création, une ligne de conduite marquée par la recherche constante de l'excellence, notamment dans la prise en charge de risques particulièrement complexes.

La CASH est aujourd'hui leader Algérien dans la couverture des risques nécessitant un haut degré de technicité et la deuxième plus grande compagnie algérienne dans la couverture des risques d'entreprises et les risques liés au transport.

En plus de la consolidation de son leadership dans le segment des risques majeurs, CASH Assurance a élargi ses offres pour inclure la couverture des risques liés aux professions libérales et aux particuliers, à travers des garanties qui conviennent à chaque catégorie et ce pour l'ensemble des risques de masse relevant du train de vie de l'assuré¹¹⁰.

¹¹⁰ CASH en bref, www.cash-assurance.dz.

Figure 10: Répartition du capital social de la CASH Assurances



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la CASH Assurances.

2.1. Les objectifs de la CASH Assurances

Plusieurs objectifs cohérents et diverses actions ont été mis en œuvre par la CASH Assurances dans le cadre de la stratégie de développement. Ses objectifs se résument aux points suivants

- le maintien de son rôle de premier plan en tant qu'assureur leader des grands risques et des risques de pointes ;
- la CASH s'engage de manière progressive et ciblée, à accroître ses parts de marché dans les divers segments d'activités du champ économique national ;
- l'extension progressive de son réseau de distribution ;
- la formation intensive de ses cadres ;
- l'amélioration continue de son système d'information intégré ;
- le programme de réassurance privilégiant la prudence pour garantir une protection optimale des engagements ;
- le maintien des règlements des sinistres à un rythme soutenu ;
- la diversification de ses produits d'assurance.

2.2. Les points fort de la CASH Assurances

Selon le point de vue des responsables de la société elle-même, les éléments qui différencient la CASH de ses concurrents, sont multiples :

- la CASH est une compagnie à capitaux publics, moderne, composée d'un effectif jeune, réactif et formé ;
- la CASH est une compagnie qui propose une large gamme de solutions destinées aux PME-PMI, à des prix finement étudiés pour se rapprocher au plus près des coûts des risques qu'elle s'engage de couvrir ;
- la CASH est une organisation orientée vers les clients, et leur activité ;
- la compagnie offre son expertise, ses conseils et son accompagnement aux assurables, à travers une direction entièrement dédiée à l'expertise et à l'appréciation des risques (ses ingénieurs/experts pluridisciplinaires sont à la disposition des clients à travers tout le territoire national).

2.3. Les produits de la CASH Assurances

La CASH Assurances offre une haute gamme de produits à ses clients afin de répondre à leurs besoins en matière d'assurance dommage. Parmi ces produits, nous citons :

- Assurance automobile ;
- Assurance multirisque habitation ;
- Assurance bateau de plaisance ;
- Assurance catastrophe naturelles ;
- Assurance Cat-Nat à usage commercial et industriel ;
- Assurance Incendie Risque Simple ;
- Assurance RC Générale ;
- Assurance RC professionnelle ;
- Assurance bris de glace ;
- Assurances Dégâts des eaux ;
- Assurances Vol sur Marchandises / coffres ;
- Assurances Multirisques Matériel Informatique ;
- Assurances Voiturier.

2.4. La CASH Assurances au sein du marché

Face à des conditions de marché de plus en plus difficiles et dans un environnement financier qui n’offre pas de réelles opportunités de placements, la CASH Assurances est parvenue à conserver sa place dans la majorité des segments qu’elle domine.

La CASH Assurances a réussi à améliorer ces parts de marché, en réalisant un taux de 11% en 2020 par rapport à 2019 (10%) et 2018 (8%). Elle demeure le deuxième assureur en Algérie hors automobile, en solide leader dans l’assurance des risques de constructions, et conforte ainsi sa position de second plus grand assureur des risques IRD.

Elle conserve par ailleurs sa troisième position au classement des assureurs du secteur de transport.

Le graphe ci-dessous représente le classement de la CASH Assurances dans le secteur de transport.

Figure 11: Le classement de la CASH Assurances dans le secteur de transport en 2019.



Source : CNA, Note statistique, « L’assurance algérienne en chiffre », T4, 2019, p21.

3. L'organisation de la CASH Assurances

En matière d'organisation, la CASH-assurance se compose d'une direction générale, des directions régionales et d'un important réseau de distribution.

3.1. La direction générale

La direction générale est le sommet de la hiérarchie. Elle a pour principale fonction de définir la politique générale de la société et les orientations globales et de veiller à son application. Une direction de communication a par ailleurs, été rattachée à la direction générale. Elle se chargera d'améliorer la qualité des interactions de la CASH avec son environnement (médias locaux, régionaux et internationaux, public, entreprise...)

3.2. Les directions régionales

Les directions régionales représentant la société au niveau régional. Elles sont chargées d'assister, de gérer, de coordonner, d'animer et de contrôler l'ensemble des activités exercées par le réseau de distribution dans les domaines technique administratifs, comptables et financiers. Elles sont au nombre de 3 : direction régionales centre (DRC), direction régionales (DRE) et direction régionale ouest (DRO).

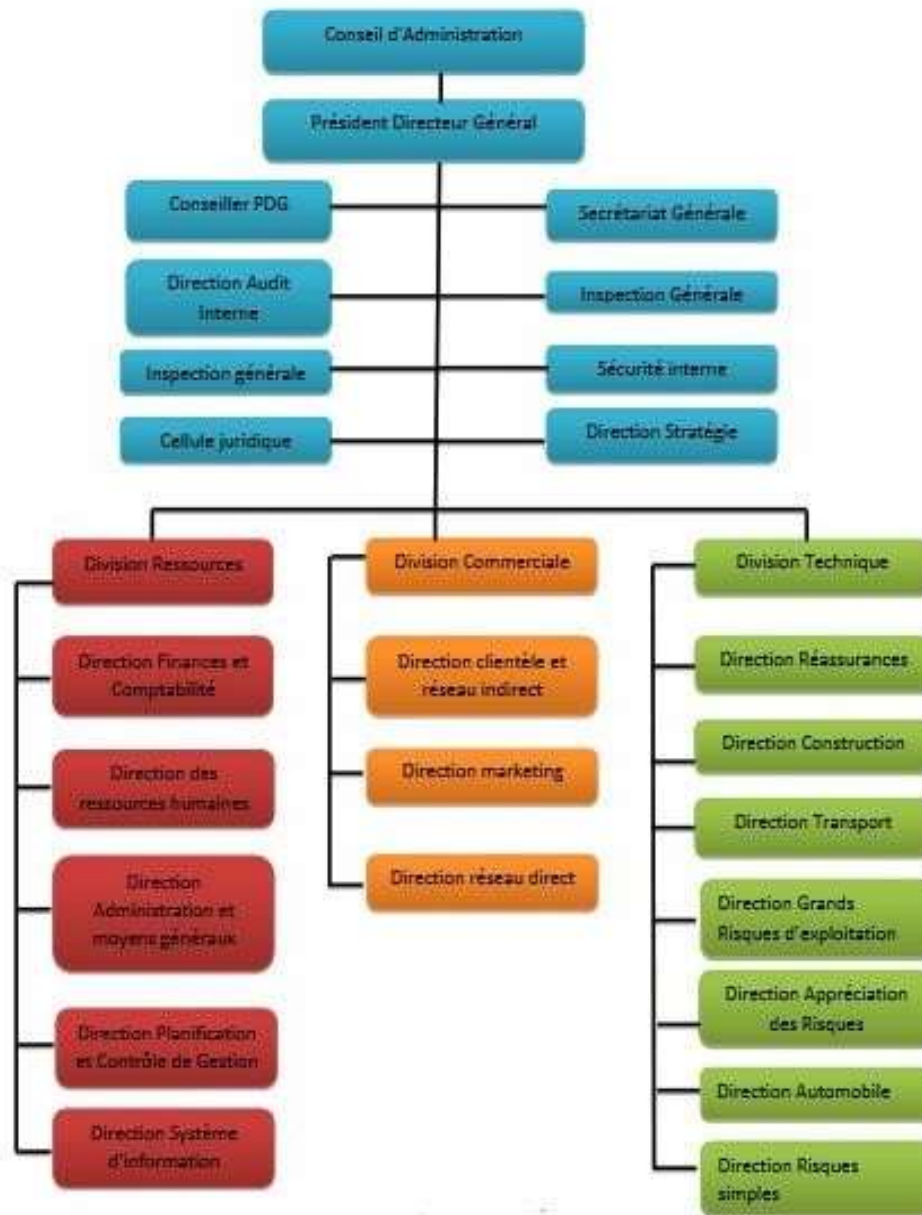
3.3. Le réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué d'un réseau direct et un réseau indirect. Le réseau direct est composé de 45 agences commerciales chargées de la réception des clients, de la fourniture des renseignements qui peuvent intéresser les assurés, de l'établissement, de l'enregistrement ainsi que la gestion des polices et avenants, et 5 directions régionales qui couvrent près de 25 wilayas. Le réseau indirect est composé de 3 agents généraux(AGA).

3.3.1. L'organigramme de la CASH Assurances

Schématiquement, cette organisation se présente comme suit :

Figure 12: L'organigramme de la CASH Assurances



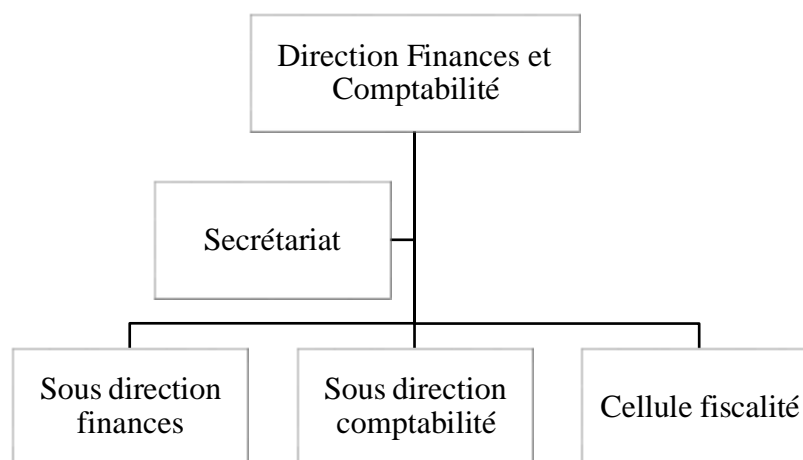
Source : Rapport annuel 2019, p11.

3.3.2. L'organigramme de la direction finance et comptabilité

La CASH compte dans sa structure comptabilité et finance 44 cadres dirigés par un DFC. La direction des finances et comptabilité est structurée en deux sous directions et une cellule :

- la sous-direction des finances ;
- la sous-direction de la comptabilité ;
- la cellule chargée de la fiscalité.

Figure 13: Organigramme de la direction DFC de la CASH Assurances



Source : Réalisé par nous même à partir des documents interne de la CASH Assurances.

Le responsable de ce service doit, non seulement connaître les règles du métier, mais aussi les particularités du droit comptable, que la loi impose à une compagnie d'assurance. Chargé surtout du contrôle comptable, il vérifie en permanence l'étendue des engagements de la compagnie et vérifie, également, que les actifs du bilan sont suffisants pour y faire face.

Le chef de service contrôle les activités des autres services dont il suit l'évolution en termes de chiffre d'affaires, d'encaissements, d'annulations et de résiliations. Il est impliqué dans le suivi des résultats des services sinistres et production. En ce sens, il joue le rôle de contrôleur de gestion.

Le chef de service comptabilité est chargé d'arrêter la journée comptable ainsi que sa centralisation, de toutes les opérations effectuées pendant la journée au niveau des deux autres services.

Section 2 : Analyse de l'impact de la pandémie covid-19 sur l'activité de la CASH Assurances

Afin d'examiner quelle évolution les différentes mesures de confinement et la baisse d'activité sociale et économique prises durant la période de la pandémie ont imprimées à l'activité et aux résultats de la société d'assurance CASH, nous nous sommes rapprochés de la direction de la société en vue de recueillir les données nécessaires sur son activité et sa situation financière, durant les trois années marquées par la propagation de la pandémie à tous les domaines de la vie : 2018, 2019 et 2020. Notre analyse s'est limitée sur ces trois années en raison du manque de données sur la covid-19 lors de la réalisation de cette recherche, malgré que cette pandémie est encore en propagation.

Après avoir recueilli les documents et les informations nécessaires, nous allons essayer d'évaluer et apprécier la performance de la société avant et durant la crise sanitaire du covid-19.

1. Les paramètres mobilisés pour l'analyse de la performance

La notion de performance fait référence au niveau de réalisation des résultats par rapport aux efforts engagés et aux ressources consommées.

Afin de mieux comprendre l'analyse effectuée, on a trouvé utile de définir quelques notions liées à la performance qui seront utiles dans notre analyse.

1.1. Le chiffre d'affaire

Désigne la somme des ventes des services d'une entreprise d'assurance. Il est égal au montant hors taxes de l'ensemble de transactions réalisées par la compagnie d'assurance avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

1.2. Le portefeuille

Désigne une collection d'actifs financiers détenus par un établissement. Il peut désigner aussi des valeurs mobilières détenues à titre d'investissement, de dépôt, de provision ou de garantie.

1.3. Le résultat net

Indique la différence entre les ressources (versement et produits financiers) et les dépenses (sommes attribuées aux assurés, frais de gestion et commissions).

1.4. La sinistralité

Le ratio sinistralité est un ratio technique calculé par l'assureur afin de vérifier la rentabilité d'une police d'assurance : il consiste à calculer le rapport entre le montant des sinistres et celui des primes (S/P). L'analyse de ce ratio permet d'apprécier l'efficacité technique d'un assureur dommage.

Les compagnies d'assurance sont des entreprises fonctionnelles et en principe, elles doivent couvrir tous les frais afférents à leurs activités. Ce qui implique que ce ratio doit être nécessairement inférieur à 1. Autrement dit, les primes encaissées devraient être supérieures au remboursement (ou à la prise en charge) des sinistres, il se calcul comme suit :

$$\text{Ratio sinistralité} = \text{Charges des sinistres brutes N} / \text{Primes acquises N}$$

1.5. La marge de solvabilité

La marge de solvabilité est l'ensemble des ressources constituées notamment par le capital social, les réserves, destinées à pallier une insuffisance des provisions techniques. Les entreprises d'assurance doivent justifier de l'existence d'une telle marge et le législateur, défenseur des intérêts de l'assuré, a pour constante préoccupation que l'assureur soit en mesure d'honorer ses engagements.

A cette fin, le législateur définit des règles de détermination des provisions techniques et pose le principe de couverture de ces provisions par des actifs équivalents. La marge de solvabilité se calcul comme suit La marge de solvabilité se calcule comme suit :

$$\text{Marge de solvabilité} = \text{capital social} + \text{réserves réglementaires} + \text{provisions réglementaires} \\ +/- \text{ report à nouveau.}$$

2. Analyse de la performance de la CASH Assurances

L'analyse de la performance de la CASH Assurances revient à traiter des paramètres de mesure de celle-ci à savoir le chiffre d'affaire, résultat net, la sinistralité et la marge de solvabilité.

2.1. Analyse du chiffre d'affaires de la CASH Assurances

L'évolution du chiffre d'affaires est un paramètre essentiel dans notre analyse. Selon que ce chiffre d'affaires est en forte croissance, en stagnation, en diminution, les problèmes de la compagnie d'assurance ne seront pas les mêmes.

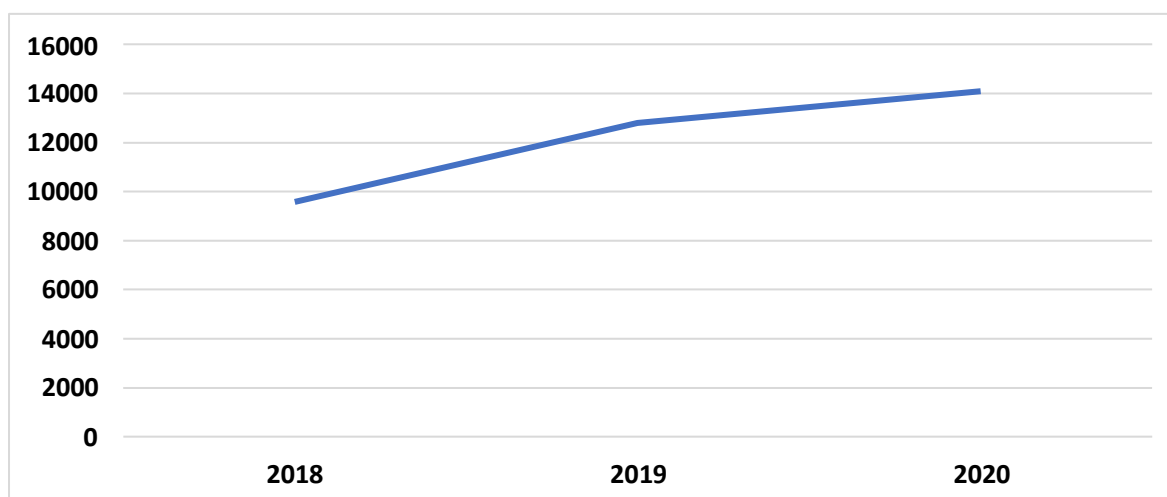
Pour mieux comprendre l'impact de la covid-19 sur le niveau de l'activité la CASH Assurances, nous allons analyser l'évolution de son chiffre d'affaires pendant la période allant de 2018 à 2020.

Tableau 10: Evolution du CA de la CASH Assurances durant la période 2018-2020

Chiffre d'affaires en milliards de dinars			Evolution	
2018	2019	2020	2018-2019	2019-2020
9577	12785	14091	34%	10%

Source : Réalisé par nous même à partir des rapports annuel de la CASH Assurances.

Figure 14: Evolution du chiffre d'affaire de la CASH Assurances de 2018 à 2020



Source : Réalisé à partir des données de la CASH Assurances.

A partir des données de tableau N°10 et la figure N°13, nous constatons une augmentation importante du chiffre d'affaires en 2019 de 12 milliards de dinars suite à une évolution de 34% par rapport à l'année de 2018, par contre le marché des assurances a enregistré pour la première fois depuis plus de deux décennies, une diminution du chiffre d'affaires estimé en 2020 à 6%. Une régression qui s'explique essentiellement par rapport les retombées de la crise sanitaire covid-19.

Cette augmentation exceptionnelle est due premièrement à la souscription des contrats à grand risque comme les raffineries, télécommunication (groupe Algérie Telecom...) et construction (Condor...)..., deuxièmement c'est par rapport au renouvellement de son portefeuille et à l'amélioration de ses parts de marché, réalisé à travers le renforcement de son

leadership dans le segment des risques majeurs et la consolidation de sa position au titres de la branche incendie et risques divers.

Les branches incendie et construction sont les principales sources de cette augmentation à hauteur de 83% en 2019 contre 80% en 2018. Par contre les branches auto et risques divers se développent avec un rythme encourageant avec une évolution de 7% pour la branche incendie et 5% pour la branche risque divers.

Malgré les effets de la crise sanitaire (covid-19) sur l'ensemble des secteurs d'activité, la CASH assurance a réussi de garder la hausse de son chiffre d'affaire pour la deuxième année consécutive, en réalisant un chiffre d'affaire records de 14 de milliards de dinars en 2020, une croissance de 10% par rapport à 2019, cette accroissement est dû à une politique de souscription (une progression de nombre de contrats souscrit) qui privilégie la diversification des affaires à fort potentiel de valeur ajoutée ainsi par la qualité proposées de leurs produits.

Grace à cette progression, la CASH Assurances occupe la 4eme position sur le marché national avec une part de 10,24% en 2020.

2.2. Analyse des sinistres de la CASH Assurances

Ce ratio est très utilisé par les compagnies d'assurance. Il fournit une aide à la décision en permettant, entre autres, de mesurer la performance des produits d'assurance, et de définir la rentabilité de ces derniers.

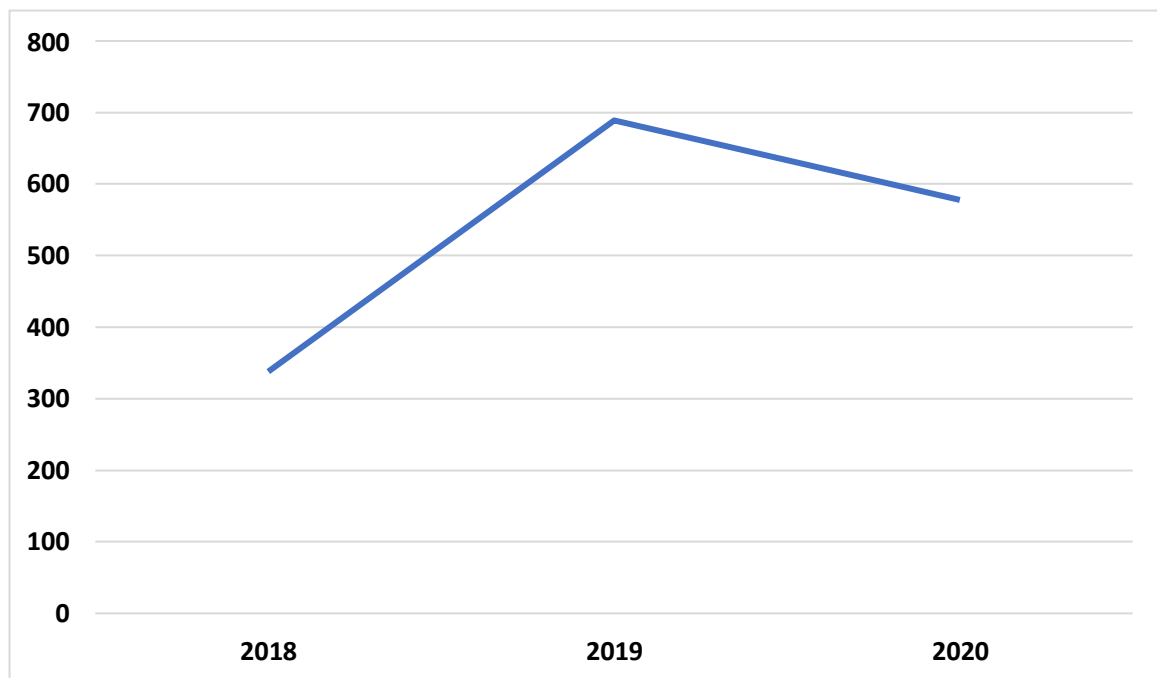
Dans le tableau ci-dessous, on va analyser la sinistralité de la CASH Assurances, à partir des données publié dans le rapport annuel des trois années.

Tableau 11: Evolution des sinistres de la CASH Assurances (2018-2020)

Sinistres en milliards de dinars			Evolution	
2018	2019	2020	2018-2019	2019-2020
338	689	578	+ 104	- 16

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la CASH assurance.

Figure 15: Evolution des sinistres entre 2018 et 2020



Source : Réalisé par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

Selon le tableau N°11 et la figure N°14, nous remarquons que entre 2018 et 2019, la CASH Assurances a connu une forte sinistralité (une évolution de 104% par rapport à 2018), celle-ci est due à l'importance des sinistres déclarés en 2019 aussi bien en montant qu'en nombre.

En 2020, la CASH Assurances a enregistré tout comme en 2019 une sinistralité importante qui a frappé son portefeuille, une diminution de -16% marqué entre 2019 et 2020 expliqué par les mesures de confinements prise par le gouvernement afin de contrôler la situation sanitaire on causés un ralentissement de l'activité économique, mais le recours à la réassurance a permis à cette compagnie de supporter de manière significative cette charge.

Nous constatons que malgré la forte sinistralité marquée dans les 3 années (2018, 2019 et 2020), la CASH Assurances poursuit sa démarche d'amélioration de la qualité des prestations rendu aux assurés.

2.3. Analyse de résultat net de la CASH Assurances

Le résultat net est l'un des importants indicateurs qui donne des informations sur la performance globale d'une compagnie d'assurance.

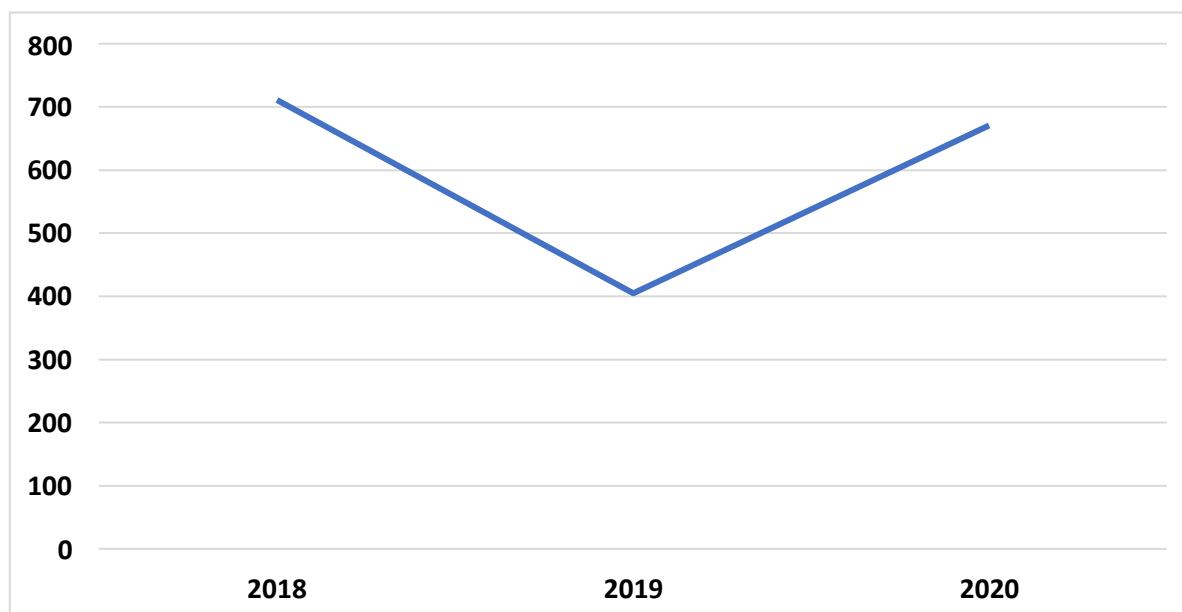
Afin de voir l'évolution du résultat net de la CASH Assurances nous avons réalisé le tableau ci-après.

Tableau 12: Evolution du résultat net de la CASH Assurances entre 2018-2020

Résultat net en milliards de dinars			Evolution	
2018	2019	2020	2018-2019	2019-2020
711	405	671	- 43	+ 65

Source : Réalisé à partir des données des rapports annuel de la CASH Assurances (2018, 2019 et 2020).

Figure 16: Evolution du résultat net de la CASH Assurances en trois années



Source : Réalisé par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

D’après le tableau N°12 et la figure N°15, nous constatons une diminution du résultat net de 43% entre 2018 et 2019, cette baisse est due principalement à la charge sinistre qui a connu un pic durant les trois années 2018, 2019 et 2020 (338 Mds de DA, 689 Mds de DA et 578 Mds de DA), ainsi qu’à la baisse du résultat technique opérationnel qui a été de 418 en 2018, et 110 en 2019 avec un taux de -74% (voir annexe N°3 page 124).

Par contre en 2020, la CASH Assurances a dégagé un résultat net de 405 millions de dinars une hausse de 65% par rapport à 2019, et cela est due par rapport à l’augmentation de résultat technique opérationnel (+44%) (Voir annexe N°5, page 126), par conséquent, parvient à améliorer la rentabilité du capitale qui passe de 5.2% à 6.71%.

Nous pouvons donc récapituler à propos de l’étude de résultat net de la CASH Assurances, que malgré la pandémie du covid-19 qui est apparue en 2020, le résultat net est en progression.

2.4. Analyse de portefeuille de la CASH Assurances

L'analyse du portefeuille permet d'évaluer la valeur commerciale afin d'orienter ensuite des plans d'action, des investissements et des ressources en vue de booster son développement.

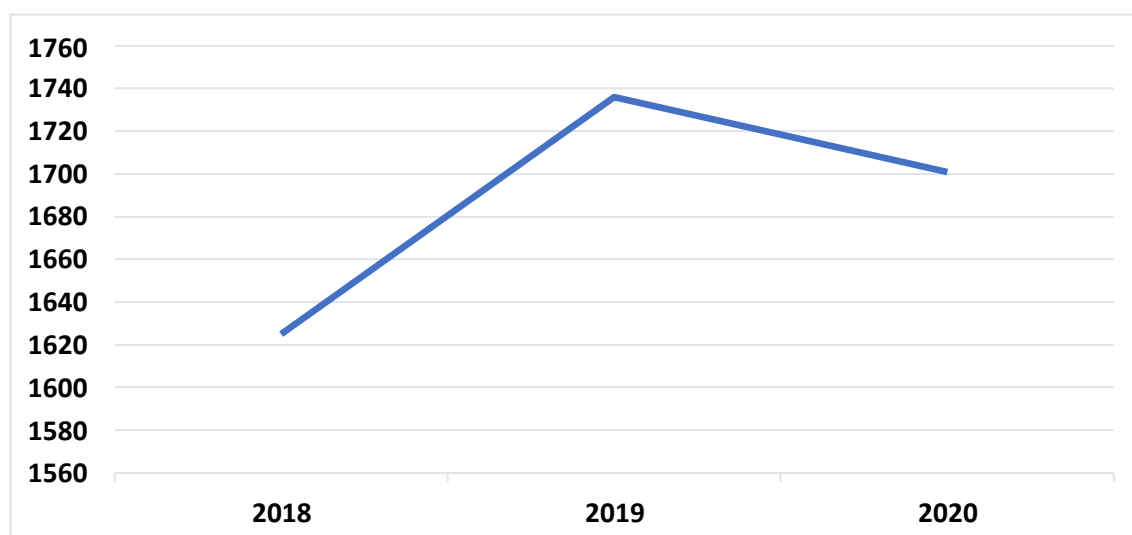
Pour constater l'évolution du portefeuille de la CASH Assurances, nous avons procédé de la manière suivante.

Tableau 13: Evolution du portefeuille de la CASH Assurances entre 2018 et 2020

Portefeuille en milliards de dinars			Evolution	
2018	2019	2020	2018-2019	2019-2020
1625	1736	1701	+7%	-2%

Source : Elaboré par nous même à partir des rapports annuel de la CASH Assurances.

Figure 17: Evolution du portefeuille de la CASH Assurances depuis 2018 à 2020.



Source : Réalisé par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

Le portefeuille de la CASH Assurances est constitué essentiellement des grands risques, alors en 2019 cette dernière a enregistré une hausse de 7% par rapport à 2018 (le portefeuille était de 1625 milliards de DA en 2018), cette progression est due principalement par les risques à engagement élevés, ces risques met en lumière la forte contribution à la réassurance afin de protéger le bilan ainsi les résultats de la CASH Assurances.

Cette augmentation n'a pas duré longtemps, en 2020 le portefeuille de la CASH Assurances à diminuer légèrement (2%), cette régression revient au ralentissement de l'activité économique et cela est dû à l'apparition de la pandémie covid-19 et les effets du confinement.

D'après l'analyse faite sur le portefeuille de la CASH Assurances, nous constatons que le portefeuille de cette compagnie n'a pas changé dans les trois ans (2018, 2019 et 2020), car ce dernier est bien structuré

2.5. Analyse de la marge de solvabilité

Selon décret exécutif n°95/343 du 30 octobre 1995, les sociétés d'assurances doivent disposer d'une capacité de solvabilité qui leurs permette de faire face à leurs engagements techniques, et avec un minimum exigé :

- 15% par rapport aux dettes techniques ;
- 20% par rapport à la production nette de réassurance.

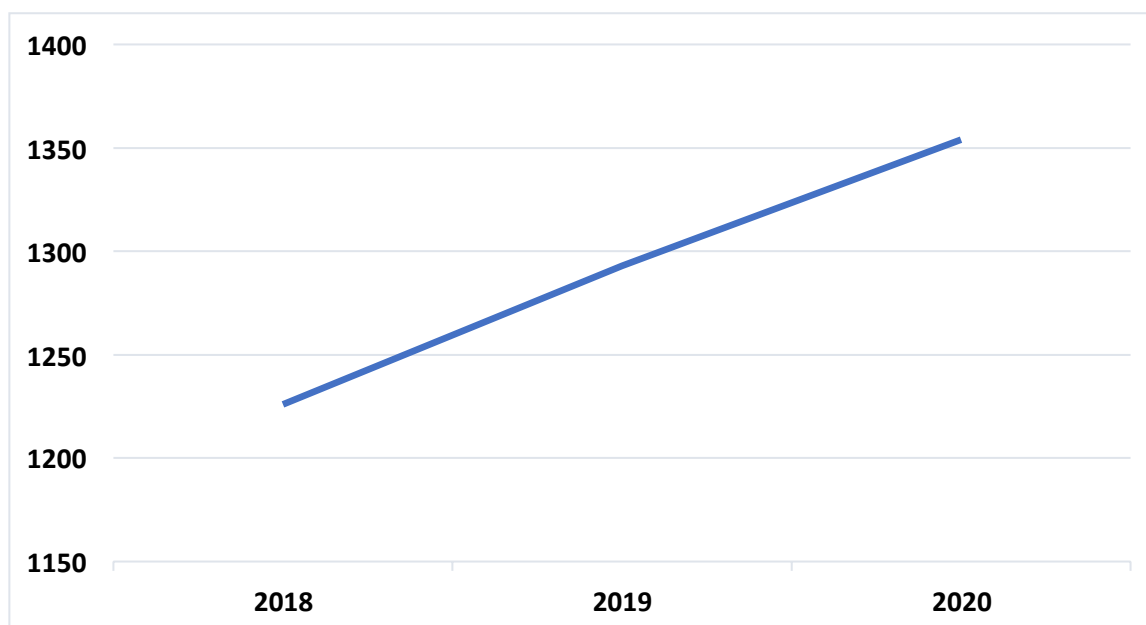
Afin de voir l'évolution de la marge de solvabilité, nous avons procédé comme suit :

Tableau 14: Evolution de la marge de solvabilité de la CASH Assurances 2018-2020

La marge de solvabilité en milliards de dinars			Evolution	
2018	2019	2020	2018-2019	2019-2020
1226	1293	1354	6%	5%

Source : Réalisé par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

Figure 18: Evolution de la marge de solvabilité de la CASH Assurances



Source : Etablie par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

D'après les résultats obtenus (tableau N°14 et la figure N°17) nous constatons que, la CASH Assurances a enregistré une marge de solvabilité très confortable dans les trois années (2018, 2019 et 2020).

En 2019, la CASH Assurances a atteint près de 1294 milliards de Da (une évolution de 6% par rapport à 2018), et représente 49% du montant de ses provisions techniques, et 101% de son chiffre d'affaire brut. Cette hausse est due principalement à la capacité de cette société à souscrire des affaires et honorer ses engagements.

La marge de solvabilité constituée en 2020 affiche une progression de 5%, et dépasse les minimums réglementaires fixés par le décret exécutif n°13-115 du 28 mars 2013 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurance. La CASH Assurances est solvable en général, c'est-à-dire que cette dernière est apte à faire face de ses différents engagements.

Section 3 : Analyse des ratios significatifs de la CASH Assurances

A travers cette section, nous allons analyser et interpréter les ratios significatifs de la CASH Assurances durant les trois années d'analyse (2018, 2019 et 2020) afin de voir sa situation.

L'analyse par la méthode des ratios est une méthode d'analyse employée afin de surveiller, agir sur les performances de la compagnie. Le respect des ratios permet d'être dans les normes et de suivre l'évolution de l'état de cette dernière.

1. Définition de ratio

On appelle ratio un rapport entre deux grandeurs significatives de l'activité de la compagnie d'assurance. Un ratio doit donc exprimer obligatoirement une valeur relative et par voie de conséquence rendre compte, de manière également significative de modifications intervenues dans la structure d'exploitation ou dans la structure financière. Un ratio permet d'évaluer la performance et le bien-être de la compagnie.

Pour effectuer notre analyse nous avons choisi les ratios suivants : ratio de liquidité générale, ratio de rentabilité des fonds propre, ratio de rendement des actifs, ratio d'autonomie financière et le ratio combiné.

1.1. Ratio de liquidité générale

Le ratio de liquidité générale est une mesure qui permet de déterminer la capacité d'une compagnie d'assurance à s'acquitter de ses engagements.

Cette mesure permet d'analyser la bonne santé financière de l'entreprise, et permet de savoir si hypothétiquement ses dettes à court terme pourraient être remboursées dans un délai très court, Son calcul s'obtient par la formule suivante :

Ratio de liquidité générale = Actif circulant / dettes à court terme.

Lorsqu'il est supérieur à 1, l'actif circulant permet de financer au moins le passif circulant. L'entreprise peut être alors considéré comme solvable à court terme.

1.2. Ratio de rentabilité des fonds propre

La rentabilité des fonds propres représente la profitabilité du capital investi par les actionnaires ou les porteurs de parts d'une entreprise.

Cette rentabilité des fonds propres est exprimée sous forme d'un ratio, qui se calcule comme suit :

Ratio de rentabilité des fonds propres = résultat net / fonds propres.

1.3. Ratio de rendement des actifs

Appelé également rendement du capital investi. Il mesure le degré de rentabilité d'une compagnie par rapport à son actif total. Il se calcule de la sorte :

Ratio de rendement de l'actif = bénéfice net / total actif

1.4. Ratio d'autonomie financière

Ce ratio mesure la dépendance de la compagnie d'assurance à ses financements externes.

Il se mesure comme suit :

Autonomie financière = (capitaux propres / total du bilan) * 100

1.5. Ratio combiné

Il s'agit d'un indicateur qui combine le ratio de sinistralité et le ratio des frais de gestion.

Il exprime la couverture de toutes les dépenses qui peuvent avoir lieu (charge sinistres, salaire, commission...) au titre de l'activité technique, par les primes acquises.

Le ratio combiné pourrait alors être la somme de :

Charge sinistres + frais de gestion / primes acquises

L'idéal qu'il soit inférieur à 100% et correspond à un résultat technique positif, (par exemple : un ratio combiné à 95%, se traduira par un résultat technique équivalent à 5% des primes souscrites). Tandis qu'un ratio combiné supérieur à 100% correspond à un résultat technique négatif. Ainsi que un ratio combiné de 100% se traduira par un résultat technique à 0, c'est-à-dire que l'ensemble des sinistres et frais engagés seront équivalent aux primes encaissés par l'assureur.

Et par conséquent un ratio supérieur à 100% ne permet pas à la compagnie d'assurance de réaliser un profit, sauf si le produit financier (dividendes, intérêts, loyer et plus-value) viennent plus que compenser l'insuffisance des primes par rapport aux coûts d'assurance.¹¹¹

2. Les ratios significatifs de la CASH Assurances et leurs interprétation

Le tableau ci-dessous résume les principaux ratios de cette compagnie durant les trois exercices d'étude, soit de 2018 à 2020.

¹¹¹ Cour de contrôle de gestion appliqué à l'assurance, Cours complet, exercices d'application et bibliographie sur www.cours-assurance.org. Partie (02).

Tableau 15: Ratios clés de la CASH Assurances

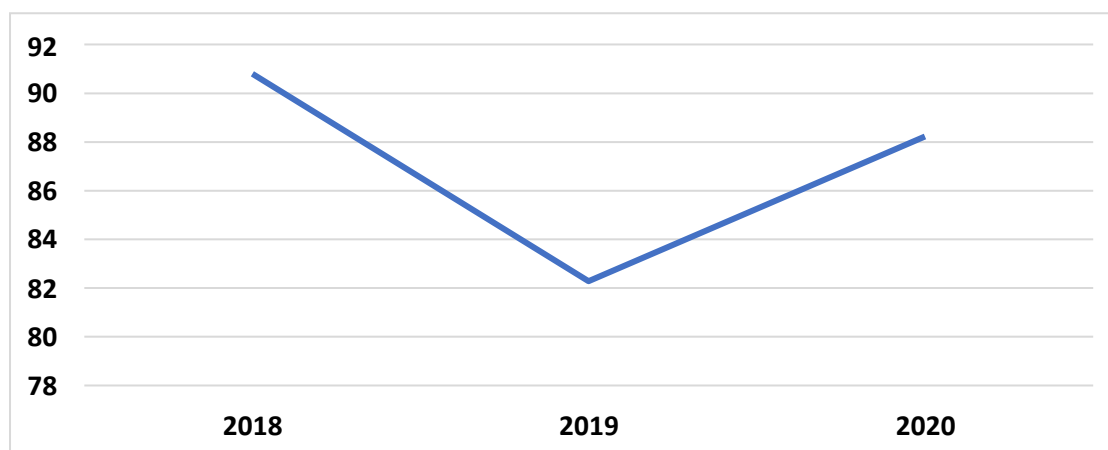
Ratios	2018	2019	2020	Evolution% 2018-2019	Evolution% 2019-2020
Ratio de liquidité générale	90,8%	82,29%	88,23%	-8,51 %	5,94%
Rentabilité des fonds propres	5,9%	3,3%	5,2%	-2,6%	1,9%
Ratio de rendement des actifs	1,4%	0,75%	1,15%	-0,65%	0,4%
Ratio d'autonomie financière	159%	144%	131%	-15%	-13%
Ratio combiné	39%	83%	65,9%	44%	-17,1%

Source : Réalisé par nos soins à partir des rapports annuel de la CASH Assurances de 2018 à 2020.

2.1. Ratio de liquidité générale

La figure ci-après représente l'évolution du ratio de liquidité générale de la CASH Assurances durant les trois années d'analyse

Figure 19: L'évolution du ratio de liquidité générale.



Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la CASH Assurances.

A partir des données de tableau N°16 et la figure N°18 nous constatons que la capacité de la société à faire face à ses engagements à court terme est en régression.

Cette situation est due principalement à l'augmentation des provisions techniques de la société qui sont en constante évolution (+17% entre 2018/2019 et +9% entre 2019/2020) (voir annexe N°3, Page124 et annexe N°5 page 126..), ce qui oblige la société à augmenter ses représentations en actifs financiers (+34% entre 2018 et 2019) tout en ayant recours à ses disponibilités.

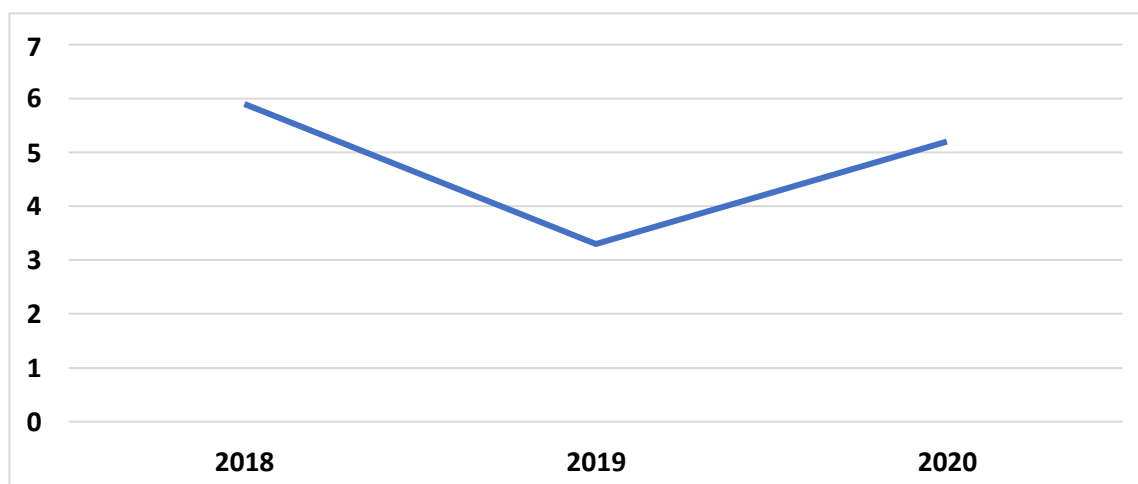
Ces provisions sont destinées à couvrir des éventuels sinistres (cas covid-19).

2.2. Ratio de rentabilité des fonds propre

La rentabilité des fonds propres permet de mesurer le retour sur investissement de chaque actionnaire au sein d'une compagnie d'assurance.

La figure ci-dessous représente l'évolution de la rentabilité des fonds propre de 2018 à 2020.

Figure 20: Evolution de la rentabilité des fonds propre de la CASH Assurances durant trois années.



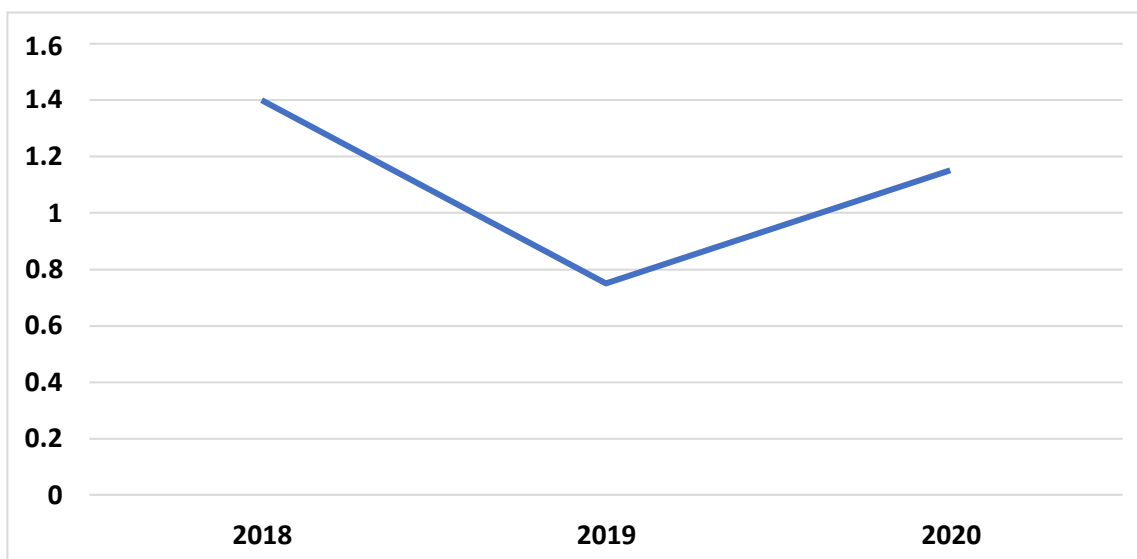
Source : Réalisé par nous même à partir des rapports annuel de la CASH Assurances.

D'après les données du tableau N°16, nous constatons que le rendement des capitaux propres de la CASH Assurances varie entre 5,9% et 5,2% durant les trois années à savoir 2018 et 2020. Toutefois, ce ratio a connu une légère baisse en 2019 de 3,3% suite à l'augmentation des capitaux propre (+2% entre 2018/2019 et +5% entre 2019/2020).

2.3. Ratio de rendement des actifs financiers

La figure ci-après représente l'évolution de taux de rendement des actifs financiers de la CASH Assurances.

Figure 21: Evolution de taux de rendement des actifs de la CASH Assurances



Source : Réalisé par nous même à partir des données de la CASH Assurances.

D'après le tableau N°16 et la figure N°20, nous constatons que le taux de rendement des actifs est en diminution de 2018 à 2019 (-0,65%) Et il a connu une légère remonté en 2020 (+0,4%).

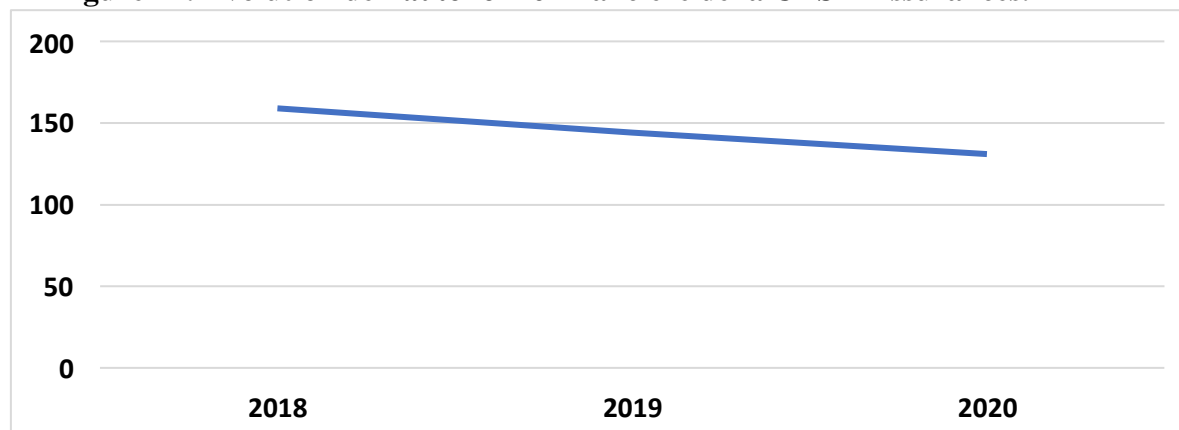
Nous pouvons déduire à partir des résultats obtenu ci-dessus, que la compagnie CASH Assurances ne génère pas assez de bénéfice durant ces trois années d'analyse.

2.4. Ratio d'autonomie financière

Ce ratio mesure le taux de financement par l'environnement externe c'est-à-dire les tiers par rapport au financement de l'entreprise par ses propres moyens.

Ci-dessous la représentation graphique d'évolution de l'autonomie financière de la CASH Assurances

Figure 22: Evolution de l'autonomie financière de la CASH Assurances.



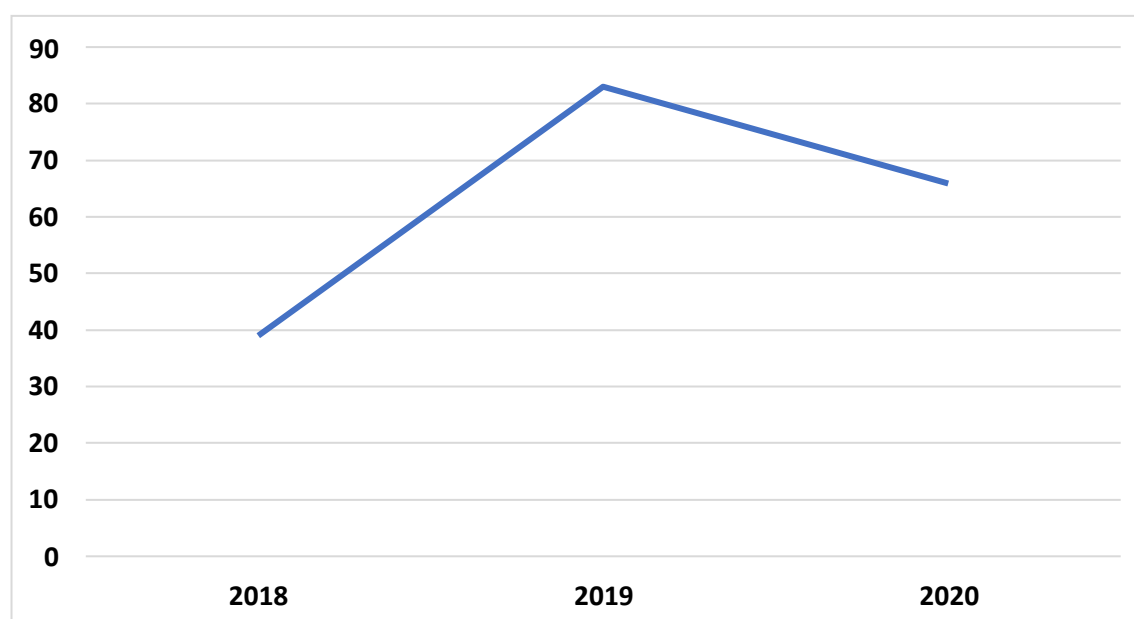
Source : Réalisé par nous même à partir des rapports annuel de la CASH Assurances.

Durant les trois années à savoir 2018, 2019 et 2020, le ratio d'autonomie financière au niveau de la CASH Assurances dépasse les 100% en 2018, il a atteint 159%, ce ratio a connu une baisse de 15% où le ratio était 144% par rapport à 2018, et ce à cause des dettes à long terme +12%. Par ailleurs il a connu une baisse de 13% en 2020 avec un taux de 131% par rapport à 2019 justifié par la hausse des fonds propres de 5%.

2.5. Ratio combiné

La représentation graphique ci-après indique l'évolution du ratio combiné de la CASH Assurances.

Figure 23: Evolution du ratio combiné de la CASH Assurances



Source : Réalisé par nous même à partir des rapports annuel de la CASH Assurances.

Le ratio combiné de la CASH Assurances était bon en 2018 (39%), il a augmenté d'une manière significative de 2018 à 2019 où ce ratio était à 83%, nous constatons une augmentation plus de 44% ce qui est due à la hausse des charges sinistres (voir tableau N°11).

Pour revenir à un bon niveau en 2020 avec un taux de 65,9% exprimant ainsi le retour de la compagnie à l'équilibre technique. Cela peut être expliqué par la diminution des charges de sinistres et les frais de gestion.

Conclusion

A partir de l'analyse faite au niveau de la CASH Assurances effectuée sur la base des bilans et des comptes de résultat et l'analyse par la méthode des ratios pendant 2018, 2019 et 2020 a permis d'avoir un aperçu sur la situation de la société.

En conclusion, l'analyse de la performance de la CASH Assurances aboutit à un résultat selon lequel la situation de cette dernière est bonne malgré les implications économiques de la crise sanitaire (covid-19) sur le marché des assurances avec une régression de 6%, ceci n'a eu pas d'effet induit immédiat sur son activité. Bien qu'il existe encore certains points qui nécessitent d'être améliorés pour garder une meilleure situation financière tels que la forte sinistralité enregistrée en 2019 ainsi que le ratio de liquidité générale.

Même si ces résultats ne constituent pas des niveaux records pour la CASH Assurances, ils renseignent sur une performance particulièrement satisfaisante :

- Le résultat net est en recul cela est dû à une forte sinistralité ;
- le chiffre d'affaire est en hausse de 2018 à 2020, ce qui dote la société d'une bonne marge de solvabilité ;
- les ratios significatifs calculés indiquent une bonne autonomie financière et un bon équilibre technique grâce à un ratio combiné satisfaisant, notamment.

Tous ces éléments nous permettent de conclure que les effets de la covid-19 sur la situation de l'économie en générale n'ont pas trop impacté négativement sur la CASH Assurances qui a maintenu une situation financière saine, durant la période analysée.

Conclusion générale

Avec les mutations qu'il a connu depuis l'indépendance du pays, en passant par la phase la plus importante, celle de la libéralisation du secteur avec l'ordonnance 95 dans un premier temps et son approfondissement en 2006, le secteur des assurances est en train de s'installer comme l'un des secteurs d'activité les plus dynamique avec un volume considérable des affaires, un système de marché performant, une gamme de produits de plus en plus large et diversifiée. Cette évolution qualitativement remarquable nous a conduits à nous interroger sur le degré de sensibilité des sociétés d'assurances et de leur niveau d'activité à la conjoncture économique et sociale difficile entraînée par la pandémie du Covid-19.

Dans le contexte marqué, par l'arrivée de la crise sanitaire Covid-19 qui a bouleversé toutes les activités dans les différents secteurs.

Dans cette perspective, notre recherche s'est fixée comme objet la détermination l'ampleur des répercussions financières de la situation économique globale (baisse d'activité, arrêt des échanges internationaux, confinement, ...) sur l'activité économique des assurances. Pour se faire, nous avons, en plus de l'examen des répercussions de la crise sur les assurances que ce soit à l'échelle mondiale que nationale, procédé à l'analyse de l'évolution de quelques indicateurs financiers, pendant la période allant de 2018 à 2020, d'une société d'assurance choisie à cet effet : la CASH Assurances.

Cette étude s'est appuyée sur les indicateurs de la performance financière généralement utilisés par les analystes financiers des assurances (chiffre d'affaires, résultat net et marge de solvabilité). L'analyse fait également appel à la méthode des ratios. En l'absence de données relatives au secteur, ces ratios sont considérés par rapport aux valeurs normatives théoriques. Nous avons fait recours notamment au calcul de la liquidité générale, de l'autonomie financière et du ratio combiné.

L'ensemble de ces indicateurs et valeurs, nous ont permis de dégager une appréciation de la performance financière de la CASH Assurances par rapport à la période étudiée.

Cette analyse, nous a permis de relever que malgré le ralentissement de l'activité économique pour cause de Covid-19, la CASH-Assurances a :

- clôturé l'année 2020 avec un chiffre d'affaires de 14 milliards DA, en hausse de 10% par rapport à 2019 ;

- réalisé un résultat net de plus de 500 Millions de dinars ce qui lui a permis de gagner une place au classement national, pour se hisser au rang de 4ème assureur algérien ;
- poursuivi sa démarche d'amélioration de la qualité des prestations rendues aux assurés au plan des règlements de sinistres, et a pu clôturer l'exercice 2020 avec un niveau d'indemnisations de près de 5 milliards DA ;
- enregistré une hausse continue de sa marge de solvabilité durant les trois exercices, en passant de 1226 milliards de dinars en 2018 à 1293 milliards de dinars en 2019 puis a clôturé l'année 2020 avec 1354 milliards de dinars.

Par ailleurs, la société dispose d'un ratio combiné positive, ainsi un ratio d'autonomie financière assez bon durant les trois exercices ce qui est un bon signe pour la compagnie.

De ce fait, nous pouvons conclure que l'activité de la CASH Assurances a pu maintenir un niveau d'activité suffisant et présenter des résultats et une situation financière totalement saine, voir même à enregistrer des améliorations dans certains paramètres. Ceci permet dire est que dans l'espace du temps étudié, les mesures relatives à la pandémie du Covid-19 n'ont pas eu d'effet notablement néfaste que se soit sur l'activité que la situation financière de la CASH Assurances. Ceci affirme le bien fondé de notre deuxième hypothèse.

Enfin, nous tenons à exprimer notre point de vue personnel par rapport aux conditions de stage au niveau de la CASH Assurances et la réalisation du mémoire. En effet, malgré les contraintes rencontrées durant la réalisation du mémoire tels que l'insuffisance de documentations traitants la covid-19 (mémoires, ouvrages), ainsi, les mesures imposé par le gouvernement qui ont ralenti notre recherche.

Ce travail nous a offert l'opportunité d'avoir une vision plus claire sur les enjeux économiques et financiers auxquels est exposée une compagnie d'assurance, notamment dans le contexte de crise et de conjoncture économique difficile telle que celle causée par la covid-19.

Bibliographie

❖ **Ouvrages**

- Bigot.J, Lange.D, « Traité de droit des assurances », édition DELTA 2000.
- CLAUDE. D, « Les assurances de personne », Anthemis, Louvain-la-Neuve, 2006
- COUILBAULT.T.F, ELIASHERG.C, LATRASSE.M, «Les grands principes de l'assurance », édition L'argus, 5ème édition Paris.
- FOURASITE J., « Développement durable, assurance et environnement », Economica, Paris, 1999.
- Glossaire Assurance, Secrétariat général du CCSF, juin 2010.
- HESS Christian : « Méthodes actuarielles de l'assurance vie », édition Economica, paris, 2000.
- MARQUET Régine : « Techniques d'assurance », édition, Foucher, paris, 2016.
- TAFANI B, les assurances en Algérie : « Etude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP et OPU et OPU, Alger, 1984.
- TAURON T (2004) : « Les assurances» édition publibook, Paris.
- TOSSETI.A, BEHAR.T, FROMENTEAU.M, MENART.S : « Assurance comptabilité réglementation actuariat », édition Economica, paris, 2002.
- YEATMAN J. : « Manuel international de l'assurance », édition Economica, paris, 1998.
- YVONNE.L.F, « Droit des assurances », édition Dalloz, 11ème édition 2001.

❖ **Références juridiques**

- Décret exécutifs n°95-82, avril 1985.
- Décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009.
- Décret exécutif n°10-207 du 9 septembre 2010.

❖ **Mémoires**

- ABDELMOUMEN F, « promotion de l'assurance vie et développement de l'assurance épargne», institut supérieur du commerce et de l'administration des entreprises.
- MEZDAD L, « Essai d'analyse de secteur des assurances et de sa contribution dans l'intermédiation financière Nationale », mémoire de Magister en Science Economique, option Monnaie, Finance et Globalisation, université de Bejaia, 2006.
- MEZOUAR, Mohamed. La fidélisation de la clientèle dans les assurances. [En ligne]. Mémoire de magister. Marketing, TELEMEN, Université Abou-Beker BELKAID, 2011.
- MRABET N (2007), « Techniques d'assurance », université virtuelle de Tunis.

- OUBAZIZ SAID, les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances, cas de l'industrie assurantielle algérienne, thèse de magistère « management des entreprises ». Université UMMTO, 2012.
- S. Nour el Houda, « Evolution du secteur des assurances en Algérie depuis l'indépendance », Bejaia.
- Soufit .S, « Analyse de la stratégie de diversification des compagnies d'assurances sur le marché assurantiel algérien cas de la TRUST Alegria », mémoire de Master en Finance et Comptabilité, Option Finance et Banque, Université de Bejaia, 2011.
- ZIDANI Samir, REKIK Azzedine, « Essai d'analyse des obstacles de développement des assurances de personnes en Algérie cas assurances- vie », mémoire de master en sciences économiques université de Abderrahmane Mira, Bejaia, 2013.

❖ **Articles et Rapports**

- Algérie Presse Service (APS), « Sécurité alimentaire : L'Algérie classé première en Afrique », publié le 20 décembre 2021.
- APREF, « Covid-19, conséquences sur les assurances de personne », Août 2021.
- Dominique Strauss-Kahn, « L'être, l'avoir et le pouvoir dans la crise », à paraître dans la revue Politique Internationale, avril 2020.
- El moudjahid, Fouad Irnatene, « Compagnies d'assurance : Transformer la covid-19 en opportunité », publié le 21 mai 2021.
- Emmanuel Autier, « Covid-19 : le secteur de l'énergie bouleversé par la pandémie », publié le 26 mars 2020.
- FFA - Communiqué de presse du 15 avril 2020.
- FFA, « La facture du covid-19 pour l'assurance en 2020 », publié le 24 mars 2021.
- Fonds Monétaire International, *World Economic Outlook, The Great Lockdown*, Avril 2020.
- France infos, « Automobile : le secteur largement ralenti par la pandémie », publié le 23/08/2021.
- Groupe de la banque africaine de développement, « *Algeria economic outlook* », 2021.
- IPA, « tout sur SARS-COV-2/ covid-19 », 2020
- KMPG, Guide des assurances en Algérie version 2009.
- L'ACPR, communiqué de presse, « Les incertitudes sur l'ampleur des impacts de la crise imposent une gestion prudente des fonds propres des assureurs », Paris le 21 avril 2020.
- Le parisien, « coronavirus, ce qu'il faut savoir sur les origines de la pandémie ».

- Le système des nations unies en Algérie, «Analyse rapide de l’impact socio-économique du covid-19 sur l’Algérie », Juin 2020.
- LITAMINE. K, « Impact du covid-19 sur l’économie Algérienne », El Watan, 2021.
- Magazine Forbes, "L’assurance face à la crise du covid-19 », 16 juin 2021.
- Mauro, R. B. (2020). *Economics in the time of covid-19*. London: CEPR Press.
- OMS, « Syndrome respiratoire aigue sévère (SRAS) ». Genève, 2019.
- Optimind, « Les implications assurantiels de la pandémie pour le monde de l’assurance », Septembre 2020.
- Organisation internationale du Travail, « covid-19 et le monde du travail », Première édition, 2020.
- Organisation Mondiale du tourisme, « L’impact de la covid-19 sur le tourisme mondial », publié le 28 juin 2020.
- Programme alimentaire mondial (PAM), « *Situation report 02* », 13 mars 2020.
- Rapport de l’OMS, « covid-19 : le nombre de morts est vraisemblablement sous-estimé », 21 mai 2021.
- Rapport de la banque mondiale, « Algérie : rapport de suivi de la situation économique », avril 2020.
- Revue des sciences commerciales, n°19.
- Revue Economie, Gestion et Société, « La pandémie covid-19 : une récession de l’offre et de la demande », février 2021.
- Union africaine-Centre pour la prévention et le contrôle des maladies, « Coronavirus en Afrique : quels sont les pays impactés ? », publié le 21 juin 2020.

❖ **Site internet**

- www.ccr.dz
- www.uar.dz
- www.cna.dz
- www.cash-assurances.dz
- www.salama.dz
- www.saa.dz
- www.caat.dz
- www.caar.dz
- www.axa.dz
- www.cnma.dz

- www.crma.dz
- www.trust-assurances.dz
- www.gam.dz
- https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332197/WHO-2019-nCoV-FAQ-Virus_origin-2020.1-eng.pdf
- <https://www.uar.dz/chiffres-cles-du-secteur>
- <https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/coronavirus-covid-19-18585> .
- <https://pasteur.dz/fr/vie-scientifique-pasteur/actualite/278-infection-a-coronavirus-2019-2019-n-cov>
- <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/question-and-answers-hub/q-a-detail/coronavirus-disease-covid-19>
- <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public>
- <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2020/04/14/weo-april-2020>
- <https://www.iea.org/reports/global-energy-review-2020>
- www.cours-assurance.org

Liste des tableaux

TABLEAU 1: LA PRESENTATION DES SOCIETES D'ASSURANCE EN ALGERIE	32
TABLEAU 2: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU SECTEUR ASSURANTIEL DE 2009 A 2019 (EN MILLION DE DA).....	36
TABLEAU 3: LA PRODUCTION PAR BRANCHE ENTRE 2015 ET 2019 (EN MILLIONS DE DINARS)...	38
TABLEAU 4: REPARTITION ET EVOLUTION DES PRIMES DU SECTEUR DES ASSURANCES.....	40
TABLEAU 5: EVOLUTION DU TAUX DE PENETRATION DE L'ASSURANCE DANS LE PIB EN ALGERIE DE 2010 A 2019 (EN % DU PIB)	42
TABLEAU 6: EVOLUTION DE LA DENSITE PAR HABITANT EN ALGERIE ENTRE 2010 A 2019	43
TABLEAU 7: EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES ASSURANCES DANS L'INVESTISSEMENT NATIONAL ENTRE 2003 ET 2013.....	45
TABLEAU 8: TABLEAU DES 10 PAYS RECENSANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE CAS DE COVID-19 DANS LE MONDE AU 25 JUIN 2021	59
TABLEAU 9: IMPACT DU COVID-19 SUR L'EMPLOI PAR SECTEUR ECONOMIQUE.....	70
TABLEAU 10: EVOLUTION DU CA DE LA CASH ASSURANCES DURANT LA PERIODE 2018-2020	95
TABLEAU 11: EVOLUTION DES SINISTRES DE LA CASH ASSURANCES (2018-2020)	96
TABLEAU 12: EVOLUTION DU RESULTAT NET DE LA CASH ASSURANCES ENTRE 2018-2020...	98
TABLEAU 14: EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE LA CASH ASSURANCES ENTRE 2018 ET 2020	99
TABLEAU 15: EVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE DE LA CASH ASSURANCES 2018-2020.....	100
TABLEAU 16: RATIOS CLES DE LA CASH ASSURANCES.....	104

Liste des figures

FIGURE N°1: EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU MARCHE ALGERIEN DES ASSURANCES ENTRE 2009 ET 2019 (EN DA)	37
FIGURE N°2: EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE PAR BRANCHE D'ASSURANCE.....	38
FIGURE N°3: STRUCTURE DE LA PRODUCTION PAR SECTEUR (DOMMAGES/PERSONNES) 2019	41
FIGURE N°4: EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE A L'INVESTISSEMENT NATIONAL.....	46
FIGURE N°5: LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE MONDIALE DE LA COVID-19 AU 2/11/2020...	56
FIGURE N°6: LA PROGRESSION DE LA PANDEMIE EN EUROPE (JUSQU'AU 24 MARS 2020).....	58
FIGURE N°7: NOMBRE DE CAS CONFIRMES DE COVID-19 PAR WILAYA DU 25 FEVRIER 2020 AU 17 MAI 2021	60
FIGURE N°8: EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE (%) DE LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES	66
FIGURE N°9: LA REPARTITION SECTORIELLE DU PIB EN 2019 EN ALGERIE	68
FIGURE N°10: REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE LA CASH ASSURANCES	87
FIGURE N°11: L'ORGANIGRAMME DE LA CASH ASSURANCES	91
FIGURE N°12: ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DFC DE LA CASH ASSURANCES	92
FIGURE N°13: EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE LA CASH ASSURANCES DE 2018 A 2020..	95
FIGURE N°14: EVOLUTION DES SINISTRES ENTRE 2018 ET 2020.....	97
FIGURE N°15: EVOLUTION DU RESULTAT NET DE LA CASH ASSURANCES EN TROIS ANNEES ...	98
FIGURE N°16: EVOLUTION DU PORTEFEUILLE DE LA CASH ASSURANCES DEPUIS 2018 A 2020.	99
FIGURE N°17: EVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE DE LA CASH ASSURANCES.....	100
FIGURE N°18: L'EVOLUTION DU RATIO DE LIQUIDITE GENERALE.....	104
FIGURE N°19: EVOLUTION DE LA RENTABILITE DES FONDS PROPRE DE LA CASH ASSURANCE DURANT TROIS ANNEES.....	105
FIGURE N°20: EVOLUTION DE TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS DE LA CASH ASSURANCES	106
FIGURE N°21: EVOLUTION DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE LA CASH ASSURANCES.....	106
FIGURE N°22: EVOLUTION DU RATIO COMBINE DE LA CASH ASSURANCES	107

Annexes

Annexe N°

Bilan arrêté au 31/12/2018 de la CASH Assurances

Etats financiers 2018 (versions simplifiées / montants exprimés en millions Da)

➤ Bilan

ACTIF (montants nets)	31/12/2018	31/12/2017	+/-
Immobilisations incorporelles	0,0	1,5	-41%
Immobilisations corporelles	3 068,8	2 879,9	+7%
Immobilisations en cours	1,7	1,7	0%
Immobilisations financières	13 364,6	10 852,3	+21%
Total actif non courant	16 235,9	13 735,3	+18%
Part des réassureurs (hors les provisions tech.)	19 887,8	24 883,1	-20%
Créances & emplois assimilés	8 016,9	7 065,1	+15%
Disponibilités & assimilés	5 750,1	6 548,6	-12%
Total actif courant	31 654,8	38 496,9	-18%
TOTAL ACTIF	47 890,7	52 232,2	-8%

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017	+/-
Capital émis	7 800,0	7 800,0	0%
Primes & réserves	5 519,0	5 168,5	+11%
Résultat net (hors réserves)	711,0	503,6	+41%
Total capitaux propres	12 034,0	11 472,0	+5%
Total passif non courant	996,3	1 206,9	-17%
Fonds ou valeurs reçues des réassureurs	4 187,9	4 485,9	-7%
Provisions techniques d'assurance	22 416,1	27 067,3	-17%
Dettes & comptes rattachés	7 542,4	7 120,0	+6%
Impôts	714,0	880,0	-19%
Total passif courant	34 860,4	39 553,2	-12%
TOTAL PASSIF	47 890,7	52 232,2	-8%

Annexe

Compte de résultat arrêté au 31/12/2018

➤ Tableau des comptes de résultat simplifié

En millions Da		2018	2017	+/-
	Chiffre d'affaires acceptations comprises (+)	9 577	10 903	-12%
	Cessions & rétrocessions (-)	8 146	8 920	-9%
Primes acquises nettes		1 625	2 407	-32%
	Prestations de l'exercice (-)	(226)	10 963	n/s
	Prestations à charge des réassureurs (+)	(564)	-9 693	n/s
Prestations nettes		338	1 270	-73%
	Commissions de réassurance (+)	1 027	1 174	-12%
Marge d'assurances nette		2 315	2 311	+0,2%
	Charges de fonctionnement (hors frais financiers & dotations) (-)	1 749	1 593	+10%
	Dotations (provisions & amortissements) (-)	642	854	-25%
	Produits opérationnels (+)	493	337	+46%
Résultat technique opérationnel		418	201	+108%
	Produits financiers (+)	870	643	+35%
	Charges financières (-)	-232	132	+75%
Résultat financier		638	511	+25%
Résultat ordinaire avant impôts		1 056	712	+48%
	Impôts (-)	345	209	+66%
Résultat net		711	504	+41%
Rendement des capitaux				
Rendement du capital social		9,1%	6,5%	+ 2,6 pts
Rendement des capitaux propres		5,9%	4,4%	+ 1,5 pt

03.2 Comptes sociaux

Etats financiers simplifiés

État résumé de la situation financière

ACTIF (en millions DA)	2019	2018	+/-
Immobilisations financières	17 679	13 165	+34%
Immobilisations corporelles	2 889	3 069	-6%
Autres immobilisations	40	3	+1442%
Total Actif non courant	20 608	16 236	+27%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	24 043	19 888	+21%
Créances & emplois assimilés	7 043	6 017	+17%
Disponibilités & assimilés	2 230	5 750	-61%
Total Actif courant	33 316	31 655	+5%
PASSIF (en millions DA)			
Capital émis	7 800	7 800	0%
Primes & réserves	4 034	3 523	+15%
Résultat net (avant dividendes)	405	711	-43%
Total Capitaux propres	12 239	12 034	+2%
Total Passif non courant	1 199	996	+20%
Provisions techniques d'assurance	26 219	22 416	+17%
Dettes & comptes rattachés	8 442	7 542	+12%
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	5 091	4 188	+22%
Impôts	734	714	+3%
Total Passif non courant	40 486	34 860	+16%
TOTAL BILAN	53 925	47 891	+13%

Annexe N°4

Compte de résultat arrêté au 31/12/2019

CASH Assurances

Etats financiers simplifiés

État résumé du résultat net

COMPTES DE RESULTAT (en millions DA)	2019	2018	+/-
Primes émises et/ou acceptées brutes	12 785	9 577	+34%
Primes cédées / rétrocédées en réassurance	11 218	8 146	+38%
Primes acquises nettes	1 736	1 625	+7%
Prestations brutes	8 865	-226	+4026%
Prestations à charge des réassureurs	8 176	564	+1351%
Prestations nettes	689	338	+104%
Commissions de réassurance	1 385	1 027	+35%
Marge d'assurance nette	2 433	2 315	+5%
Frais généraux	1 885	1 727	+9%
Dotations aux amortissements et provisions	772	641	+20%
Reprises sur pertes de valeurs & provisions	334	471	-29%
Résultat technique opérationnel	110	418	-74%
Produits financiers	623	870	-28%
Charges financières	215	232	-7%
Résultat financier	408	638	-36%
Bénéfice brut avant impôt sur le résultat	518	1 056	-51%
Charge d'impôts sur le résultat	113	345	-67%
Bénéfice net	405	711	-43%

Annexe N°5

Bilan et compte de résultat arrêté au 31/12/2020

Comptes sociaux 2020

Des indicateurs au vert et un bilan robuste

BILAN résumé (en millions de Dinars Algériens au 31/12/)

ACTIF	2020	2019	+/-
Immobilisations financières	16 574	17 679	-6 %
Immobilisations corporelles	2 909	2 889	+1 %
Autres immobilisations	11	40	-72 %
Total Actif non courant	19 494	20 608	-5 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	27 277	24 043	+13 %
Créances & emplois assimilés	8 694	7 043	+23 %
Disponibilités & assimilés	2 845	2 230	+28 %
Total Actif courant	38 817	33 316	+17 %
PASSIF	2020	2019	+/-
Capital émis	10 000	7 800	+28 %
Primes & réserves	2 139	4 034	-47 %
Résultat net (avant dividendes)	671	405	+65 %
Report à nouveau	85	0	-
Total Capitaux propres	12 896	12 239	+5 %
Total Passif non courant	1 423	1 199	+19 %
Provisions techniques d'assurance	28 548	26 219	+9 %
Dettes & comptes rattachés	9 793	8 442	+16 %
Fonds ou valeurs reçus des réassureurs	5 002	5 091	-2 %
Impôts	649	734	-12 %
Total Passif non courant	43 992	40 486	+9 %
TOTAL BILAN	58 311	53 925	+8 %

TABLEAU DES COMPTES DE RESULTATS résumé (en millions de Dinars Algériens au 31/12/)

COMPTE DE RESULTAT	2020	2019	+/-
Primes émises et/ou acceptées brutes	14 091	12 785	+10 %
Primes cédées / rétrocédées en réassurance	(12 306)	(11 218)	+10 %
Primes acquises nettes	1 701	1 736	-2 %
Prestations brutes	(6 679)	(8 865)	-25 %
Prestations à charge des réassureurs	6 101	8 176	-25 %
Prestations nettes	(578)	(689)	-16 %
Commissions de réassurance	1 455	1 385	+5 %
Marge d'assurance nette	2 578	2 433	+6 %
Frais généraux	(1 878)	(1 885)	0 %
Dotations aux amortissements et provisions	(975)	(772)	-26 %
Reprises sur pertes de valeurs & provisions	433	334	+30 %
Résultat technique opérationnel	159	110	+44 %
Produits financiers	866	623	+38 %
Charges financières	(214)	(215)	0 %
Résultat financier	651	408	+60 %
Bénéfice brut avant impôt sur le résultat	810	518	+56 %
Charge d'impôts sur le résultat	(139)	(113)	+23 %
BENEFICE NET	671	405	+65 %

Table des matières

Introduction générale.....	1
Chapitre I : Le cadre conceptuel et historique des assurances	4
Section 1 : L'assurance : définitions, histoire et rôles.....	6
1. Les différentes définitions de l'assurance	6
1.1. La définition se basant sur la dimension juridique.....	6
1.2. La définition dite technique.....	7
1.3. La définition d'ordre économique.....	7
1.4. La définition générale.....	7
2. L'assurance : genèse et évolution.....	8
2.1. Les premières formes d'assurance	8
2.2. Apparition de l'assurance maritime	9
2.3. L'assurance terrestre.....	10
3. Les rôles de l'assurance	12
3.1. Le rôle social de l'assurance	12
3.2. Le rôle économique de l'assurance	13
3.3. Le rôle financier de l'assurance	14
Section 2 : La spécificité et le caractère contractuel de l'activité d'assurance	15
1. Le principe d'inversion de cycle de production	15
2. Le contrat d'assurance.....	15
2.1 Les caractères d'un contrat d'assurance.....	15
2.1. Les étapes de formation d'un contrat d'assurance	16
3. Les éléments et acteurs d'une opération d'assurance	17
3.1. Les éléments d'une opération d'assurance.....	17
3.2. Les acteurs d'une opération d'assurance.....	19
Section 3 : Le cadre institutionnel algérien de l'activité d'assurance.....	21
1. Classification des assurances.....	21
1.1. La classification juridique des assurances.....	21
1.2. La classification technique des assurances.....	22
2. Les intermédiaires en assurance	23
2.1. L'agent général d'assurance.....	23
2.2. Le courtier d'assurance	23
2.3. L'actuaire.....	23
Chapitre II : Le marché algérien des assurances	25
Section 1 : Le secteur des assurances en Algérie	27
1. Aperçu historique sur l'assurance en Algérie.....	27
1.1. Période 1962-1973	27

1.2.	La période 1973-1989	28
1.3.	La période 1989 à nos jours	29
2.	La composition du secteur algérien des assurances.....	31
3.	L'environnement institutionnel des assurances	33
3.1.	Le ministère des finances	33
3.2.	Les institutions publiques de contrôle et d'accompagnement.....	33
3.3.	Le secteur bancaire.....	34
3.4.	Les intermédiaires d'assurance	35
Section 2 : L'évolution du marché des assurances		36
1.	Evolution du chiffre d'affaire des assurances	36
2.	Evolution du chiffre d'affaire par branche d'assurance	37
3.	Répartition du chiffre d'affaire par branche d'assurance	40
Section 3 : Le rôle des assurances dans le financement de l'économie		41
1.	Analyse de taux de pénétration.....	41
2.	Analyse de taux de densité	42
3.	Le rôle des compagnies d'assurance sur le marché des capitaux	43
3.1.	La compagnie d'assurance est un intermédiaire sur le marché financier.....	44
3.2.	La compagnie d'assurance est un investisseur.....	44
3.3.	La compagnie d'assurance est un OPCVM.....	44
4.	Le rôle du secteur d'assurance dans le financement de l'économie.....	44
5.	Les obstacles liés au sous-développement du secteur des assurances en Algérie	47
5.1.	Les causes liées au retard des pays en développement	47
5.2.	Les causes liées à l'économie algérienne.....	47
5.3.	Les causes liées au secteur assurantiel algérien	48
Chapitre III : La pandémie du covid-19 et ses effets sur l'économie mondiale et en Algérie		51
Section 1 : La crise du covid-19 dans le monde.....		53
1.	Historique de la pandémie covid-19.....	53
1.1.	Les concepts liés à la covid-19.....	54
2.	La propagation du covid-19 dans le monde	56

2.1.	En Asie	56
2.2.	En Europe	57
2.3.	En Amérique.....	58
2.4.	En Afrique	58
3.	L'apparition du covid-19 en Algérie	59
Section 2 : Les effets de la pandémie covid-19 sur l'économie		61
1.	Les effets économiques de la covid-19 dans le monde	61
1.1.	Impact initial sur l'offre et la demande.....	61
1.2.	Impacts sectoriel de la pandémie covid-19	63
2.	Les effets économiques de la covid-19 en Algérie.....	65
2.1.	L'économie algérienne avant la pandémie covid-19.....	65
2.2.	L'impact macro-économique	68
2.3.	L'impact sur l'emploi et les entreprises	69
2.4.	L'impact sur la disponibilité alimentaire	71
Section 3 : L'impact de la pandémie sur l'activité des assurances.....		73
1.	Le secteur des assurances mondial face à la pandémie covid-19	73
1.1.	Les effets immédiats de la crise sanitaire covid-19	73
1.2.	Les effets différés de la crise sanitaire	76
2.	Le secteur Algériens des assurances face à la pandémie covid-19.....	78
2.1	L'impact de la pandémie sur le marché algérien des assurances	78
2.2.	Les mesures prises afin de contrôler la situation sanitaire	80
Chapitre IV : Analyse de la performance de la CASH Assurances.....		83
Section 1 : La présentation de l'organisme d'accueil		85
1.	Historique de la CASH Assurances.....	85
1.1.	Evolution de la CASH Assurances.....	85
2.	La présentation de la CASH Assurances	86
2.1.	Les objectifs de la CASH Assurances	87
2.2.	Les points fort de la CASH Assurances	88
2.3.	Les produits de la CASH Assurances.....	88
2.4.	La CASH Assurances au sein du marché	89
3.	L'organisation de la CASH Assurances	90
3.1.	La direction générale	90
3.2.	Les directions régionales	90
3.3.	Le réseau de distribution	90

3.3.1. L'organigramme de la CASH Assurances	90
3.3.2. L'organigramme de la direction finance et comptabilité	92
Section 2 : Analyse de l'impact de la pandémie covid-19 sur l'activité de la CASH Assurances.....	93
1. Les paramètres mobilisés pour l'analyse de la performance	93
1.1. Le chiffre d'affaire.....	93
1.2. Le portefeuille.....	93
1.3. Le résultat net	93
1.4. La sinistralité	94
1.5. La marge de solvabilité.....	94
2. Analyse de la performance de la CASH Assurances	94
2.1. Analyse du chiffre d'affaires de la CASH Assurances.....	94
2.2. Analyse des sinistres de la CASH Assurances	96
2.3. Analyse de résultat net de la CASH Assurances	97
2.4. Analyse de portefeuille de la CASH Assurances.....	99
2.5. Analyse de la marge de solvabilité	100
Section 3 : Analyse des ratios significatifs de la CASH Assurances.....	102
1. Définition de ratio	102
1.1. Ratio de liquidité générale	102
1.2. Ratio de rentabilité des fonds propre	102
1.3. Ratio de rendement des actifs	103
1.4. Ratio d'autonomie financière	103
1.5. Ratio combiné.....	103
2. Les ratios significatifs de la CASH Assurances et leurs interprétation.....	103
2.1. Ratio de liquidité générale	104
2.2. Ratio de rentabilité des fonds propre	105
2.3. Ratio de rendement des actifs financiers	105
2.4. Ratio d'autonomie financière	106
2.5. Ratio combiné.....	107
Conclusion générale.....	115

Résumé

La propagation de la pandémie Covid-19 a provoqué des perturbations économiques dans le monde entier, en raison des mesures prises pour éviter la propagation de la maladie. L'Algérie n'a pas été épargnée. Face à cette maladie, des mesures de contrôle sanitaire ont été prises pour éviter sa propagation, ce qui a fragilisé davantage la situation socioéconomique et également les conséquences du ralentissement de l'économie mondiale

En Algérie, l'impact de la Covid-19, notamment celui du confinement, a été observé dans de multiples aspects et de divers secteurs tels que le secteur assurantiel.

Le but de cette recherche est d'essayer d'analyser les implications économiques de la crise sanitaire du Covid-19, ses dimensions sur le plan international, y compris ses répercussions sur l'économie algérienne.

Mots clés : Covid-19, Pandémie, Implications économiques, Assurance, Performance.